



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

Volume 3 ***États financiers des*** ***sociétés de la Couronne,*** ***conseils, commissions***

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Comptes publics

pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

Volume 3 ***États financiers des*** ***sociétés de la Couronne,*** ***conseils, commissions***

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

ISSN 0382-1277

TABLE DES MATIÈRES

Algonquin Golf Limited	1
Algonquin Properties Limited	11
Atlantic Education International Inc.	21
Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick	29
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick	37
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	49
Commission des entreprises de service public de la Province du Nouveau-Brunswick	57
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick	79
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	85
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	93
Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick	105
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	111
Conseil consultatif sur la condition de la femme	117
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	123
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	133
Conseil du Premier Ministre sur la condition des personnes handicapées	141
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	147
Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick	155
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	189
Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	205
Forest Protection Limited	213
Gestion provinciale Ltée.	229
Musée du Nouveau-Brunswick	237
Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.	249
Services Nouveau-Brunswick	255
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	269
Société de Développement régional	281
Société de Développement régional - Organisme de services spéciaux	289
Société d'assurance-dépôts des Caisses populaires du Nouveau-Brunswick	295
Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick	303
Société de Kings Landing	313
Société de Voirie du Nouveau-Brunswick	323
Strait Crossing Finance Inc.	331

INTRODUCTION VOLUME III

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en cinq volumes.

Le volume I renferme les états financiers vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers. Ils comprennent un bilan, un état des résultats, un état des flux de trésorerie et un état de l'évolution de la dette nette. Volume I renferme aussi le rapport du vérificateur, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année et une analyse des principaux écarts.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; des valeurs détenues; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère (ceci comprend les listes des traitements, des frais de déplacement, des paiements aux fournisseurs, des subventions et contributions, et des versements de prêts).

Le présent volume renferme les états financiers des sociétés, conseils et commissions qui doivent rendre compte de la gestion de leurs ressources et opérations financières au gouvernement ou à l'Assemblée législative de la province. Ces derniers exercent par ailleurs une autorité vis-à-vis de ces organisations du fait qu'ils en sont propriétaires ou en vertu de dispositions législatives.

Le volume IV renferme les états financiers de divers fonds en fiducie que la province administre à titre de fiduciaire.

Le volume V renferme les listes de traitements de certaines organisations gouvernementales, telles que les Régies régionales de la santé, la Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick et la Société des alcools du Nouveau-Brunswick. Les listes de traitements comprennent les employés ayant reçu un traitement de plus de 40 000 \$ durant l'année se terminant le 31 décembre 2005.

États financiers

ALGONQUIN GOLF LIMITED

Le 31 décembre 2005

Deloitte & Touche LLP

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44, Chipman Hill, 7^e étage
C.P. 6549
Saint-Jean (N.-B.) E2L 4R9
Canada
Tél. : 506 632-1080
Télec. : 506 632-1210
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires,
Algonquin Golf Limited

Nous avons vérifié le bilan d'Algonquin Golf Limited au 31 décembre 2005 ainsi que les états des opérations et du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 2005 ainsi que les résultats de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Les états financiers au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date, ont été vérifiés par le vérificateur général du Nouveau-Brunswick qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans son rapport daté du 31 octobre 2005.

Comptables agréés

Le 5 avril 2006


Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu


ALGONQUIN GOLF LIMITED**Bilan****au 31 décembre 2005**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	11 022 \$	10 901 \$
Comptes clients	18	10 695
Inventaire de la boutique du pro	79 343	48 444
Dépenses payées d'avance	12 717	51 799
	103 100	121 839
IMMOBILISATIONS NETTES (Note 4)	5 102 696	5 517 073
	5 205 796 \$	5 638 912 \$
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et frais courus	22 228 \$	647 \$
Partie courante de la somme due à la province du Nouveau-Brunswick		
- principal (Note 5)	-	-
- intérêt	2 48 925	197 839
Partie courante des obligations en vertu des contrats de Location-acquisition (Note 6)	54 614	63 237
	325 767	261 723
PASSIF À LONG TERME		
Somme due à Algonquin Properties Limited	2 873 466	2 510 894
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick		
- principal (Note 5)	3 945 795	3 959 853
- intérêt	335 990	297 822
Obligation en vertu des contrats de location-acquisition (Note 6)	62 655	113 022
Contribution différée par rapport aux immobilisations (Note 7)	1 548 554	1 655 350
	8 766 460	8 536 941
DÉFICIT		
Capital social		
Autorisé		
Émis et entièrement versé – une action ordinaire	1	1
Surplus d'apport (Note 8)	59 531	59 531
Déficit	(3 945 963)	(3 219 284)
	(3 886 431)	(3 159 752)
	5 205 796 \$	5 638 912 \$

Base de la présentation (Note 2)

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL

 Administrateur

 Administrateur

ALGONQUIN GOLF LIMITED
État des opérations et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Revenus		
Droits de jeu et frais de location	998 057 \$	990 200 \$
Boutique du pro	145 070	145 960
Subvention de la SDR (Note 7)	106 797	106 797
Ventes d'aliments	93 494	78 462
Ventes de boissons	83 938	100 447
Intérêts	127	109
Vente de terrain	-	25 299
	<u>1 427 483</u>	<u>1 447 274</u>
Dépenses		
Coûts directs	883 733	949 681
Amortissement – immobilisations	452 137	497 887
Intérêt sur le prêt exigible (Note 5)	339 036	268 572
Administration et frais généraux	144 845	143 119
Publicité et promotion	108 473	127 765
Coût des ventes de la boutique du pro	82 996	84 518
Impôts fonciers	63 162	61 930
Frais de gestion	39 617	39 452
Chauffage, éclairage, électricité et eau	33 450	47 532
Intérêt sur la location	6 713	10 081
	<u>2 154 162</u>	<u>2 230 537</u>
PERTE POUR L'EXERCICE	726 679	783 263
DÉFICIT		
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 219 284	2 436 021
DÉFICIT		
À LA FIN DE L'EXERCICE	3 945 963 \$	3 219 284 \$

ALGONQUIN GOLF LIMITED
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
FONDS (CONSACRÉ AU)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte pour l'exercice	726 679 \$	783 263 \$
Amortissement	452 137	497 887
Perte sur la vente d'immobilisations	-	91 800
Contributions de la SDR liées aux immobilisations (Note 7)	(106 797)	(106 797)
Gains sur la vente de terrain	-	(25 299)
	<u>(381 339)</u>	<u>(325 672)</u>
Changement net dans les postes du fonds de roulement hors caisse lié aux opérations	40 441	25 873
	<u>(340 898)</u>	<u>(299 799)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(22 979)	(16 879)
Produits de la vente de terrain	-	25 299
	<u>(22 979)</u>	<u>8 420</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des sommes dues à Algonquin Properties Limited	362 572	733 208
Remboursement des contrats de location-acquisition	(73 770)	(133 171)
Augmentation des sommes dues à la province du Nouveau-Brunswick	75 196	-
Remboursement à la province du Nouveau-Brunswick	-	(308 547)
	<u>363 998</u>	<u>291 490</u>
RENTRÉE NETTE DE FONDS	121	111
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 901	10 790
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 022 \$	10 901 \$

ALGONQUIN GOLF LIMITED
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

1. DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

Algonquin Golf Limited appartient entièrement à la province du Nouveau-Brunswick et a été constituée en société le 29 mai 1998 en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick. Cette société a pour objet de posséder et d'exploiter le terrain de golf Algonquin.

Le 1^{er} juillet 2000, l'actif du terrain de golf appartenant à Algonquin Properties Limited, représenté par les bâtiments, l'équipement et le terrain, a été transféré à Algonquin Golf Limited. La Société a une entente qui attribue le contrat de gestion courante du terrain à Fairmont Hotels Inc.

2. BASE DE LA PRÉSENTATION

Les états financiers ont été préparés en fonction des principes comptables qui s'appliquent à une entreprise en exploitation. La Société a encouru des pertes d'exploitation au cours des trois dernières années, et a un déficit accumulé de 3 886 431 \$ et un déficit au fonds de roulement de 564 098 \$ au 31 décembre 2005. L'existence continue de la Société comme entreprise en exploitation dépend du soutien financier continu d'Algonquin Properties Limited et de la province du Nouveau-Brunswick, et de la réalisation d'opérations rentables.

Si l'hypothèse d'une entreprise en exploitation n'était pas appropriée pour ces états financiers, il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter des modifications aux valeurs comptables des éléments d'actif et de passif, à la perte indiquée pour l'exercice et aux classifications du bilan utilisées.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et reflètent les conventions comptables importantes suivantes :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'encaisse et les placements à court terme qui arrivent à échéance dans trois mois ou avant.

Immobilisations

- a. Une réserve pour le remplacement de l'équipement a été créée conformément à l'entente de gestion conclue avec Fairmont Hotels Inc. L'entente précise que chaque année, un montant égal à quatre pour cent (4 %) du revenu brut s'ajoutera à cette réserve. Les achats de mobilier, d'accessoires et d'équipement et les améliorations mineures seront imputées à cette réserve jusqu'à concurrence du solde du compte.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- b. Les coûts de remplacement pour la porcelaine, la verrerie et d'autres fournitures pour le chalet sont imputés aux dépenses dans l'année de l'achat.
- c. L'amortissement des immobilisations du terrain de golf est enregistré sur une base linéaire au taux indiqué dans la Note 4.

Enregistrement des revenus

Les revenus sont enregistrés lorsque les biens et les services sont fournis et que le recouvrement des frais de ces services est raisonnablement assuré.

Utilisation des prévisions comptables

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus exigent que la direction de la Société établisse des prévisions et des hypothèses qui touchent les montants déclarés des immobilisations et du passif et les éléments d'actif et de passif éventuels déclarés à la date des états financiers et les montants indiqués des revenus et des dépenses pendant les périodes des rapports présentés. Les résultats réels pourraient être différents des estimations établies par la direction.

Inventaire

L'inventaire comprend les fournitures de golf et connexes. L'inventaire est évalué au montant le moins élevé du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé sur une base de coût moyen.

Actif à long terme

Les éléments d'actif à long terme sont revus pour vérifier la réduction de valeurs lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif peut ne pas être récupérable.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

4. IMMOBILISATIONS

	<u>Taux</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
				<u>2005</u>	<u>2004</u>
Terrain	0 %	211 556 \$	- \$	211 556 \$	211 556 \$
Bâtiments	5 %	1 383 461	379 675	1 003 786	1 072 960
Améliorations aux bâtiments	10 %	28 866	9 371	19 495	22 383
Améliorations au terrain de golf	5 %	4 958 768	1 362 015	3 596 753	3 844 692
Équipement du terrain de golf	20 %	635 911	521 470	114 441	189 376
Améliorations externes	15 %	265 296	179 875	85 421	104 115
Matériel et logiciel informatique	20 %	10 325	6 618	3 707	3 891
Mobilier et accessoires	8 %	75 220	32 250	42 970	48 986
Équipement automobile	20 %	46 636	22 069	24 567	19 114
		7 616 039 \$	2 513 343 \$	5 102 696 \$	5 517 073 \$

5. SOMME DUE À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le financement de la province du Nouveau-Brunswick porte intérêt à un taux de 6 % composé sur une base semestrielle, non en avance, et arrive à échéance le 31 mars 2013. En 2005, la province a accepté un paiement d'intérêt seulement de 263 841 \$. Après la fin de l'année, la province a accepté un paiement d'intérêt seulement de 263 872 \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006. Au 5 avril 2006, le paiement d'intérêt exigible n'a pas été effectué. Le solde du prêt est remboursable en versements annuels confondus de 591 207 \$ jusqu'à 2012 et en un versement final de 2 168 926 \$ le 31 mars 2013.

Paievements du principal exigés dans chacune des cinq prochaines années :

	\$
2006	-
2007	363 126
2008	385 241
2009	408 702
2010	433 592

6. OBLIGATIONS EN VERTU DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Il existe des contrats de location-acquisition pour l'équipement du terrain de golf. Le montant brut des immobilisations en vertu des contrats de location-acquisition est de 281 721 \$, l'amortissement cumulé se chiffrant à un total de 141 509 \$. Le total des paiements futurs d'intérêt et de principal pour les contrats de location-acquisition s'élève à 123 924 \$.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

	\$
2006	58 683
2007	37 726
2008	<u>27 515</u>
	123 924
Moins intérêt	<u>6 655</u>
	<u>117 269</u>

7. CONTRIBUTION DIFFÉRÉE

En 1998, Algonquin Golf Limited a reçu une contribution non remboursable de 2 135 936 \$ de la Société de développement régional pour les coûts associés à la mise en valeur, à la construction, à l'ameublement et à l'équipement du nouveau terrain de golf de marque sur le site du terrain de golf Algonquin. Le montant total a été imputé sous forme de revenus différés jusqu'à l'ouverture du terrain de golf. Ce montant a été amorti sur la même période que les immobilisations, et dont la contribution a été utilisée pour financer à un taux de 5 % par année.

8. SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport représente la valeur comptable des anciennes installations du chalet qui ont été transférées d'Algonquin Properties Limited.

9. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

En vertu de l'entente de gestion, Fairmont Hotels Inc. (l'exploitant) peut :

- Acheter des marchandises indiquées comme des marchandises de l'exploitant par l'entremise du service d'achat de celui-ci, et l'exploitant doit imputer les frais d'achat à 5 % du coût;
- Affermer des programmes de publicité et de promotion pour l'Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
- Affermer des programmes de relations publiques et engager des activités de relations publiques pour l'Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;

Les dépenses ont été enregistrées dans les postes de dépense appropriés dans les états des opérations et du déficit.

ALGONQUIN GOLF LIMITED
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

Le montant de 2,9 millions de dollars (2004 – 2,5 millions de dollars) payables à Algonquin Properties Limited concerne le transfert des revenus, des dépenses, de l'actif et du passif entre les deux sociétés depuis l'ouverture officielle du terrain de golf le 1^{er} juillet 2000, ainsi que les travaux effectués pour le terrain qui ont été payés par Algonquin Properties Limited. Le montant sera remboursé lorsque des fonds suffisants seront disponibles.

10. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pendant l'exercice, la Société a reçu et payé les sommes suivantes :

	2005	2004
	\$	\$
Intérêt payé	270 554	268 572
Intérêt reçu	127	109

Également, pendant l'exercice la Société a acheté des immobilisations en vertu des contrats de location-acquisition pour un montant de 14 780 \$.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'année précédente ont été reclassifiés pour être conformes à la présentation adoptée en 2005.

États financiers

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

Le 31 décembre 2005

Deloitte & Touche LLP

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44, Chipman Hill, 7^e étage
C.P. 6549
Saint-Jean (N.-B.) E2L 4R9
Canada
Té. : 506 632-1080
Télec. : 506 632-1210
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires,
Algonquin Properties Limited

Nous avons vérifié le bilan d'Algonquin Properties Limited au 31 décembre 2005 ainsi que les états des opérations et du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondage des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 2005 ainsi que les résultats de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Les états financiers au 31 décembre 2004 et pour l'exercice terminé à cette date, ont été vérifiés par le vérificateur général du Nouveau-Brunswick qui a exprimé une opinion sans réserve sur ces états dans son rapport daté du 31 octobre 2005.

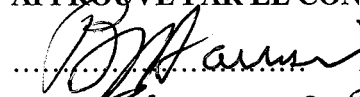
Comptables agréés

Le 5 avril 2006

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**Bilan****au 31 décembre 2005**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	1 124 276 \$	1 459 014 \$
Comptes clients	225 839	132 405
Inventaire, au coût	141 360	167 413
Dépenses payées d'avance	59 736	90 410
	<u>1 551 211</u>	<u>1 849 242</u>
SOMME DUE PAR ALGONQUIN GOLF LIMITED	2 873 466	2 524 015
(Note 5)		
IMMOBILISATIONS, NETTE (Note 3)	12 965 773	13 724 724
	<u>17 390 450 \$</u>	<u>18 097 981 \$</u>
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et frais courus	315 108	403 741
Dépôts à l'avance	181 529	292 368
Partie courante du contrat de location-acquisition (Note 6)	12 922	-
	<u>509 559</u>	<u>696 109</u>
OBLIGATION EN VERTU DU CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION (Note 6)	32 823	16 855
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital social	300 000	300 000
Surplus d'appoint (Note 4)	40 238 428	40 238 428
Déficit	(23 690 360)	(23 153 411)
	<u>16 848 068</u>	<u>17 385 017</u>
	<u>17 390 450 \$</u>	<u>18 097 981 \$</u>

Élément de passif éventuel (Note 9)**APPROUVÉ PAR LE CONSEIL**

 Administrateur


 Administrateur

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**État des opérations et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Recettes		
Location de salle	4 601 509 \$	4 430 866 \$
Ventes d'aliments	2 854 963	2 281 254
Ventes de boisson	614 694	586 718
Divers	289 777	233 523
Autres activités sportives	269 786	163 374
Téléphone	37 696	60 935
Intérêt	13 748	15 289
	<u>8 682 173</u>	<u>7 771 959</u>
Dépenses		
Coûts directs	4 523 401	4 166 043
Amortissement – immobilisations	1 033 089	987 260
Frais généraux et administratifs	1 022 890	900 803
Publicité et promotion	718 266	641 743
Réparation et entretien	664 587	643 291
Chauffage, éclairage, électricité et eau	656 640	585 228
Impôts fonciers	340 636	341 955
Frais de gestion	259 613	225 388
	<u>9 219 122</u>	<u>8 491 711</u>
PERTE POUR L'EXERCICE	536 949	719 752
DÉFICIT		
 AU DÉBUT DE L'EXERCICE	23 153 411	22 433 659
DÉFICIT		
 À LA FIN DE L'EXERCICE	23 690 360 \$	23 153 411 \$

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**État des flux de trésorerie****pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
FLUX DE TRÉSORERIE (UTILISÉ POUR)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte pour l'année	536 949 \$	719 752 \$
Amortissement	1 033 089	987 260
	<u>496 140</u>	<u>267 508</u>
Changement net dans le fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	<u>(236 179)</u>	<u>209 693</u>
	<u>259 961</u>	<u>477 201</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Achat d'immobilisations	(235 686)	(387 269)
Augmentation des créances à long terme de Algonquin Golf Limited	(349 451)	(733 209)
	<u>(585 137)</u>	<u>(1 120 478)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition	(9 562)	(2 815)
	<u>(9 562)</u>	<u>(2 815)</u>
SORTIE NETTE DE FONDS	(334 738)	(646 092)
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 459 014	2 105 106
ENCAISSE ET SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 124 276 \$	1 459 014 \$

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005**

1. DESCRIPTION DES OPÉRATIONS

La Société appartient entièrement à la province du Nouveau-Brunswick et gère les opérations de l'Hôtel Algonquin en vertu d'une entente de gestion. La Société a attribué le contrat de gestion courante des opérations de l'hôtel à Fairmont Hotels Inc.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Algonquin Properties Limited est constituée en société en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent l'encaisse et les placements à court terme venant à échéance dans trois mois ou avant.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile prévue de ces immobilisations selon la méthode linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Bâtiments, améliorations et équipement	2,5 – 10 %
Équipement d'exploitation	8 – 20 %

Les immobilisations sont imputées pour l'amortissement d'une année complète durant l'année de l'achat. Une réserve pour le remplacement de l'équipement a été créée, conformément à l'entente de gestion avec Fairmont Hotels Inc., pour représenter les limites du remplacement de l'équipement imputable à l'exploitation de l'hôtel. Cette entente précise que chaque année, un montant égal à quatre pour cent (4 %) des revenus bruts sera ajouté à cette réserve. Les achats de mobilier, d'accessoires et d'équipement sont imputés à cette réserve jusqu'à concurrence du solde du compte. Les coûts de remplacement de la porcelaine, de la verrerie, des ustensiles, de la literie et de l'équipement semblable sont imputés aux résultats de l'exercice conformément à l'entente de gestion avec Fairmont Hotels Inc.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED
Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Les revenus des opérations de l'hôtel sont comptabilisés lorsque les services sont fournis et que le recouvrement de ces sommes est raisonnablement assuré. Les revenus des opérations de l'hôtel sont générés principalement par la location des chambres et les services de restauration et de boisson.

Utilisation des prévisions comptables

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus exigent que la direction de la Société établisse des prévisions et des hypothèses qui touchent les montants déclarés des immobilisations et du passif et les éléments d'actif et de passif éventuels déclarés à la date des états financiers et les montants indiqués des revenus et des dépenses pendant les périodes des rapports présentés. Les résultats réels pourraient être différents des estimations établies par la direction.

Inventaire

L'inventaire comprend les fournitures d'exploitation, y compris la restauration et la boisson. L'inventaire est chiffré au montant le moins élevé du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé en fonction du plus récent prix facturé par le fournisseur.

Actif à long terme

Les éléments d'actif à long terme sont revus pour vérifier la réduction de valeurs lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif peut ne pas être récupérable.

3. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	
			<u>2005</u>	<u>2004</u>
Terrain	130 282 \$	-	\$ 130 282 \$	130 282 \$
Bâtiments, améliorations et équipement	24 105 889	11 773 129	12 332 760	13 028 043
Équipement d'exploitation	3 631 380	3 128 649	502 731	566 399
	<u>27 867 551 \$</u>	<u>14 901 778 \$</u>	<u>12 965 773 \$</u>	<u>13 724 724 \$</u>

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED**Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005**

4. SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport résulte de la remise par la province du Nouveau-Brunswick, en 1999 et 2000, de tous les prêts et avances, y compris les intérêts cumulés.

5. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

Les employés de la province et de Fairmont Hotels Inc., qui font des voyages d'affaires relativement à la gestion et à l'exploitation de l'Hôtel Algonquin, reçoivent des services raisonnables d'hébergement de repas, de buanderie et de valet sans frais.

Tous les autres biens et services fournis par l'hôtel aux employés provinciaux sont imputés à ces derniers à la juste valeur marchande.

En vertu de l'entente de gestion, Fairmont Hotels Inc. (l'exploitant) peut :

- Acheter des marchandises indiquées comme des marchandises de l'exploitant par l'entremise du service d'achat de celui-ci, et l'exploitant doit imputer les frais d'achat décrits dans le budget annuel;
- Affermer des programmes de publicité et de promotion pour l'Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
- Affermer des programmes de relations publiques et engager des activités de relations publiques pour l'Algonquin en tant que membre de la chaîne d'hôtels de l'exploitant, dont le coût doit être payé à l'exploitant;
- Obtenir les services de l'établissement de réservation de l'exploitant connus sous le nom de Global Reservation Centre, aux taux mutuellement convenus par les parties de temps à autre;
- Obtenir une expertise opérationnelle spécialisée et technique (personnel de l'exploitant) aux taux devant être négociés entre les deux parties. Ce type d'expertise concernerait généralement un programme de rénovation des immobilisations.

En 2005, le siège social de Fairmont Hotels Inc. a facturé un montant de 1 071 710 \$ (2004 – 1 062 601 \$) à l'Hôtel Algonquin pour ce genre de services. L'Algonquin a payé aussi 87 682 \$ (2004 – 53 062 \$) pour les marchandises et les services d'autres Hôtels Fairmont en 2005. Ce montant a été indiqué dans les postes de dépenses appropriées dans les états des opérations et des déficits.

Les opérations du terrain de golf ont été séparées des opérations de l'hôtel le 1^{er} juillet 2000 lorsque le terrain est devenu entièrement fonctionnel. Les comptes débiteurs concernent le transfert des recettes, des dépenses, des immobilisations et du passif entre les deux entreprises. Le total des comptes débiteurs d'Algonquin Golf Limited est de 2,9 millions (2004 – 2,5 millions). Ce montant sera remboursé lorsque suffisamment de fonds seront disponibles.

ALGONQUIN PROPERTIES LIMITED

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005

6. OBLIGATIONS EN VERTU DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Des contrats de location-acquisition sont en vigueur pour l'équipement. Le montant brut des immobilisations visées par des contrats de location-acquisition est de 58 123 \$, l'amortissement cumulé se chiffrant à un total de 9 406 \$. Le total des futurs paiements des intérêts et du principal pour les contrats de location-acquisition se chiffre à 49 662 \$ moins intérêt.

	\$
2006	14 616
2007	14 288
2008	8 520
2009	8 520
2010	<u>3 718</u>
	49 662
Moins intérêt	<u>3 915</u>
	<u>45 747</u>

7. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pendant l'exercice, la Société a reçu et payé les sommes suivantes :

	2005	2004
	\$	\$
Intérêt payé	1 505	233
Intérêt reçu	13 748	15 289

Également durant l'exercice, la Société a acheté des immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition pour un montant de 38 453 \$.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'année précédente ont été reclassifiés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2005.

9. PASSIF ÉVENTUEL

Pendant l'exercice, le ministère de l'Approvisionnement et des Services, au nom d'Algonquin Properties, a entrepris la reconstruction du Fort Tipperary, un établissement qui appartenait à la Société et qui a été détruit par un incendie en 2004. La construction devrait être terminée à l'été de 2006. Algonquin Properties est redevable envers le ministère de l'Approvisionnement et des Services pour le montant, le cas échéant, du dépassement des coûts de reconstruction par rapport aux produits de la réclamation d'assurance.

ATLANTIC EDUCATION INTERNATIONAL INC.
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

Suite 102
Priestman Centre
565 Priestman Street
Fredericton
New Brunswick
E3B 5X8

Tel (506) 458-8727
Fax (506) 450-3777
E-mail tsdfr@teedsaundersdoyle.com

**TEED
SAUNDERS
DOYLE & CO.**
Chartered Accountants

Member of DFK Accountancy Group Inc.
(Canada) and DFK International

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Administrateurs d'Atlantic Education International Inc.

Nous avons vérifié l'état de la situation financière d'Atlantic Education International Inc. au 31 décembre 2005 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le 23 octobre 2006
Fredericton, NB

Teed Saunders Doyle & Co.
COMPTABLES AGRÉÉS

ATLANTIC EDUCATION INTERNATIONAL INC.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
ACTIF		
Actif à Court Terme		
Encaisse	517 375 \$	61 752 \$
Débiteurs	<u>891 700</u>	<u>740 761</u>
	<u>1 409 075</u> \$	<u>802 513</u> \$
PASSIF		
Passif à Court Terme		
Créditeurs et frais courus	468 141 \$	355 772 \$
Produit reporté	379 440	305 685
Payable à AKD International Inc. (Note 3)	<u>222 548</u>	<u>46 887</u>
	<u>1 070 129</u>	<u>708 344</u>
Dette à Long Terme		
Prêt payable (Note 4)	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>
ACTIF NET		
Capital Social (Note 5)	3	3
Actifs Nets Non Affectés	<u>308 943</u>	<u>64 166</u>
	<u>308 946</u>	<u>64 169</u>
	<u>1 409 075</u> \$	<u>802 513</u> \$

Au Nom Du Conseil:



ATLANTIC EDUCATION INTERNATIONAL INC.
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Actif Net Au Début De L'Exercice	64 166 \$	10 763 \$
Excédent Des Recettes Sur Les Dépensements Pour L'Exercice	<u>244 777</u>	<u>53 403</u>
Actif Net À La Fin De L'Exercice	<u>308 943 \$</u>	<u>64 166 \$</u>

ATLANTIC EDUCATION INTERNATIONAL INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Recettes	<u>603 293</u> \$	<u>415 232</u> \$
Déboursements		
Administration	198 640	289 681
Coûts pédagogiques		
Programme amélioré	35 987	9 824
Camps - été et hiver	57 843	33 694
Autres	14 402	8 766
Voyages	<u>51 644</u>	<u>19 864</u>
	<u>358 516</u>	<u>361 829</u>
Excédent Des Recettes Sur Les Déboursements Pour L'Exercice	<u>244 777</u> \$	<u>53 403</u> \$

ATLANTIC EDUCATION INTERNATIONAL INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Provenance (Sortie) De L'Encaisse:		
Activités De Fonctionnement		
Excédent Des Recettes Sur Les Dépensements Pour L'Exercice	244 777 \$	53 403 \$
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	(150 939)	(740 761)
Créditeurs et frais courus	112 369	355 773
Produit reporté	73 755	103 435
Payable à AKD International Inc.	<u>175 661</u>	<u>(36 080)</u>
Augmentation (Diminution) De L'Encaisse	455 623	(264 230)
Encaisse Au Début De L'Exercice	<u>61 752</u>	<u>325 982</u>
Encaisse À La Fin De L'Exercice	<u>517 375 \$</u>	<u>61 752 \$</u>

ATLANTIC EDUCATION INTERNATIONAL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

1. Sommaire Des Principales Conventions Comptables

Utilisation D'Estimation

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimés et pose des hypothèses qui pourraient avoir un effet sur les montants démontrés pour certains actifs et passifs et sur la présentation d'actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants reconnus pour les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimés.

Instruments Financiers

L'encaisse, débiteurs et créditeurs et frais courus sont évalués à leur valeur comptable, ce qui représente une estimation appropriée de leur juste valeur marchande en raison de leur courte échéance.

2. Raison D'Être De L'Organisation

Atlantic Education International Inc. est une société dont l'objectif est de promouvoir l'exportation internationale de produits pédagogiques du Nouveau-Brunswick.

3. Payable à AKD International Inc.

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Recettes	<u>1 369 379</u> \$	<u>2 118 717</u> \$
Déboursements		
Logements	502 042	427 593
Coûts pédagogiques		
Programme postsecondaire	363 470	963 445
Programme amélioré	242 000	568 250
Camps - été et hiver	3 684	89 290
Autres	82 522	103 944
Voyages	<u>-</u>	<u>2 275</u>
	<u>1 193 718</u>	<u>2 154 797</u>
Excédent (Déficit) Des Recettes Sur Les Déboursements Pour L'Exercice	175 661	(36 080)
Solde Au Début De L'Exercice	<u>46 887</u>	<u>82 967</u>
Solde À La Fin De L'Exercice	<u>222 548</u> \$	<u>46 887</u> \$

ATLANTIC EDUCATION INTERNATIONAL INC.
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

4. Prêt Payable

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et du Travail a contribué un montant initial de 30 000 \$ pour assister au flux de trésorerie de la société. Cette contribution est repayable une fois que le flux de trésorerie le permet, sans intérêt, garanties ou conditions spécifiques de remboursement.

5. Capital Social

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
Autorisées		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur au pair		
Émise		
1 action ordinaire	3 \$	3 \$

6. Chiffres Correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée de l'exercice courant.

**ÉTATS FINANCIERS
COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
31 DÉCEMBRE 2005**

COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK



KPMG LLP
Chartered Accountants
Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Telephone (506) 452-8000
Fax (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

One Factory Lane
Place Marven's
PO Box 827
Moncton NB E1C 8N6
Telephone (506) 856-4400
Fax (506) 856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
PO Box 2388 Stn Main
Saint John NB E2L 3V6
Telephone (506) 634-1000
Fax (506) 633-8828

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administrateurs

Nous avons vérifié le bilan de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2005 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

En vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, la Commission tire du prélèvement de droits sur les pneus des produits dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification des produits tirés de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Commission et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et du surplus.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des droits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Comptables agréés

Fredericton, Canada
Le 7 février 2006

COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BILAN

31 décembre 2005, avec les chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Actif		
Encaisse	713 031 \$	131 709 \$
Débiteurs	503 729	484 929
Charges payées d'avance	3 770	2 989
Tranche à court terme des avances à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus (note 2)	58 076	55 942
	<u>1 278 606</u>	<u>675 569</u>
Placements	1 849 946	1 791 100
Avances à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus (note 2)	172 154	230 230
Immobilisations (note 3)	37 874	18 251
	<u>3 338 580 \$</u>	<u>2 715 150 \$</u>
Passif et actif net		
Passif :		
Créiteurs et charges à payer	262 017 \$	21 059 \$
Frais de traitement à payer	1 262 115	1 080 622
	<u>1 524 132</u>	<u>1 101 681</u>
Actif net :		
Investi dans des immobilisations	37 874	18 251
Non affecté	1 776 574	1 595 218
	<u>1 814 448</u>	<u>1 613 469</u>
	<u>3 338 580 \$</u>	<u>2 715 150 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

George Haines, administrateur

COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTATS DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec les chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Frais et droits	2 718 164 \$	2 732 926 \$
Charges :		
Frais de traitement des pneus usés	2 295 411	3 010 943
Salaires et avantages sociaux	141 642	163 040
Déplacements	13 256	28 677
Réunions du Conseil d'administration	1 343	3 157
Services professionnels	23 169	44 853
Honoraires de consultation	-	105 051
Projet de recyclage des pneus hors route	-	71 764
Communications et traduction	48 908	33 553
Bureau	13 494	14 530
Téléphone	6 414	5 740
Loyer	10 800	11 205
Assurance	5 394	5 622
Formation et abonnements	1 270	1 387
Intérêts et frais bancaires	683	735
Amortissement	13 114	6 553
Dons	-	14 400
Programme de développement du recyclage des pneus	-	48 500
Service de sécurité	22 119	3 304
	2 597 017	3 573 014
	121 147	(840 088)
Autre revenu :		
Revenu d'investissement	79 832	92 703
Taxe de vente harmonisée	-	1 812 518
	79 832	1 905 221
Excédent des produits par rapport aux charges	200 979 \$	1 065 133 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec les chiffres correspondants de 2004

	Investi dans des immobilisations	Non affecté	2005 Total	2004 Total
Solde au début de l'exercice	18 251 \$	1 595 218 \$	1 613 469 \$	548 336 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(13 114)	214 093	200 979	1 065 133
Variation nette des investissements dans des immobilisations	32 737	(32 737)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	37 874 \$	1 776 574 \$	1 814 448 \$	1 613 469 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec les chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent des produits par rapport aux charges	200 979 \$	1 065 133 \$
Amortissement hors caisse	13 114	6 553
Variations du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation:		
Augmentation des débiteurs	(18 800)	(76 582)
Augmentation des charges payées d'avance	(781)	(332)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	240 958	(1 814 987)
Augmentation des frais de traitement à payer	181 493	780 622
	616 963	(39 593)
Activités de financement et d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(32 737)	(14 955)
Augmentation des placements	(73 901)	(276 787)
Avance à Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus	-	(300 000)
Remboursement de Corporation Atlantique du Canada pour recyclage de pneus	55 942	13 828
	(50 696)	(577 914)
Augmentation (diminution) de la position de l'encaisse	566 267	(617 507)
Position de l'encaisse au début de l'exercice	131 709	749 216
Position de l'encaisse à la fin de l'exercice	697 976 \$	131 709 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2005

La Commission d'intendance des pneus de Nouveau-Brunswick (la « Commission »), organisme sans but lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'environnement. Sa principale activité est de superviser la collecte et le recyclage des pneus usés pour le compte du ministre de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick.

1. Principales conventions comptables :

a) Généralités :

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

b) Placements :

Les placements sont comptabilisés au coût. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût, et que cette diminution est considérée comme étant autre que temporaire, les placements sont réduits à la valeur marchande.

c) Frais et droits :

La Commission reconnaît les frais et droits lorsque l'encaisse est reçu ou est recevable des détaillants de pneus. La Commission utilise une date de fermeture du 31 janvier de l'année suivante pour reconnaître les transferts de frais des détaillants de pneus reliés à l'année courante comme débiteurs.

d) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Biens	Méthode	Taux
Matériel de bureau	amortissement linéaire	5 ans
Mobilier et agencements	amortissement linéaire	5 ans
Matériel informatique	amortissement linéaire	3 ans

e) Frais de traitement des pneus usés :

La Commission remet une portion des droits perçus sur les pneus à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »). La moitié du montant payable est remise au moment de la collecte; l'autre moitié est payable lorsque TRACC a vendu les produits contenant la matière recyclée. Le montant total dû à TRACC est comptabilisé au moment du ramassage.

COMMISSION D'INTENDANCE DES PNEUS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 décembre 2005

1. Principales conventions comptables (suite) :

f) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus nécessite que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et dépenses de la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Avance à Tire Recycling Atlantic Canada Corporation :

Le montant avancé à TRACC est appuyé par un billet à ordre, garanti par un accord de sécurité générale, portant intérêt à 3,75 %, remboursable par versements mensuels de 5 476 \$ incluant le principal et l'intérêt et dû en septembre 2009.

3. Immobilisations :

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2005	2004
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	16 774 \$	15 563 \$	1 211 \$	1 719 \$
Mobilier et agencements	11 551	8 406	3 145	3 793
Matériel informatique	75 611	42 093	33 518	12 739
	103 936 \$	66 062 \$	37 874 \$	18 251 \$

4. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers :

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer du Conseil se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des placements au 31 décembre 2005 était de 1 827 584 \$ (2004 – 1 781 497 \$) d'après les listes publiées des valeurs marchandes.

La juste valeur des frais de traitement à payer ne peut être estimée compte tenu de l'incertitude du minutage relié au traitement et au remboursement rattaché.

ÉTATS FINANCIERS

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et les états des recettes et des dépenses, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K.D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
24 août 2006

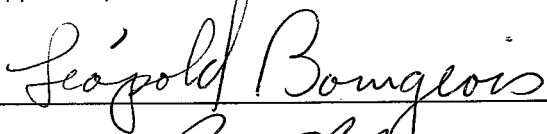
COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2006

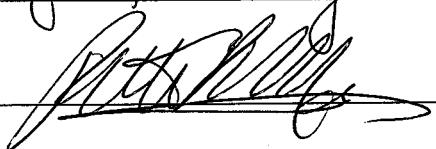
	2006	2005
ACTIF		
Débiteurs		
- Canada	128 338 \$	411 998 \$
- Autres	297	1 023
	128 635	413 021
Compte en fiducie d'assurance-récolte (note 2)	4 021 973	4 590 210
	<u>4 150 608 \$</u>	<u>5 003 231 \$</u>

PASSIF ET EXCÉDENT

Créditeurs		
- Indemnités	1 784 080 \$	2 742 159 \$
- Province du Nouveau-Brunswick	2 103	2 103
- Canada	2 045	2 120
	1 788 228	2 746 382
Revenu reporté (note 4)	71 162	63 288
Excédent	2 291 218	2 193 561
	<u>4 150 608 \$</u>	<u>5 003 231 \$</u>

Approuvé par la Commission

 président

 membre

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
RECETTES		
Primes reçues des producteurs (tableau A)	1 657 117 \$	625 691 \$
Primes reçues		
- Province du Nouveau-Brunswick	1 080 068	536 489
- Canada	1 618 346	802 949
	4 355 531	1 965 129
Contributions pour frais d'administration		
- Province du Nouveau-Brunswick	466 101	376 631
- Canada	699 152	564 946
Intérêts des producteurs	6 520	2 379
	5 527 304	2 909 085
DÉPENSES		
Indemnités (tableau B)	4 220 837	5 429 109
Frais d'administration (tableau C)	1 165 254	941 577
Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick	21 778	9 826
Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick	21 778	9 826
	5 429 647	6 390 338
 EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	 97 657 \$	 (3 481 253)\$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
Excédent au début de l'exercice	2 193 561 \$	5 674 814 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	<u>97 657</u>	<u>(3 481 253)</u>
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 291 218 \$</u>	<u>2 193 561 \$</u>

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
PROVENANCE (UTILISATION) DES FONDS:		
Activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	97 657 \$	(3 481 253)\$
(Augmentation) diminution des débiteurs	284 386	(276 807)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(958 154)	(83 816)
Augmentation du revenu reporté	7 874	1 330
(Augmentation) diminution du compte en fiducie	568 237	3 840 546
	<hr/>	<hr/>
POSITION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE	<hr/>	<hr/>
	- \$	- \$

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

1. Description des opérations

La Loi sur l'assurance-récolte, sanctionnée le 10 juin 1966, sert de base à l'établissement de la Commission. Le règlement 95-122 en vertu de la Loi prévoit la création de la Commission et fixe ses pouvoirs et fonctions.

La Commission est responsable d'administrer la livraison aux producteurs d'un programme d'assurance-récolte pour offrir de la protection d'assurance contre les pertes de production. Ce programme est financé à l'aide de primes des producteurs ainsi qu'avec des contributions de la province du Nouveau-Brunswick et du gouvernement du Canada.

Toutes transactions comptables sont inscrites au fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick. Les frais d'administration fournis par la province sont ventilés à la Commission.

2. Compte en fiducie d'assurance-récolte

La province du Nouveau-Brunswick maintient un compte en fiducie pour la Commission. Tous les enregistrements des encaissements et de déboursements sont faits par l'entremise de ce compte.

3. Recettes – province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada

(a) Primes

Les contributions des producteurs, de la province du Nouveau-Brunswick et du Canada envers les primes nécessaires sont les suivantes:

Niveau de couverture	Portion des producteurs	Portion de la Province	Portion fédérale
60%	35%	26%	39%
70%	35%	26%	39%
80%	40%	24%	36%

(b) Contributions – frais d'administration

La province du Nouveau-Brunswick et le Canada payent respectivement 40% et 60% de tous les coûts engagés par l'administration des programmes de l'assurance-récolte.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

3. Recettes – Province du Nouveau-Brunswick et gouvernement du Canada - suite

(c) Fonds des réassurance-récoltes

Sur une base annuelle, une prime de réassurance basée sur le total des primes d'assurance-récolte (0,50% du total des primes en 2006 et 2005) est versée au Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick et au Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick. Des contributions sont effectuées par les Fonds pour une partie des déficits d'opérations encourus par la commission sur une base de récolte annuelle.

Fonds de réassurance-récolte du Canada pour le Nouveau-Brunswick

	2006	2005
Excédent au 1 avril	9 826 \$	- \$
Primes versées	21 778	9 826
	<hr/>	<hr/>
Excédent au 31 mars	31 604 \$	9 826 \$

Fonds de réassurance-récolte du Nouveau-Brunswick

	2006	2005
Excédent au 1 avril	2 186 547 \$	2 176 721 \$
Primes versées	21 778	9 826
	<hr/>	<hr/>
Excédent au 31 mars	2 208 325 \$	2 186 547 \$

4. Revenu reporté

Le revenu reporté représente les primes payées d'avance par les producteurs.

5. Passifs éventuels

La Commission est nommée comme faisant partie à deux actions civiles. Le résultat de ces enjeux ne peut pas être raisonnablement déterminé à ce moment. Par conséquent, aucune provision n'a été inscrite dans les états financiers au 31 mars 2006.

TABLEAU A

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES PRIMES DES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
Pommes de terre	1 415 098 \$	450 112 \$
Graines de printemps	144 137	83 304
Pommes	29 690	30 414
Bleuets	41 605	31 133
Fraises	19 163	18 724
Maïs sucré	4 878	3 766
Carottes de transformation	2 546	8 238
	<u>1 657 117 \$</u>	<u>625 691 \$</u>

TABLEAU B

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES INDEMNITÉS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
Pommes de terre	3 410 423 \$	4 067 822 \$
Graines de printemps	475 049	1 119 947
Pommes	154 649	141 313
Bleuets	82 266	56 481
Fraises	56 663	23 569
Maïs sucré	41 787	9 236
Carottes de transformation	-	10 741
	<u>4 220 837 \$</u>	<u>5 429 109 \$</u>

TABLEAU C

**COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FRAIS D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
Personnel	790 343 \$	635 982 \$
Coûts informatiques	3 318	1 452
Transport et communication	71 582	64 442
Services publics, matériel et fourniture	9 956	3 883
Services professionnels	196 326	150 849
Réparation et entretien	6 706	7 749
Espace de bureau et prix de location du matériel	48 444	48 444
Biens d'équipement	12 144	7 569
Autres	26 435	21 207
	<u>1 165 254 \$</u>	<u>941 577 \$</u>

États financiers de la

**Commission des assurances
du Nouveau-Brunswick**

Le 31 mars 2006

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Peter G. Gaulton Professional Corporation

Comptable agréé

74 rue Adelaide

Saint-Jean (N.-B.)

E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393

Télé.: (506) 652-8618

Maison: (506) 634-7609

Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick,

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des surplus et l'état de la situation financière pour la période terminée. L'états financiers est sous la responsabilité de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que ma vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la Commission, ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Saint John, NB

22 juin 2006



Comptable agréé

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

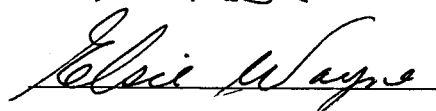
État de la situation financière

En date du 31 mars, 2006

	2006	2005
Actif		
À court terme:		
Encaisse	785,458 \$	1,020,189 \$
CPG Banque Scotia (1 an encaissable; 3,25 %)	600,000	600,000
Intérêts courus à recevoir	6,186	5,376
Taxe de vente harmonisée récupérable	38,258	45,193
Charges payées d'avance	9,223	1,800
	<u>1,439,125</u>	<u>1,672,558</u>
Immobilisations (note 3)	142,191	129,007
Moins: amortissement cumulé	(50,386)	(24,242)
	<u>91,805</u>	<u>104,765</u>
	<u>1,530,930 \$</u>	<u>1,777,323 \$</u>
Passif		
À court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	74,012 \$	52,429 \$
Déductions des employés à payer	20,171	17,542
Prêt de la province du N.-B. à payer	-	500,000
Obligation de location-acquisition-portion courante (note 4)	6,779	6,076
Évaluations reportées (note 7)	1,425,657	1,190,187
	<u>1,526,619</u>	<u>1,766,234</u>
À long terme:		
Obligation de location-acquisition (note 4)	4,311	11,089
Surplus	-	-
	<u>1,530,930 \$</u>	<u>1,777,323 \$</u>
Engagement (note 6)		

Approuvé par la Commission:

 , Président

 Membre du comité de vérification

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et des surplus

Pour l'année fiscale terminant le 31 mars, 2006

(chiffres correspondent en période du 1 octobre 2004 au 31 mars 2005)

	2006	2005
Rentrées de fonds		
Évaluations	1,268,039 \$	617,710 \$
Intérêts	14,633	2,671
Virement provenant de La commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick	43,421	-
	1,326,093	620,381
Débours		
Salaires et avantages sociaux	450,996	208,040
Intérêt et frais bancaires	3,037	1,050
Frais de déplacement	56,274	28,544
Publicité	3,186	5,501
Indemnité journalière pour membres de la Commission	26,950	24,750
Rémunération pour membres de la Commission	46,250	22,500
Services d'actuariat	450,108	231,969
Location	105,679	26,900
Amortissement de l'exercice	33,860	24,242
Frais de bureau	11,343	2,899
Services professionnels	63,906	22,525
Formation	6,277	5,974
Services architecturaux	-	5,029
Télécommunications	10,363	4,356
Biens de location	6,765	5,973
Campagne de sensibilisation au public	35,807	-
Assurance	909	-
Services informatique	10,185	-
Divers	4,198	129
	1,326,093	620,381
Excédent des rentrées sur les débours, représentant un surplus à la fin de l'exercice	NIL \$	NIL \$

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'année fiscale terminant le 31 mars, 2006

(chiffres correspondent en période du 1 octobre 2004 au 31 mars 2005)

	2006	2005
Flux de trésorerie provenant de (utilisé au cours de):		
Opérations		
Excédent des rentrées sur les débours	- \$	- \$
Élément ne comportant pas une charge décaissée		
Amortissement de l'exercice	33,860	24,242
	<u>33,860</u>	<u>24,242</u>
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(810)	(5,376)
Baisse (hausse) de TVH récupérable	6,935	(45,193)
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	(7,423)	(1,800)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	21,583	52,429
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	2,629	17,542
Hausse (baisse) de l'obligation de location-acquisition	(6,075)	17,165
Hausse (baisse) du prêt exigible	(500,000)	500,000
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	235,470	1,190,187
	<u>(213,831)</u>	<u>1,749,196</u>
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(35,527)	(129,007)
Produits des mises en disposition des immobilisations	14,627	-
Achat de CPG de la Banque Scotia	(1,100,000)	(600,000)
Certificats de placement garanti remboursés	1,100,000	-
	<u>(20,900)</u>	<u>(729,007)</u>
Hausse (baisse) d'encaisse	(234,731)	1,020,189
Encaisse, début d'année	1,020,189	-
Encaisse, fin d'année	<u>785,458 \$</u>	<u>1,020,189 \$</u>
Intérêt payé au cours de l'exercice	1,588 \$	851 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale terminant le 31 mars, 2006

1. But de l'organisme

Exécutoire le 15 octobre, 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick a commencé à assumer ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1 octobre, 2004.

La commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur la revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurance.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La commission suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré.

(b) Immobilisations:

Les immobilisations sont inscrites à leur coût historique. L'amortissement est calculé en ligne droite sur 5 ans sur tous les actifs sauf pour l'équipement à contrat de location-acquisition. L'équipement à contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle d'un montant égal au principal des remboursements de la dette à long terme.

3. Immobilisations

	Coût	2006		2005
		Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	52,836 \$	19,492 \$	33,344 \$	35,938 \$
Logiciels	2,010	608	1,402	824
Équipement à contrat de location-acquisition	19,508	8,418	11,090	17,166
Véhicules	20,161	4,032	16,129	17,634
Mobilier et agencements	47,676	17,836	29,840	33,203
	142,191 \$	50,386 \$	91,805 \$	104,765 \$

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale terminant le 31 mars, 2006

4. Obligation en vertu du contrat de location-acquisition

Ci-dessous est présenté un échéancier des paiements minimaux exigibles en vertu du contrat de location-acquisition, expirant en octobre 2007, ainsi que le solde de l'obligation.

2007	7,664
2008	<u>4,471</u>
	12,135
Moins: montant représentant l'intérêt à un taux de 11,002%	<u>(1,045)</u>
Solde de l'obligation	11,090
Moins: portion courante	<u>(6,779)</u>
	<u>4,311 \$</u>

5. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite :

La Commission et ses employé(e)s participent à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournit des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et certaines sociétés et organismes d'état basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Les frais pour ce régime de retraite sont équivalents à la contribution annuelle de 24,948 \$. Tout manque à gagner dans le financement de ce régime est garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parraine ce régime.

6. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1er janvier 2005. Les paiements annuels minimums au titre de ce contrat de location totalisent environ 100,000 \$.

7. Évaluations reportées

Les dépenses de la Commission sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la Commission prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de l'exercice financier.

8. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. De par leur nature, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

39 Canterbury Street
P.O. Box 6668
Saint John
New Brunswick
E2L 4S1

Tel (506) 636-9220
Fax (506) 634-8208
E-mail tsdsj@teedsaundersdoyle.com

**TEED
SAUNDERS
DOYLE & CO.**
Chartered Accountants

Member of DFK Accountancy Group Inc.
(Canada) and DFK International

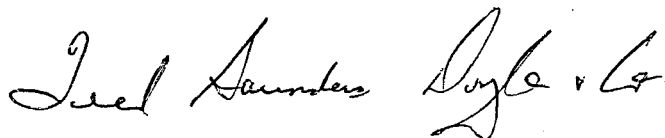
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les bilans de la Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006, ainsi que les états des résultats et du surplus (déficit) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en se fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS

Saint John, N.-B.
Le 12 mai 2006

Saint John Partners
John H Teed David L. Doyle
Andrew P. Logan



Fredericton Partners
Brian J. Saunders Ralph D Gorman
David H. Bradley

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

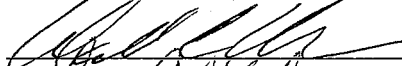
RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

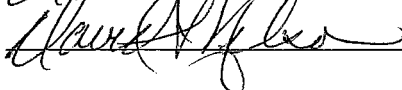
BILAN

AU 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 2 et 3)	834,526 \$	707,892 \$
Débiteurs (Notes 3 et 4)	27,831	26,588
Frais payés d'avance	<u>1,436</u>	<u>968</u>
	<u>863,793</u>	<u>735,448</u>
FONDS TENUS EN FIDUCIE (Notes 3 et 5)	<u>3,850</u>	<u>56,442</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 2 et 6)	<u>83,118</u>	<u>50,248</u>
	<u>950,761 \$</u>	<u>842,138 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 3)	<u>64,445 \$</u>	<u>36,656 \$</u>
FONDS TENUS EN FIDUCIE (Notes 3 et 5)	<u>3,850</u>	<u>56,442</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Note 9)	<u>129,578</u>	<u>84,507</u>
SURPLUS		
SURPLUS	<u>752,888</u>	<u>664,533</u>
	<u>950,761 \$</u>	<u>842,138 \$</u>
ENGAGEMENT (Note 11)		
PASSIF ÉVENTUEL (Note 12)		

AU NOM DU CONSEIL:

 Président

 Vice-président

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
REVENUS (Note 2)		
Cotisation des services d'électricité (Note 7)	1 900 682 \$	775 310 \$
Licences	6 767	28 900
Intérêts et autres produits	<u>25 685</u>	<u>8 258</u>
	1 933 134	812 468
DÉPENSES DIRECTES (Note 2)	<u>1 022 011</u>	<u>169 466</u>
	<u>911 123</u>	<u>643 002</u>
DÉPENSES COMMUNES		
Salaires et avantages sociaux	618 273	485 450
Frais de bureau et d'administration	137 533	58 925
Formation	28 423	31 496
Bibliothèque et publications	3 743	2 965
Soutien informatique	39 098	2 713
Honoraires professionnels	8 766	4 367
Amortissement	<u>20 431</u>	<u>10 979</u>
	<u>856 267</u>	<u>596 895</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	54 856	46 107
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>664 533</u>	<u>618 426</u>
	719 389	664 533
TRANSFERT DU SURPLUS DU FOND - ASSURANCES AUTOMOBILES (Note 10)	<u>33 499</u>	<u>-</u>
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>752 888 \$</u>	<u>664 533 \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	54 856 \$	46 107 \$
Élément hors caisse		
Amortissement	<u>20 431</u>	<u>10 979</u>
	75 287	57 086
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	(1 243)	(15 972)
À recevoir de la Division des Assureurs Automobiles	-	39 256
Frais payés d'avance	(468)	(750)
Avantages sociaux futurs reportés	-	29 916
Créditeurs et frais courus	27 789	10 330
Avantages sociaux futurs	<u>45 071</u>	<u>50 317</u>
	<u>146 436</u>	<u>170 183</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>(3 053)</u>	<u>(1 772)</u>
Activité de financement		
Immobilisations corporelles transférées du Fond - Assurances Automobiles	(33 499)	-
Immobilisations corporelles transférées du Fond - Gaz Naturel	(16 749)	-
Surplus transféré du Fond - Assurances Automobiles	<u>33 499</u>	<u>-</u>
	<u>(16 749)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	126 634	168 411
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>707 892</u>	<u>539 481</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>834 526 \$</u>	<u>707 892 \$</u>
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	25 685 \$	8 258 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des Entreprises de Service Public de la Province du Nouveau-Brunswick réglemente les services d'électricité, l'industrie des autobus publics ainsi que la distribution du gaz naturel au Nouveau-Brunswick. La réglementation des assureurs automobiles par la Commission a cessé le 1 avril 2005. La Commission opère à partir des fonds qu'elle reçoit des industries qu'elle réglemente, à l'exception de l'industrie des autobus publics, pour laquelle elle s'acquie de ses responsabilités avec les fonds du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

La Commission est exempt d'impôt en vertu de la Section 149(1)(d) de la Loi de l'impôt du Canada.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basés sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins.

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission se composent d'encaisse, débiteurs, fonds tenus en fiducie et créditeurs et frais courus. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

4. DÉBITEURS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Débiteurs	192 \$	13 628 \$
TVH à recevoir	26 639	12 335
Avances pour frais de déplacements	<u>1 000</u>	<u>625</u>
	<u>27 831 \$</u>	<u>26 588 \$</u>

5. FONDS TENUS EN FIDUCIE

La somme de 3 850 \$ (2005 - 56 442 \$) relative aux règlements de l'industrie des autobus publics au Nouveau-Brunswick est tenue en fiducie par la Commission au nom du Ministère des Transports du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'exercice, la Commission a tenu des audiences conformément à la Loi sur les transports routiers. Avec l'autorisation du ministère, la Commission a payé les coûts directs reliés aux audiences en utilisant les cotisations reçues des transporteurs routiers autorisés.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2006</u>			<u>2005</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Équipement informatique	76 863 \$	68 750 \$	8 113 \$	4 471 \$
Véhicule	13 473	7 733	5 740	4 218
Améliorations locatives	<u>138 529</u>	<u>69 264</u>	<u>69 265</u>	<u>41 559</u>
	<u>228 865 \$</u>	<u>145 747 \$</u>	<u>83 118 \$</u>	<u>50 248 \$</u>

7. COTISATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

Conformément à l'article 9 de la Loi sur les entreprises de service public, les entreprises de service public sont cotisées annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque entreprise ainsi que pour leur portion des frais communs. La portion des frais communs attribuée à chaque entreprise est basée sur le prorata de son bénéfice brut au total du bénéfice brut de toutes les entreprises de service public. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Estimation des dépenses communes	878 215 \$	621 736 \$
Moins: estimation du revenu d'intérêt	<u>(8 000)</u>	<u>(8 000)</u>
Estimation des dépenses communes nettes	870 215	613 736
Estimation des dépenses directes	<u>1 695 000</u>	<u>780 000</u>
	2 565 215	1 393 736
Surplus de l'exercice précédent	<u>(664 533)</u>	<u>(618 426)</u>
Cotisation des services d'électricité	<u>1 900 682 \$</u>	<u>775 310 \$</u>

8. COTISATION POUR L'INTERVENANT PUBLIC

Conformément à l'article 9(1.1) de la Loi sur les entreprises de service public, les frais du mandataire du procureur général relatifs aux représentations faites doivent être perçus par la Commission auprès des entreprises de service public et remis au Ministre des Finances. Aucun montant n'a été perçu ou remis durant les exercices financiers terminés le 31 mars 2006 et le 31 mars 2005 puisque le procureur général n'a pas soumis de frais à être perçus dans les cotisations de la Commission.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de Pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. Comme noté dans les états financiers de la province au 31 mars 2005, le plan de pension a un surplus actuariel net. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à deux semaines de salaire pour chaque année de service jusqu'à un maximum de 25 années.

10. RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

En septembre 2004, la province du Nouveau-Brunswick a promulgué une législation afin d'établir la Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, à partir du 1 avril 2005, la Commission n'est plus impliquée dans la réglementation des Assurances Automobiles. Par suite, le surplus de 93 669 \$ moins la portion impayée des immobilisations corporelles nettes a été transféré à la Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick. Le reste des immobilisations corporelles nettes a été transféré aux fonds des Services d'Électricité et du Gaz Naturel.

11. ENGAGEMENT

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 2.

Le loyer minimum annuel pour les cinq prochaines années est:

2007	126 112 \$
2008	149 923
2009	149 923
2010	149 923
2011	149 923

12. PASSIF ÉVENTUEL

La Commission a été avisée du potentiel d'une poursuite contre la Commission par un ancien employé. Le conseil juridique et la direction sont incapable de déterminer le montant du passif, s'il en a un, résultant de cette poursuite. N'importe quel règlement financier sera comptabilisé aux charges dans l'exercice où il est encouru.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

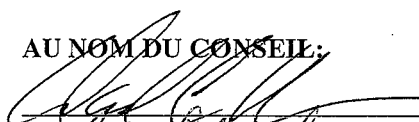
RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES


BILAN

AU 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 1 et 3)	-	\$ 85 529 \$
Débiteurs (Note 3)	-	10 686
TVH à recevoir (Note 3)	-	24 044
Frais payés d'avance	-	<u>218</u>
	-	<u>120 477</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 1 et 5)	-	<u>50 248</u>
	-	<u>\$ 170 725 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 3)	-	\$ <u>9 450 \$</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Notes 1 et 6)	-	<u>67 606</u>
SURPLUS		
SURPLUS	-	<u>93 669</u>
	-	<u>\$ 170 725 \$</u>
PASSIF ÉVENTUEL (Note 7)		

AU NOM DU CONSEIL:

 _____ Président

 _____ Vice-président

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS (DÉFICIT)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
REVENUS (Note 1)		
Cotisation des assureurs automobiles (Note 4)	-	\$ 1 185 780 \$
Intérêts	-	<u>8 258</u>
	-	1 194 038
DÉPENSES DIRECTES (Note 1)	-	<u>205 119</u>
	-	<u>988 919</u>
DÉPENSES COMMUNES		
Salaires et avantages sociaux	-	369 271
Frais de bureau et d'administration	-	61 867
Formation	-	2 299
Bibliothèque et publications	-	2 965
Soutien informatique	-	2 713
Honoraires professionnels	-	4 367
Amortissement	-	<u>10 979</u>
	-	<u>454 461</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	-	534 458
SURPLUS (DÉFICIT) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>93 669</u>	<u>(440 789)</u>
	93 669	93 669
TRANSFERT À LA COMMISSION DES ASSURANCES AUTOMOBILES (Note 2)	(43 421)	-
TRANSFERT AU FOND - SERVICES D'ÉLECTRICITÉ (Note 2)	(33 499)	-
TRANSFERT AU FOND - GAZ NATUREL (Note 2)	<u>(16 749)</u>	-
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>-</u>	\$ <u>93 669</u> \$

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses	-	\$ 534 458 \$
Élément hors caisse		
Amortissement	<u>-</u>	<u>10 979</u>
	-	545 437
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	10 686	(10 686)
TVH à recevoir	24 044	(9 877)
Frais payés d'avance	218	-
Avantages sociaux futurs reportés	-	29 916
Créditeurs et frais courus	(9 450)	(61 649)
Payable à la Division des Services d'Électricité	-	(39 256)
Dû à la province du Nouveau-Brunswick	-	(400 000)
Avantages sociaux futurs	<u>(67 606)</u>	<u>33 416</u>
	<u>(42 108)</u>	<u>87 301</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(1 772)</u>
Activité de financement		
Immobilisations corporelles transférées au Fond - Services d'Électricité	33 499	-
Immobilisations corporelles transférées au Fond - Gaz Naturel	16 749	-
Surplus transféré au Fond - Services d'Électricité	(33 499)	-
Surplus transféré au Fond - Gaz Naturel	(16 749)	-
Surplus transféré à la Commission des Assurances Automobiles	<u>(43 421)</u>	<u>-</u>
	<u>(43 421)</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(85 529)	85 529
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>85 529</u>	<u>-</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>-</u> \$	<u>85 529</u> \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	25 685 \$	8 258 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins.

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

2. RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

En septembre 2004, la province du Nouveau-Brunswick a promulgué une législation afin d'établir la Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, à partir du 1 avril 2005, la Commission n'est plus impliquée dans la réglementation des Assurances Automobile. Par suite, le surplus de 93 669 \$ moins la portion impayée des immobilisations corporelles nettes a été transféré à la Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick. Le reste des immobilisations corporelles nettes a été transféré aux fonds des Services d'Électricité et du Gaz Naturel.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission se composent d'encaisse, débiteurs, TVH à recevoir et créditeurs et frais courus. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

4. COTISATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Conformément à l'article 9.1(1) de la Loi sur les entreprises de service public, les assureurs automobiles du Nouveau-Brunswick sont cotisés annuellement. La cotisation de chaque assureur faisant affaires au Nouveau-Brunswick est calculée selon le prorata de ses recettes nettes sur le total des recettes nettes des assureurs automobiles. Cette proportion est ensuite imputée au budget de l'exercice suivant, afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Recettes nettes des assureurs automobiles	-	\$ 407 280 000 \$
Cotisation sur recettes	-	\$ 1 185 780 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2006</u>			<u>2005</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>		<u>Net</u>
			<u>Net</u>	
Équipement informatique	-	\$	-	\$ 4 471 \$
Véhicule	-		-	4 218
Améliorations locatives	-		-	41 559
	-	\$	-	\$ 50 248 \$

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de Pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. Comme noté dans les états financiers de la province au 31 mars 2005, le plan de pension a un surplus actuariel net. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à deux semaines de salaire pour chaque année de service jusqu'à un maximum de 25 années.

7. PASSIF ÉVENTUEL

La Commission a été avisée du potentiel d'une poursuite contre la Commission par un ancien employé. Le conseil juridique et la direction sont incapable de déterminer le montant du passif, s'il en a un, résultant de cette poursuite. N'importe quel règlement financier sera comptabilisé aux charges dans l'exercice où il est encouru.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

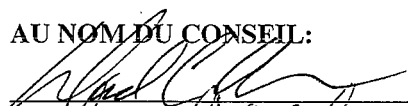
RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL


BILAN

AU 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (Notes 1 et 2)	263 024 \$	84 394 \$
Débiteurs (Notes 2 et 4)	6 337	21 260
Frais payés d'avance	<u>718</u>	<u>968</u>
	<u>270 079</u>	<u>106 622</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Notes 1 et 5)	<u>75 241</u>	<u>74 198</u>
	<u><u>345 320</u></u> \$	<u><u>180 820</u></u> \$
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (Note 2)	17 193 \$	37 644 \$
Produit reporté	<u>35 000</u>	<u>23 120</u>
	<u>52 193</u>	<u>60 764</u>
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (Notes 1 et 6)	<u>111 872</u>	<u>89 336</u>
SURPLUS		
SURPLUS	<u>181 255</u>	<u>30 720</u>
	<u><u>345 320</u></u> \$	<u><u>180 820</u></u> \$
ENGAGEMENT (Note 8)		
PASSIF ÉVENTUEL (Note 9)		

AU NOM DU CONSEIL:

 Président

 Vice-président

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
REVENUS (Note 1)		
Cotisation des distributeurs de gaz naturel (Note 3)	413 770 \$	453 947 \$
Redevances de franchisage soumis par le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie	336 964	271 570
Frais d'enregistrement des agents de marketing	-	4 502
Intérêts et autres produits	<u>14 843</u>	<u>8 508</u>
	765 577	738 527
DÉPENSES DIRECTES (Note 1)	<u>107 362</u>	<u>222 498</u>
	<u>658 215</u>	<u>516 029</u>
DÉPENSES COMMUNES		
Salaires et avantages sociaux	360 865	518 644
Frais de bureau et d'administration	67 406	61 867
Formation	25 454	26 255
Bibliothèque et publications	1 872	2 965
Soutien informatique	19 549	2 713
Honoraires professionnels	4 034	4 367
Entretien de véhicules	24 195	24 203
Amortissement	<u>21 054</u>	<u>20 846</u>
	<u>524 429</u>	<u>661 860</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	133 786	(145 831)
SURPLUS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>30 720</u>	<u>176 551</u>
	164 506	30 720
TRANSFERT DU SURPLUS DU FOND - ASSURANCES AUTOMOBILES (Note 7)	<u>16 749</u>	<u>-</u>
SURPLUS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>181 255 \$</u>	<u>30 720 \$</u>

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
PROVENANCE (SORTIE) DE L'ENCAISSE		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	133 786 \$	(145 831) \$
Élément hors caisse		
Amortissement	21 054	20 846
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	<u>(2 000)</u>	<u>-</u>
	152 840	(124 985)
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Débiteurs	14 923	(16 971)
Frais payés d'avance	250	(750)
Avantages sociaux futurs reportés	-	29 916
Créditeurs et frais courus	(20 451)	19 610
Produit reporté	11 880	9 965
Avantages sociaux futurs	<u>22 536</u>	<u>55 146</u>
	<u>181 978</u>	<u>(28 069)</u>
Activité d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(22 097)	(19 160)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	<u>2 000</u>	<u>-</u>
	<u>(20 097)</u>	<u>(19 160)</u>
Activité de financement		
Immobilisations corporelles transférées du Fond - Assurances Automobiles	(16 749)	-
Immobilisations corporelles transférées du Fond - Services d'Électricité	16 749	-
Surplus transféré du Fond - Assurances Automobiles	<u>16 749</u>	<u>-</u>
	<u>16 749</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	178 630	(47 229)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>84 394</u>	<u>131 623</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>263 024</u> \$	<u>84 394</u> \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE - FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	12 843 \$	8 508 \$

COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Encaisse

Un seul compte de banque est maintenu pour la Commission. Le solde de ce compte est attribué à chacune des divisions réglementées de la Commission selon les transactions réelles.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées aux prix coûtant. Les dépenses mineures pour mobiliers sont comptabilisées aux charges dans l'année d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

Équipement informatique	33 1/3%
Véhicules de sécurité	20%
Véhicule	20%
Améliorations locatives	10%

Revenu

La Commission comptabilise le revenu sur une base de comptabilité d'engagement.

Attributions

Certains montants du bilan et de l'état des résultats ont été attribués aux trois divisions de la Commission basé sur le meilleur jugement de la direction ainsi que sur les activités réelles de l'exercice.

Dépenses Directes

Les dépenses directes incluent les frais d'audiences, de déplacements, de formation, de sécurité et tout autre débours directement attribuable à un service public en particulier.

État des Flux de Trésorerie

Pour l'usage de l'état des flux de trésorerie, la Commission considère comme espèces ou quasi-espèces l'encaisse et les soldes bancaires, nets de découverts, ainsi que les instruments temporaires du fonds monétaire facilement convertibles avec échéanciers originaux de trois mois ou moins.

Utilisation d'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Commission se composent d'encaisse, débiteurs et créditeurs et frais courus. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que la Commission n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

3. COTISATION DU GAZ NATUREL

Conformément à l'article 87 de la Loi sur la distribution du gaz naturel, les distributeurs de gaz naturel sont cotisés annuellement pour les dépenses directes attribuées à chaque distributeur ainsi que pour leur portion des frais communs déterminé par la Commission. Les frais payés par les concessionnaires d'utilisation ultime au Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie ont été remis par le Ministère à la Commission afin de réduire les dépenses communes de réglementation du gaz naturel. Les cotisations sont ajustées afin d'inclure tout surplus ou déficit vérifié de l'exercice précédent.

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Estimation des dépenses communes	728 454 \$		822 568 \$
Moins: estimation des montants de revenu d'intérêt	(8 000)		(8 000)
Moins: montants du Ministère des Ressources Naturelles et de l'Énergie	<u>(336 964)</u>		<u>(271 570)</u>
Estimation des dépenses nettes communes	383 490		542 998
Estimation des dépenses directes	<u>61 000</u>		<u>87 500</u>
	444 490		630 498
Surplus de l'exercice précédent	<u>(30 720)</u>		<u>(176 551)</u>
Cotisation sur la distribution du gaz naturel	<u>413 770</u> \$		<u>453 947</u> \$

4. DÉBITEURS

	<u>2006</u>		<u>2005</u>
Débiteurs	-	\$	10 686 \$
TVH à recevoir	6 337		9 949
Avances pour frais de déplacements	<u>-</u>		<u>625</u>
	<u>6 337</u> \$		<u>21 260</u> \$

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2006</u>			<u>2005</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Équipement informatique	38 431 \$	34 375 \$	4 056 \$	4 471 \$
Véhicules de sécurité	77 149	43 468	33 681	23 950
Véhicule	6 737	3 866	2 871	4 218
Améliorations locatives	<u>69 265</u>	<u>34 632</u>	<u>-</u>	<u>41 559</u>
	<u>191 582 \$</u>	<u>116 341 \$</u>	<u>75 241 \$</u>	<u>74 198 \$</u>

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Plan de pension

La Commission et ses employés cotisent à un plan de pension contributif à prestations déterminées qui est géré par la province du Nouveau-Brunswick en vertu de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics. Ce plan fournit une pension aux employés du gouvernement provincial ainsi qu'à certaines sociétés de la couronne et agences et est basé sur les années de service et les cinq années consécutives les mieux rémunérées. Comme noté dans les états financiers de la province au 31 mars 2005; le plan de pension a un surplus actuariel net. N'importe quelle insuffisance du plan est garantie par la province du Nouveau-Brunswick, qui est la répondante du plan.

Allocations de Retraite

Suite aux recommandations exposées par la province du Nouveau-Brunswick, les employés de la Commission avec un minimum de cinq années consécutives de service sont intitulés à deux semaines de salaire pour chaque année de service jusqu'à un maximum de 25 années.

7. RÉGLEMENTATION DES ASSUREURS AUTOMOBILES

En septembre 2004, la province du Nouveau-Brunswick a promulgué une législation afin d'établir la Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick. Par conséquent, à partir du 1 avril 2005, la Commission n'est plus impliquée dans la réglementation des Assurances Automobile. Par suite, le surplus de 93 669 \$ moins la portion impayée des immobilisations corporelles nettes a été transféré à la Commission des Assurances du Nouveau-Brunswick. Le reste des immobilisations corporelles nettes a été transféré aux fonds des Services d'Électricité et du Gaz Naturel.

**COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC DE LA
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

RÉGLEMENTATION DU GAZ NATUREL

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

8. ENGAGEMENT

La Commission a négocié un contrat de location de leur emplacement de bureau d'une durée de 10 ans débutant le 1 mars 2001. Ce coût est attribué aux divisions de la Commission, tel que décrit à la Note 1.

Le loyer minimum annuel pour les cinq prochaines années est:

2007	126 112 \$
2008	149 923
2009	149 923
2010	149 923
2011	149 923

9. PASSIF ÉVENTUEL

La Commission a été avisée du potentiel d'une poursuite contre la Commission par un ancien employé. Le conseil juridique et la direction sont incapable de déterminer le montant du passif, s'il en a un, résultant de cette poursuite. N'importe quel règlement financier sera comptabilisé aux charges dans l'exercice où il est encouru.

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES LOTERIES DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2006



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la
Commission des loteries du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael Ferguson'.

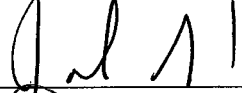
Michael Ferguson, c.a.

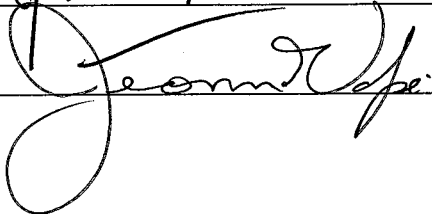
Fredericton (N.-B.)
le 21 juillet 2006

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
À recevoir de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	644 458 \$	211 906 \$
Autres éléments d'actif		
Titres de participation au capital social de la Société des loteries de l'Atlantique Inc.	100	100
Titres de participation au capital social de la Société des loteries interprovinciales	1	1
	101	101
	<u>644 559 \$</u>	<u>212 007 \$</u>
PASSIF ET SURPLUS D'APPORT		
Passif à court terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 4)	644 458 \$	211 906 \$
Surplus d'apport (note 2)	101	101
	<u>644 559 \$</u>	<u>212 007 \$</u>

Approuvé par la commission


 _____ membre


 _____ membre

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006		2005
	Budget	Réel	Réel
RECETTES			
Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. (note 1)	124 100 000 \$	117 554 662 \$	122 744 669 \$
Autres recettes (note 3)	25 000	23 875	24 510
	<u>124 125 000</u>	<u>117 578 537</u>	<u>122 769 179</u>
DÉPENSES			
À la province du Nouveau-Brunswick (note 1)			
Recettes au compte ordinaire	120 586 000	107 921 709	114 812 366
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	500 000	500 000	500 000
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	700 000	700 000	700 000
Accords avec les Premières nations	-	6 076 797	4 348 446
Dépenses d'inspection de la commission	1 137 000	1 180 450	1 206 426
Dépenses administratives	175 000	175 000	175 000
Ministère de la Santé et Mieux-être (joueur compulsif; éducation et traitement)	757 000	757 000	757 000
Ministère des Finances	270 000	267 581	269 941
	<u>124 125 000</u>	<u>117 578 537</u>	<u>122 769 179</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

1. Résumé des principales conventions comptables

Part des bénéfices nets de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. revenant au Nouveau-Brunswick

Le bénéfice de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. est distribué à chacune des quatre provinces de l'Atlantique ou à leurs agences. La part de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick pour l'année courante représente le bénéfice calculé de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. au Nouveau-Brunswick, comme déterminé par l'entente unanime des actionnaires, modifiée et redressée, signée le 8 août 2000.

Paievements à la Province du Nouveau-Brunswick

La Commission des loteries du Nouveau-Brunswick remet les bénéfices qu'elle reçoit de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. à la province du Nouveau-Brunswick.

Les bénéfices de certains genres de loteries ont été désignés comme revenu pour des fonds en fiducie spécifiques opérés par la province du Nouveau-Brunswick. Les bénéfices annuels désignés au fonds en fiducie pour l'avancement des arts et au fonds en fiducie pour l'avancement du sport ont été établis par la province à un minimum de sept cent mille dollars et cinq cent mille dollars respectivement.

La loi sur les loteries stipule que les Premières nations peuvent être payées 95 pour cent de tous les bénéfices reçus de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. qui proviennent de l'exploitation des loteries vidéo des réserves qui ont des accords avec la province. De plus, là où ces accords sont en vigueur, la province rembourse tous les revenus provinciaux tirés de la vente des billets à longuette sur ces réserves. En date du 31 mars 2005, huit des Premières nations ont signé des accords impliquant les recettes de loteries. Afin que les Premières nations puissent recevoir des profits de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, les accords doivent être actifs et la réserve doit avoir une commission de jeu. Au cours de l'année, il y avait cinq accords actifs avec des réserves ayant des commissions de jeu : Woodstock, St. Mary's, Elsipogtog, Oromocto et Burnt Church. De plus, un accord a été signé avec Eel River Bar après la date de fin d'exercice. Cet accord s'applique rétroactivement pour l'année 2005/2006 et les remboursements pour cette année sont inclus dans les états financiers.

Placements

La province du Nouveau-Brunswick n'exploite pas de loteries, mais elle est actionnaire de la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et de la Société des loteries interprovinciales. La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et elle est chargée d'élaborer, d'organiser, d'entreprendre, de mener et de gérer les loteries dans les provinces de l'Atlantique. De plus, elle s'occupe et s'assure de la commercialisation, au niveau régional, des jeux de la Société des loteries interprovinciales. Cette dernière est une société qui appartient conjointement aux dix provinces du Canada.

Les placements dans la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et la Société des loteries interprovinciales sont comptabilisés au coût. Les bénéfices nets de ces sociétés sont répartis annuellement entre les actionnaires.

COMMISSION DES LOTERIES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

2. Surplus d'apport

Ce montant représente les sommes que verse la province du Nouveau-Brunswick, au nom de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique Inc. et à la Société des loteries interprovinciales, en échange de capital social.

3. Autres recettes

La province du Nouveau-Brunswick exige, de la part des organismes de charité et sans but lucratif, un honoraire pour les licences relatives aux jeux de hasard comme les bingos, les tombolas, etc.

4. État des transactions avec la province du Nouveau-Brunswick

	2006	2005
Passif à court terme		
Solde au début de l'exercice	211 906 \$	754 083 \$
Recettes pour l'exercice	117 578 537	122 769 179
	<hr/>	<hr/>
Fonds à la disposition de la province du Nouveau-Brunswick	117 790 443	123 523 262
Moins les paiements effectués au cours de l'exercice	117 145 985	123 311 356
Solde à la fin de l'exercice	644 458 \$	211 906 \$
	<hr/>	<hr/>

5. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Conseil d'administration de la
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael Ferguson'.

Michael Ferguson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 29 août 2006

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2006


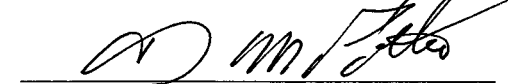
	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 069 098 \$	1 197 017 \$
Débiteurs (note 2)	171 785	271 202
Débiteurs - financement fédéral (note 3)	633 406	333 889
Charges payées d'avance	1 940	-
	<u>1 876 229 \$</u>	<u>1 802 108 \$</u>

PASSIF ET EXCÉDENT

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 153 743 \$	1 156 491 \$
Dette à long terme		
Passif au titre des prestations constituées (note 2)	139 371	-
Excédent	583 115	645 617
	<u>1 876 229 \$</u>	<u>1 802 108 \$</u>

Passif éventuel (note 6)

Approuvé

vice-président

directeur général

**COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
RECETTES		
Province du Nouveau-Brunswick	5 384 000 \$	4 311 182 \$
Financement fédéral (note 3)	599 035	836 248
Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick (note 4)	150 000	150 000
Coûts recouverts des privilèges	43 491	59 868
Quotes-parts des clients	35 365	38 765
Intérêt et autre	50 257	19 246
Recettes totales	<u>6 262 148</u>	<u>5 415 309</u>
DÉPENSES		
Honoraires et débours de certificats - criminel	769 732	896 719
Honoraires et débours de certificats - droit de la famille	213 294	225 401
Honoraires et débours d'avocats de service - criminel	103 808	90 837
Honoraires et débours d'avocats de service - droit de la famille	52 884	26 219
Dépenses du fonds d'investissement (note 3)	2 148 279	1 620 297
Honoraires et débours d'avocats commis d'office	6 841	2 833
Honoraires et débours d'avocats secondaires	178 742	160 781
Honoraires et débours d'avocats contractuels - droit de la famille	345 878	668 863
Salaires des avocats - droit de la famille	508 577	-
	<u>4 328 035</u>	<u>3 691 950</u>
Dépenses administratives		
Traitements et frais connexes	1 136 118	765 792
Location de bureaux	265 970	205 543
Téléphone	50 391	43 132
Impression et fournitures de bureau	68 225	50 180
Frais postaux	15 773	13 020
Frais de déplacement	16 005	35 377
Perfectionnement professionnel et formation	5 416	2 509
Ameublement et matériel de bureau	48 841	72 361
Location de matériel et contrats de service	33 377	22 272
Publicité	1 979	936
Assurance	2 810	2 800
Frais recouvrables d'enregistrement de privilèges	6 485	5 990
Divers	56 334	26 152
Traduction	8 652	4 039
Amélioration informatique	160 900	11 140
Services professionnels	87 125	36 935
Frais de déménagement	250	3 141
Service de documents	5 806	4 480
Étude sur l'impact des avocats de service	26 158	-
	<u>1 996 615</u>	<u>1 305 799</u>
Dépenses totales	<u>6 324 650</u>	<u>4 997 749</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(62 502)	417 560
Excédent, début de l'exercice	645 617	228 057
EXCÉDENT, fin de l'exercice	<u>583 115 \$</u>	<u>645 617 \$</u>

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

1. Objectif de l'organisation

La Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick a été établie le 12 décembre 2005 selon une modification de la *Loi sur l'aide juridique*. Avant cette date, elle était exploitée sous le nom "Aide juridique du Nouveau-Brunswick". La Commission offre des services d'aide juridique en matière criminelle et en matière de droit de la famille pour les résidents admissibles de la province. Ces services sont financés par des subventions du ministère de la Justice et de la Consommation et par une subvention de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick.

2. Principales conventions comptables

a) Débiteurs

Les débiteurs comprennent des montants dont la perception est probable dans un proche avenir. En raison de l'incertitude associée à la perception de ceux-ci, les montants qui pourraient être perçus ultérieurement provenant de privilèges enregistrés contre des biens ou provenant de coûts et de recouvrements sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont perçus.

Les montants dus à la Commission au 31 mars 2006 provenant de privilèges totalisaient 1 569 157 \$ (2005 – 1 480 662 \$). Ces montants seront perçus seulement si, et lorsque, les biens ayant des privilèges enregistrés contre eux seront vendus.

b) Prestations de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Commission participent à la Pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Le régime de retraite est défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent la Commission et ses employés. Les cotisations de l'employeur au régime sont comptabilisées comme un régime à cotisations déterminées, puisque l'obligation de la Commission se limite au montant de ces cotisations.

Les employés accumulent une indemnité de retraite à un rythme d'une semaine de salaire pour chaque année complète travaillée, jusqu'à concurrence de 25 semaines. Le montant de l'indemnité de retraite est fondé sur le nombre d'années de service et le dernier salaire de l'employé.

c) Estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses dont les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des estimations ont été produites pour les prestations de retraite accumulées à date qui pourraient devenir payable dans le futur.

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

3. Financement fédéral - criminel

Projets du fonds d'investissement

La Commission est présentement impliquée dans une entente de 3 ans de financement de projets conclue entre le ministre fédéral de la Justice et le ministre provincial de la Justice. L'entente concernant le projet du fonds d'investissement couvre les exercices financiers 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006.

Cette entente couvre certains coûts d'un projet visant la conception et l'application d'approches novatrices pour la livraison de services d'aide juridique afin de :

1. Améliorer et renforcer l'accès des clients aux services juridiques
2. Continuer d'améliorer les services aux francophones
3. Améliorer et augmenter les services d'aide juridique spécialisés à l'égard des accusés souffrant de troubles mentaux et des autochtones
4. Améliorer les services d'avocats de service pour tous les clients

Activités principales :

1. Avocats de services bilingues à Edmundston et à Grand-Sault
2. Quatre régions pourvues d'avocats de service surveillants
3. Avocats de services autochtones
4. Appels de personnes détenues
5. Tribunal de santé mentale à Saint John
6. Services d'avocats de service dans les régions rurales
7. Diversification de service

4. Subvention de la fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick

Le conseil de la Fondation a consenti à fournir sur une base annuelle un montant maximum de 150 000\$ ou 50% de la subvention disponible, le moindre de ces deux montants étant retenu, pour une période de trois ans commençant au cours de l'année se terminant le 31 mars 2004.

5. Subvention fédérale (de base)

Selon les accords de partage des coûts entre les gouvernements provincial et fédéral, le ministère de la Justice provincial présente à chaque exercice, au gouvernement canadien, une demande de recouvrement d'une partie des dépenses engagées par la Commission pour la prestation de services d'aide juridique en matière criminelle adulte et en matière criminelle chez les jeunes contrevenants.

COMMISSION DES SERVICES D'AIDE JURIDIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

6. Passif éventuel

Au 31 mars 2006, 210 certificats d'aide juridique, 66 certificats en matière de droit de la famille et 24 certificats d'aide juridique délivrés à des demandeurs admissibles n'avaient pas été exécutés. Le coût d'exécution de ces certificats est estimé à 349 316 \$. Aucune provision n'a été faite pour ce passif éventuel dans les présents états financiers.

7. Engagements

La Commission loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location – exploitation qui viennent à échéance à diverses dates. Au 31 mars 2006, les paiements minimums futurs exigibles de ces contrats de location sont :

2007	76 448 \$
2008	73 336
2009	64 000
2010	58 667
	<u>272 451 \$</u>

8. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

9. Chiffres comparatifs

Les deux fonds d'aide juridique ont été combinés dans ces états financiers pour la première fois. Les chiffres comparatifs de 2005 ont été redressés pour être conforme avec la présentation des états financiers de 2006.

ÉTATS FINANCIERS

COMMISSION DES VALEURS

MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres de la
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et les états des résultats, du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michael Ferguson'.

Michael Ferguson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 23 mai 2006

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2006

ACTIF	2006	2005
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	1 326 603 \$	1 180 527 \$
Comptes débiteurs	120 919	15 267
Charges payées d'avance	10 051	7 651
	<u>1 457 573</u>	<u>1 203 445</u>
 Avoirs investis pour des objets désignés (note 3)	 889 096	 564 154
 Immobilisations (note 5)	 440 143	 54 436
	<u>2 786 812 \$</u>	<u>1 822 035 \$</u>
 PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	417 852 \$	126 648 \$
Traitements et avantages sociaux dus	72 484	47 082
Provision pour congés de vacance	31 986	29 935
	<u>522 322</u>	<u>203 665</u>
 Engagements contractés au titre du régime de retraite (note 8)	 260 963	 241 247
 Passif total	 783 285	 444 912
 Solde des fonds		
Général	1 114 431	812 969
Réserve pour la stabilisation des droits (note 4)	750 000	500 000
Réserve pour l'amélioration du marché (note 4)	139 096	64 154
	<u>2 003 527</u>	<u>1 377 123</u>
	<u>2 786 812 \$</u>	<u>1 822 035 \$</u>

Les notes complémentaires et les annexes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

Approuvé par la Commission

 président

 membre

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	(9 mois) 2005
RECETTES		
Droits		
Placements de valeurs mobilières	4 441 950 \$	2 897 791 \$
Inscriptions	2 607 300	2 220 400
Dépôts de documents financiers	1 672 374	913 548
Exemptions et ordonnances	309 975	138 475
Autres	22 772	652
Pénalités administratives et règlements	72 719	64 000
Frais d'exécution recouvrés	7 750	2 000
Recettes de placements	81 605	33 540
	<u>9 216 445</u>	<u>6 270 406</u>
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	1 901 198	1 199 704
Administration	322 556	218 318
Services professionnels	85 152	112 263
Déplacements	133 956	73 021
Initiatives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières	44 835	43 160
Locaux	106 573	41 476
Amortissement	82 802	18 146
	<u>2 677 072</u>	<u>1 706 088</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>6 539 373 \$</u>	<u>4 564 318 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	Général	Réserve pour la stabilisation des droits	Réserve pour l'amélioration du marché	Total
Solde le 31 mars 2005 (9 mois)	812 969 \$	500 000 \$	64 154 \$	1 377 123 \$
Excédent des recettes sur les dépenses	6 539 373	-	-	6 539 373
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement (note 6)	(5 912 969)	-	-	(5 912 969)
Réaffectation des recettes de placements	(2 223)	-	2 223	-
Affectations aux réserves (note 4)	(322 719)	250 000	72 719	-
Réaffectation des dépenses	-	-	-	-
Solde le 31 mars 2006	1 114 431 \$	750 000 \$	139 096 \$	2 003 527 \$

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	(9 mois) 2005
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	6 539 373 \$	4 564 318 \$
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations	<u>82 802</u>	<u>18 146</u>
	6 622 175	4 582 464
Évolution du fonds de roulement, à l'exception des disponibilités		
Comptes débiteurs	(105 652)	(15 267)
Charges payées d'avance	(2 400)	(7 651)
Comptes créditeurs et charges à payer	291 204	126 648
Traitements et avantages sociaux dus	25 402	47 082
Provision pour congés de vacance	2 051	29 935
Engagements contractés au titre du régime de retraite	<u>19 716</u>	<u>241 247</u>
	6 852 496	5 004 458
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement	(5 912 969)	(3 187 195)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(468 509)	(72 582)
	<u>471 018</u>	<u>1 744 681</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES DISPONIBILITÉS		
	1 744 681	-
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES AU DÉBUT DE L'ANNÉE	<u>2 215 699 \$</u>	<u>1 744 681 \$</u>
LIQUIDITÉS ET VALEURS ASSIMILABLES À LA FIN DE L'ANNÉE		
Déclaré par:		
Encaisse	1 326 603 \$	1 180 527 \$
Avoirs investis pour des objets désignés	<u>889 096</u>	<u>564 154</u>
	<u>2 215 699 \$</u>	<u>1 744 681 \$</u>

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

1. Nature de la société

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1^{er} juillet 2004 sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. La Commission s'occupe de réglementer le marché financier du Nouveau-Brunswick et d'appliquer la *Loi* et la réglementation sur les valeurs mobilières ainsi que les règles de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

La Commission a pour rôle fondamental de favoriser le caractère équitable et l'efficacité du marché financier et d'accroître la confiance qu'il suscite. Pour jouer son rôle, la Commission essaie de trouver le juste équilibre entre le besoin des investisseurs d'être protégés de façon adéquate et le besoin de l'industrie d'avoir accès aux capitaux qui sont nécessaires à sa croissance économique durable.

À titre de société de la Couronne, la Commission est exonérée d'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les conventions comptables que la Commission considère comme importantes :

a) Constatation des produits

Les droits sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés, c'est-à-dire normalement lors de leur perception.

Le recouvrement des coûts des enquêtes ainsi que des recettes des pénalités administratives est comptabilisé à la date de la décision, à moins que la direction détermine qu'il n'existe aucune certitude raisonnable en ce qui concerne leur perception éventuelle, auquel cas leur recouvrement est comptabilisé au moment de leur perception.

Les recettes de placements sont inscrites selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur prix coûtant et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de l'année de leur acquisition et pendant toute la durée de leur vie utile, à savoir :

Mobilier et matériel de bureau : 4 ans
Ordinateurs et matériel électronique : 3 ans
Véhicule : 4 ans
Améliorations locatives : durée du bail

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

2. Principales conventions comptables - suite

c) Prévisions

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction formule des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les résultats réels peuvent être différents des prévisions.

d) Encaisse affectée

Conformément au paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, les sommes reçues par la Commission à titre de pénalités administratives ne sont pas affectées à ses dépenses normales de fonctionnement et ne peuvent être affectées qu'aux initiatives ou activités qui, selon la Commission, favorisent le marché financier du Nouveau-Brunswick.

e) Régime de prestations aux employés

La Commission prévoit le versement de prestations de retraite à ses employés à temps plein à partir de sa participation au régime de pension dans les services publics, un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent de multiples employeurs. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées, étant donné que la Commission n'a pas assez de renseignements pour le comptabiliser comme un régime de retraite à prestations déterminées. Les charges de retraite qui sont déclarées dans les présents états financiers comprennent les cotisations de l'employeur au titre des services rendus par les employés au cours de l'année ainsi que les cotisations additionnelles de l'employeur au titre des services rendus les années précédentes.

f) Instruments financiers

La Commission utilise comme instruments financiers les liquidités et les dépôts à court terme, les comptes débiteurs, les dépôts à court terme affectés et les charges à payer. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent la Commission à aucun risque sérieux aux plans des intérêts, du change et du crédit. La juste valeur de ces instruments financiers est approximativement équivalente à leur valeur comptable.

3. Liquidités et avoirs investis pour des objets désignés

La Commission a ouvert deux comptes bancaires distincts. Le premier est constitué du compte courant et des sommes portées au crédit de la réserve pour la stabilisation des droits. Le second est le compte de la réserve pour l'amélioration du marché. En vertu des dispositions de la convention bancaire de la Commission, ces deux comptes produisent des intérêts calculés quotidiennement au taux préférentiel minoré de 2 %.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

4. Réserves

Réserve pour la stabilisation des droits

Comme le prescrit le paragraphe 25(6) de la Loi sur les valeurs mobilières, la Commission a établi une réserve afin de payer les dépenses extraordinaires occasionnées par des besoins isolés et imprévus de nature réglementaire et par les changements dans l'activité du marché qui ont des répercussions sur les recettes. Cette réserve est financée par des imputations sur les surplus gagnés. La valeur maximale de la réserve a été fixée à 750 000 \$.

Réserve pour l'amélioration du marché

La Commission perçoit des pénalités administratives en vertu de l'article 186 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Comme le prévoit le paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces sommes ne sont pas affectées aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission. Elles sont plutôt destinées aux initiatives ou aux activités qui favorisent le marché financier du Nouveau-Brunswick. Les fonds de la réserve pour l'amélioration du marché sont déposés à part de ceux qui sont destinés aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission, et ils produisent leurs propres recettes de placements.

Service public d'éducation et d'information juridiques

Par suite des activités d'application de la loi liées à la Direction des valeurs mobilières du ministère de la Justice, l'organisation que la Commission a remplacée, certains paiements ont été versés volontairement au Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ). Ces paiements ont été faits expressément dans le but d'aider le SPEIJ à s'acquitter de son mandat à l'égard du marché financier. À cause de sa relation et de ses ententes avec le SPEIJ, la Commission a une bonne capacité d'influer sur les dépenses qui répondent à des besoins semblables à ceux auxquels est destinée la réserve pour favoriser le marché. Au cours de l'année financière, la Commission a fait des dépenses admissibles d'une valeur de 101 977 \$. Le 31 mars 2006, le SPEIJ disposait d'un solde nul à ce titre. Une portion de 43 457 \$ du solde des comptes débiteurs de la Commission constitue une créance du SPEIJ NB à la suite de paiements effectués par la Commission au nom de ce dernier et pour lesquels la Commission a facturé le SPEIJ NB par la suite. La Commission ne prévoit pas entretenir d'autres relations financières avec le SPEIJ.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

5. Immobilisations

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	76 727 \$	31 369 \$	45 358 \$	30 561 \$
Ordinateurs et matériel électronique	45 649	16 428	29 221	2 727
Véhicule	28 198	14 099	14 099	21 148
Améliorations locatives	390 517	39 052	351 465	-
	<u>541 091 \$</u>	<u>100 948 \$</u>	<u>440 143 \$</u>	<u>54 436 \$</u>

6. Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement

L'excédent du fonds de fonctionnement est affecté au moyen de versements au Fonds consolidé de la province du Nouveau-Brunswick, sous réserve de l'approbation du Conseil de gestion et conformément aux dispositions du paragraphe 25(5) de la Loi sur les valeurs mobilières.

7. Engagements et éventualités

Les particularités des engagements envers d'autres organisations et des éventualités attribuables à des garanties et à des poursuites judiciaires figurent ci-dessous. Toute perte découlant du règlement d'une éventualité est comptabilisée comme une dépense de l'année au cours de laquelle le règlement a été conclu.

a) Engagements

Les engagements découlant d'obligations contractuelles liées principalement à la location des locaux et du matériel de bureau se chiffraient à 2 204 048 \$ le 31 mars 2006. Le 15 février 2006, la Commission a signé un bail d'une durée de dix ans relativement à ses bureaux. Selon les modalités de l'entente, la Commission sera requise de payer un loyer annuel aux montants suivants:

2006-07	209 484 \$
2007-08	220 896
2008-09	218 496
2009-10	218 496
2010-11	220 567
Par la suite	1 116 109
Total	<u>2 204 048 \$</u>

Le ministère de l'Approvisionnement et des Services a octroyé à la Commission une somme de 34 833 \$ au titre des coûts de location en 2005-2006, dans le cadre d'ententes de location qui existaient avant que la Commission soit établie. Aucune autre subvention n'est prévue à cet égard au cours des années financières subséquentes.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2006

7. Engagements et éventualités - suite

b) Poursuites judiciaires

La Commission est partie à diverses instances devant les tribunaux en raison de ses activités de réglementation. La direction considère qu'il est impossible de déterminer les obligations que la Commission pourrait être tenue d'assumer à l'issue de ces instances. Pour ce motif, elle ne peut formuler aucune prévision en ce qui concerne une perte éventuelle à ce poste. La Commission n'est pas au courant de procédures judiciaires contre elle à la date des états financiers.

8. Engagements contractés au titre du régime de retraite

La Commission prévoit une allocation de retraite pour les employés comptant au moins cinq années d'emploi continu. Cette allocation est versée au moment de la retraite, du décès ou de la mise en disponibilité de l'employé. Chaque employé a droit à cinq jours de rémunération pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 125 jours, plus 20 p. 100 des crédits de congé de maladie accumulés. Le montant total de la prestation ne peut dépasser 166 jours de rémunération. Le montant de l'allocation est calculé à partir du taux de rémunération du membre du personnel.

Cette allocation est accordée aux membres du personnel ayant au moins cinq ans de service continu et constitue un montant global, sans prise en compte du facteur d'actualisation.

9. Opérations entre apparentés

Le ministère de la Justice, une personne morale apparentée à la Commission, fournit à celle-ci certains services selon le principe du recouvrement des coûts. Il s'agit surtout de services informatiques comme la mémorisation, la sauvegarde et la protection des données ainsi que le soutien technique. Ces services ont coûté 63 004 \$ à la Commission au cours de la période de référence.

Le Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick a également fourni à la Commission des services de traduction selon le principe du recouvrement des coûts. Au cours de la période de référence, la Commission a versé en tout 48 888 \$ à ce titre.

ÉTATS FINANCIERS
CONSEIL CONSULTATIF DES
AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in black ink that reads "K.D. Robinson".

K.D. Robinson, c.a.


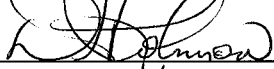
Fredericton (N.-B.)

le 7 juin 2006

CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	<u>234 211 \$</u>	<u>191 141 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Excédent	<u>234 211 \$</u>	<u>191 141 \$</u>

Approuvé par le conseil

 _____ présidente
 _____ membre

**CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006 Budget	2006 Réel	2005 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	<u>209 917 \$</u>	<u>209 917 \$</u>	<u>204 146 \$</u>
DÉPENSES			
Services personnels	99 917	56 504	54 695
Autres services	106 000	105 287	100 728
Fournitures et approvisionnements	3 600	2 608	2 628
Bien et matériel (note 2)	400	2 448	7 202
	<u>209 917</u>	<u>166 847</u>	<u>165 253</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	43 070	38 893
Excédent, début de l'exercice		<u>191 141</u>	<u>152 248</u>
EXCÉDENT, fin de l'exercice		<u>234 211 \$</u>	<u>191 141 \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil, un organisme d'étude et de consultation, a comme mission de conseiller le gouvernement quant aux questions qui intéressent et préoccupent les aînés de la province. Le Conseil a été établi en vertu de la Loi créant le Conseil consultatif des aînés du Nouveau-Brunswick, qui est entré en vigueur le 1 avril 2003.

2. Principale convention comptable

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'équipement et de mobiliers aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

Ces dépenses se composent principalement d'achat d'ordinateurs et de fournitures de bureau.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à la technologie de l'information, au service des ressources humaines et à l'administration financière du Conseil.

De plus, des services de traduction d'une valeur de 8 070 \$ sont fournis par la Province et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

5. Engagement important

Le Conseil est engagé à la location de son bureau à Fredericton jusqu'au 31 mars 2009, au coût annuel de 19 134 \$.

ÉTATS FINANCIERS

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in black ink that reads "K.D. Robinson".


K.D. Robinson, c.a.

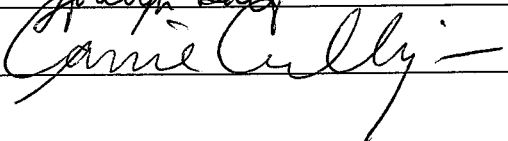
Fredericton (N.-B.)
le 27 septembre 2006

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Débiteurs	58 348 \$	61 359 \$
PASSIF ET EXCÉDENT		
Passif à court terme		
Recettes différées	41 287 \$	20 474 \$
Excédent	17 061	40 885
	58 348 \$	61 359 \$

Approuvé par le Conseil

 présidente

 membre

**CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006 Budget	2006 Réel	2005 Réel
RECETTES			
Subvention d'exploitation de la province du Nouveau-Brunswick	150 500 \$	150 500 \$	147 000 \$
Autre subventions	-	13 040	7 094
Santé Canada - anti-tabac	-	-	31 205
Suivi du dialogue rural	-	17 855	29 058
SME Agitez le bateau/Le gros splash	-	9 174	-
Agitez le bateau/Le gros splash	-	13 840	-
SME salaires	-	19 239	-
	<u>150 500</u>	<u>223 648</u>	<u>214 357</u>
DÉPENSES			
Traitments et avantages sociaux	92 800	113 708	106 203
Frais de déplacement et de conférence	18 900	22 709	23 446
Imprimerie et photocopies	2 100	1 728	2 245
Téléphone	7 600	6 908	8 080
Dépenses de bureau	9 650	18 470	14 308
Relations publiques et publicité	1 500	-	399
Honoraires	8 000	8 325	5 638
Mobilier et matériel	4 000	1 569	8 624
Services professionnels	775	812	2 024
Traduction	2 675	5 569	6 410
Loyer	2 500	2 296	2 296
Réparations et entretien	-	1 766	571
Divers	-	430	870
Santé Canada - anti-tabac	-	-	31 205
Suivi du dialogue rural	-	17 855	35 260
SME Agitez le bateau/Le gros splash	-	9 174	-
Agitez le bateau/Le gros splash	-	16 914	-
SME salaires	-	19 239	-
	<u>150 500</u>	<u>247 472</u>	<u>247 579</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>(23 824)</u>	<u>(33 222)</u>
Excédent, au début de l'exercice		40 885	74 107
EXCÉDENT, à la fin de l'exercice		<u>17 061 \$</u>	<u>40 885 \$</u>

CONSEIL CONSULTATIF DE LA JEUNESSE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

1. Objectif de l'organisme

Le Conseil a été établi en vertu d'une résolution du cabinet en mai 1986 et les nominations au Conseil furent annoncées en mars 1987. Les opérations du Conseil ont commencé en mai 1987.

Le Conseil a subi un changement de nom et une réorganisation suite à la proclamation, le 9 octobre 2003, de la Loi créant le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Le Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial établi pour effectuer des recherches et des consultations sur des sujets relatif aux jeunes âgés entre 15 et 24 ans.

2. Immobilisations

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'immobilisations aux dépenses dans la période où la dépense est engagée.

3. Dépenses non-comprises dans les états financiers

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à la technologie de l'information, au service des ressources humaines et à l'administration financière du Conseil.

Les frais de location du bureau du Conseil sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

De plus, des services de traduction d'une valeur de 7 144\$ sont fournis par la Province et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA

CONDITION DE LA FEMME

31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil consultatif sur la condition de la femme

J'ai vérifié le bilan du Conseil consultatif sur la condition de la femme au 31 mars 2006 ainsi que l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in black ink that reads "K.D. Robinson".

K.D. Robinson, c.a.

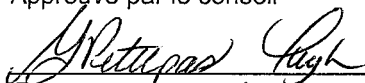
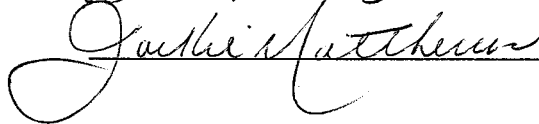
Fredericton (N.-B.)

le 30 mai 2006

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
BILAN
31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
Débiteurs - Province du Nouveau-Brunswick	<u>56 085 \$</u>	<u>52 955 \$</u>
PASSIF ET EXCÉDENT		
Excédent	<u>56 085 \$</u>	<u>52 955 \$</u>

Approuvé par le conseil

 _____ présidente
 _____ membre

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006 Budget	2006 Réel	2005 Réel
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	422 417 \$	422 417 \$	414 146 \$
DÉPENSES			
Services personnels	246 917	232 474	247 343
Autres services	161 800	165 632	161 655
Fournitures et approvisionnements	8 100	15 111	17 102
Contributions et subventions	-	4 900	-
Bien et matériel (note 2)	5 600	1 170	8 385
	<u>422 417</u>	<u>419 287</u>	<u>434 485</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	3 130	(20 339)
Excédent, début de l'exercice		<u>52 955</u>	<u>73 294</u>
EXCÉDENT, fin de l'exercice		<u>56 085 \$</u>	<u>52 955 \$</u>

**CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme conseille le gouvernement provincial sur les questions de la condition de la femme et porte les sujets d'intérêts aux femmes à l'attention du public.

2. Principale convention comptable

Le Conseil a pour principe d'imputer tous les achats d'équipement et de mobiliers aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

3. Dépenses ne figurant pas dans les états financiers

Les frais de location du bureau du Conseil sont payés par la Province du Nouveau-Brunswick et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil. De plus, des services de traduction d'une valeur de 20 778\$ sont fournis par la Province et ne figurent pas dans les dépenses du Conseil.

Le ministère des Finances a assumé la responsabilité des coûts reliés à la technologie de l'information, au service des ressources humaines et à l'administration financière du Conseil.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
CONSEIL DE LA RECHERCHE ET
DE LA PRODUCTIVITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'honorable Bernard Lord
Premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick,
-et-
Au président et aux membres du
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan consolidé du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 ainsi que l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Michael Ferguson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 15 juin 2006

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 2006**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2006 Total	2005 Total
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse et dépôts à terme	1 255 225 \$	- \$	1 255 225 \$	971 706 \$
Débiteurs	2 291 182	-	2 291 182	1 400 556
Travaux en cours	306 083	-	306 083	287 873
Frais payés d'avance	68 366	-	68 366	28 660
	3 920 856	-	3 920 856	2 688 795
Placements à long terme, au coût (note 3)	68 672	3 136 789	3 205 461	2 208 797
Immobilisations, nettes (note 4)	-	2 710 943	2 710 943	2 844 859
	3 989 528 \$	5 847 732 \$	9 837 260 \$	7 742 451 \$
PASSIF ET SOLDES DE FONDS				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 538 819 \$	- \$	1 538 819 \$	856 396 \$
Recettes reportées	692 144	-	692 144	425 338
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	-	41 458	41 458	59 400
	2 230 963	41 458	2 272 421	1 341 134
Passif à long terme				
Prestations de retraite accumulées	521 748	-	521 748	451 293
Effets à payer (note 5)	-	43 750	43 750	85 208
	521 748	43 750	565 498	536 501
Contributions reportées (note 6)	-	121 404	121 404	131 580
Soldes de fonds				
Non affectés	1 236 817	-	1 236 817	1 025 525
Affectés par le conseil (note 7)	-	3 136 789	3 136 789	2 139 040
Investis en immobilisations	-	2 504 331	2 504 331	2 568 671
	1 236 817	5 641 120	6 877 937	5 733 236
	3 989 528 \$	5 847 732 \$	9 837 260 \$	7 742 451 \$

Approuvé par le conseil



président



directeur général

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2006 Total	2005 Total
RECETTES				
Recettes d'exploitation	8 927 051 \$	-	8 927 051 \$	7 047 920 \$
Subventions d'exploitation				
Province du Nouveau-Brunswick	740 700	-	740 700	740 700
Intérêts	107 502	-	107 502	83 808
Divers	129 796	-	129 796	81 241
Gain sur la vente d'immobilisations	-	-	-	1 000
	<u>9 905 049</u>	<u>-</u>	<u>9 905 049</u>	<u>7 954 669</u>
DÉPENSES				
Frais d'exploitation	6 428 007	-	6 428 007	5 780 042
Frais généraux et administratifs	1 838 556	-	1 838 556	1 661 718
Amortissement (notes 4 et 6)	466 591	-	466 591	475 566
Mauvaises créances	27 194	-	27 194	3 455
	<u>8 760 348</u>	<u>-</u>	<u>8 760 348</u>	<u>7 920 781</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES				
	1 144 701	-	1 144 701	33 888
Solde de fonds au début de l'exercice	1 025 525	4 707 711	5 733 236	5 699 348
Ajustements interfonds	(933 409)	933 409	-	-
SOLDE DE FONDS à la fin de l'exercice	<u>1 236 817 \$</u>	<u>5 641 120 \$</u>	<u>6 877 937 \$</u>	<u>5 733 236 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	Fonds d'exploitation	Fonds des immobilisations	2006 Total	2005 Total
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR) :				
Activités d'exploitation				
Excédent des recettes sur les dépenses	1 144 701 \$	- \$	1 144 701 \$	33 888 \$
Amortissement	466 591	-	466 591	475 566
Gain sur la vente d'immobilisations	-	-	-	(1 000)
Variation nette de postes du fonds de roulement hors trésorerie	687	(17 942)	(17 255)	(1 054)
Encaisse nette provenant (utilisée pour) des activités d'exploitation	<u>1 611 979</u>	<u>(17 942)</u>	<u>1 594 037</u>	<u>507 400</u>
Activités de financement et d'investissement				
Achat ou transfert de placements à long terme	1 085	(997 749)	(996 664)	6 758
Prestations de retraite accumulées	70 455	-	70 455	45 383
Versement sur emprunts à long terme	-	(41 458)	(41 458)	(59 400)
Produit provenant de la disposition d'immobilisations	-	-	-	1 000
Contribution reportée pour les immobilisations	-	13 639	13 639	74 293
Achat d'immobilisations	-	(356 490)	(356 490)	(813 843)
Encaisse nette provenant (utilisée pour) des activités de financement et d'investissement	<u>71 540</u>	<u>(1 382 058)</u>	<u>(1 310 518)</u>	<u>(745 809)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	1 683 519	(1 400 000)	283 519	(238 409)
Encaisse et dépôts à terme au début de l'exercice	971 706	-	971 706	1 210 115
Transferts interfonds (note 7)	(1 400 000)	1 400 000	-	-
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME à la fin de l'exercice	<u>1 255 225 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 255 225 \$</u>	<u>971 706 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2006**

1. Objectif de l'organisation

Le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick est une organisation sans but lucratif constitué en 1962 par la Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité. Les objectifs du Conseil sont de promouvoir, stimuler et expédier un perfectionnement continu dans son efficacité productive et dans l'accroissement de l'économie dans les secteurs variés du Nouveau-Brunswick. Le Conseil fournit des services de recherche indépendants, d'analyse ainsi que des services d'ordre technique principalement aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour lesquels elles sont facturées sur une base de services rendus.

2. Principales conventions comptables

a) Comptabilité par fonds

Les recettes et les dépenses relatives aux services rendus et à l'administration sont comptabilisées dans le fonds d'exploitation. Le fonds des immobilisations inclut les actifs, les passifs, les gains et les dépenses qui sont liés à l'acquisition, la disposition et le financement des immobilisations ainsi que le montant net des actifs affectés aux immobilisations.

b) Détermination des recettes

Les recettes sont considérées gagnées et sont constatées au fonds d'exploitation selon un pourcentage d'achèvement lorsque les services sont rendus. La valeur des travaux achevés mais non facturés apparaît sous la rubrique "Travaux en cours". Les montants payés ou facturés à l'avance, correspondant à des travaux non réalisés, apparaissent sous la rubrique "Recettes reportées". Tout revenu d'intérêts est constaté au fonds d'exploitation dans l'exercice au cours duquel il est gagné. Les gains et les pertes sur la disposition des immobilisations sont constatés au fonds des immobilisations dans l'exercice au cours duquel la disposition est faite.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition dans le fonds des immobilisations. L'amortissement est établi selon la méthode de l'amortissement linéaire basé sur la vie utile estimative des biens. L'amortissement de l'exercice fait parti des coûts relatif à la livraison des services dans le fonds d'exploitation.

d) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Conseil et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Minuvar Ltée.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2006**

2. Principales conventions comptables - suite

e) Prestations de retraite des employés

Les employés à temps plein du conseil participent à la Pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Le régime de retraite est défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent le conseil et ses employés. Les cotisations de l'employeur au régime sont comptabilisées comme un régime à cotisations prédéterminées, puisque l'obligation du conseil se limite au montant de ces cotisations.

Les employés accumulent une indemnité de retraite à un rythme d'une semaine de salaire pour chaque pleine année travaillée, jusqu'à concurrence de 25 semaines. Le montant de l'indemnité de retraite est fondé sur le nombre d'années de service et le dernier salaire de l'employé.

f) Estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses dont les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des estimations ont été produites pour les prestations de retraite accumulées à date qui pourraient devenir payable dans le futur.

Des estimations ont également été établies pour les débiteurs qui sont, ou qui pourraient devenir, irrécouvrables.

3. Placements à long terme

Les placements retenus au 31 mars 2006 ont une valeur marchande de 3 206 875 \$ (2005 - 2 240 306 \$). La source fondamentale de l'incertitude à laquelle ces placements à long terme sont exposés est un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur du placement va varier due aux changements futurs des taux d'intérêt sur le marché.

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2006**

4. Immobilisations

	Taux d'amortissement	2006	2005
Véhicules	25%	11 880 \$	11 880 \$
Équipements informatiques	25%	1 418 037	1 380 480
Autres équipements	12,5 %	7 217 350	6 992 990
Bâtiment	3%	2 399 637	2 305 064
Coût		11 046 904	10 690 414
Moins : amortissement cumulé		8 335 961	7 845 555
Immobilisations, nettes		<u>2 710 943 \$</u>	<u>2 844 859 \$</u>

La charge d'amortissement est composée des montants suivants :

	2006	2005
Amortissement des actifs	490 406 \$	497 459 \$
Amortissement des contributions reportées	(23 815)	(21 893)
	<u>466 591 \$</u>	<u>475 566 \$</u>

5. Effets à payer

	2006	2005
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, payable au 1 mai 2006	2 004 \$	17 004 \$
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 4 850 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 novembre 2006	14 454	33 854
Agence de promotion économique du Canada atlantique, sans intérêts, 6 250 \$ payable sur base trimestrielle jusqu'au 1 octobre 2008	68 750	93 750
	<u>85 208</u>	<u>144 608</u>
Moins : tranche échéant à moins d'un an	41 458	59 400
	<u>43 750 \$</u>	<u>85 208 \$</u>

**CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2006**

6. Contributions reportées

Les contributions reportées dans le fonds des immobilisations représentent la portion non-amortie des contributions externes reçues envers le coût d'immobilisations spécifiques. L'amortissement des contributions reportées est calculé au même taux que l'amortissement des actifs à lequel il se rapporte et est compris dans l'amortissement pour fin de présentation.

Durant l'exercice, les changements dans le solde des contributions reportées dans le fonds des immobilisations sont les suivants :

	2006	2005
Contributions reportées au 1 avril	131 580 \$	79 180 \$
Contributions aux coûts de l'équipement	13 639	74 293
Amortissement des contributions reportées	(23 815)	(21 893)
Contributions reportées au 31 mars	<u>121 404 \$</u>	<u>131 580 \$</u>

7. Transferts interfonds et soldes de fonds affectées à l'interne

Les directeurs du Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ont affecté à l'interne des ressources au montant de 3 136 789 \$ au 31 mars 2006 (2005 – 2 139,040 \$). Ce montant affecté à l'interne est destiné pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des obligations en capital et n'est pas disponible pour autres fins sans le consentement du conseil d'administration. Ce montant inclus un transfert au 31 mars 2006 de 1 400 000 \$ du fonds d'exploitation au fonds des immobilisations (2005 – 800 000 \$).

8. Transactions entre apparentées

Durant l'année le Conseil a fourni des services aux ministères et aux agences de la Couronne de la Province du Nouveau-Brunswick. Le Conseil a fourni ces services en vertu de ses normes et de ses conditions habituelles.

	2006	2005
Recettes provenant des services pour l'année		
Ministères et agences	675 932 \$	988 710 \$
Débiteurs au 31 mars		
Ministères et agences	93 747 \$	167 811 \$

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

(inclut les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 mars 2005)

Rapport de la vérificatrice
Bilan
État des revenus et dépenses
État de l'encaisse
Notes aux états financiers

SANDY BREWER
CERTIFIED GENERAL ACCOUNTANT

1338 Highway 105
Douglas, NB E3A 7K4
Phone: 506-363-5105
Fax: 506-363-4634

RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE

À l'attention des membres du "Conseil des arts du Nouveau-Brunswick"

J'ai vérifié les livres comptables du "Conseil des arts du Nouveau-Brunswick" pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006. J'ai examiné les livres selon une procédure normalement utilisée pour les organismes à but non lucratif.

J'atteste par la présente, qu'à mon avis, les états financiers ci-joints reflètent bien la position financière du "Conseil des arts du Nouveau-Brunswick" au 31 mars 2006, en conformité avec les principes comptables généralement acceptés.

Sandy Brewer
Comptable générale agréée

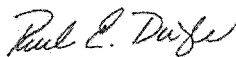
27 avril 2006
Douglas, NB

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN VÉRIFIÉ
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	\$ 37,381	\$ 1,850
TVH à recevoir	6,300	12,027
Dépenses payées d'avance	21,021	10,282
Comptes à recevoir	13,579	10,677
	78,281	34,836
PLACEMENTS (Note 3)	521,970	664,663
	\$ 600,251	\$ 699,499
PASSIF ET AVOIR PROPRE		
PASSIF À COURT TERME		
Chèques à déposer	\$ -	\$ 34,480
Comptes-fournisseurs et charges à payer	15,752	2,750
Retenues sur les salaires à payer	5,983	63
	21,735	37,293
SUBVENTIONS & BOURSES À PAYER (Note 6)	495,136	563,041
SOLDES DES FONDS		
NON RESTREINT	83,380	99,165
	\$ 600,251	\$ 699,499



Odette Snow
Secrétaire-trésorière



Paul Daigle
Président

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT VÉRIFIÉ DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

	2006	2005
REVENUS		
Prix d'excellence	\$ -	\$ 500
Direction du développement des arts	-	52,325
Allocation annuelle	700,000	700,000
Projets spéciaux	256,544	-
Secrétariat à la culture et au sport	405,325	350,000
Autres subventions/revenus	19,622	12,802
Intérêts créditeurs	17,995	13,426
Subventions recouvrées	11,635	20,362
Dépenses remboursées	-	8,851
	1,411,121	1,158,266
DÉPENSES		
Immobilisations (Note 4)	4,660	5,838
Salaires et avantages sociaux (Note 7)	234,291	243,880
Administration	75,179	77,574
Dépenses du conseil d'administration et des comités	23,005	26,647
Dépenses des jurys	44,199	39,631
Projets spéciaux	327,822	28,796
Cérémonies entourant les Prix d'excellence	17,900	32,604
Subventions & bourses (Note 8)	699,850	699,971
	1,426,906	1,154,941
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	(15,785)	3,325
SOLDE D'OUVERTURE	99,165	100,213
AJUSTEMENT – PÉRIODES ANTÉRIEURES (Note 9)	-	(4,373)
SOLDE DE CLÔTURE	\$ 83,380	\$ 99,165

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT VÉRIFIÉ DE L'ENCAISSE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ (15,785)	\$ 3,325
Ajouts :		
Changements au fonds de roulement hors-caisse	11,008	114,322
Ajustement – Périodes antérieures	-	(4,373)
Subventions à verser	(67,905)	(95,528)
ENCAISSE NETTE - ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(72,682)	17,746
ENCAISSE NETTE - ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Placements	142,693	14,389
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE PENDANT L'EXERCICE	70,011	32,135
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(32,630)	(64,765)
ENCAISSE À LA FIN DE L'ANNÉE	\$ 37,381	\$(32,630)
ENCAISSE À LA FIN DE L'ANNÉE CONSISTE EN :		
Comptes bancaires	\$ 37,381	\$ 1,850
Chèques à déposer	-	(34,480)
	\$ 37,381	\$ (32,630)

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

1. GÉNÉRALITÉS

L'organisme à but non lucratif faisait partie du gouvernement du Nouveau-Brunswick jusqu'en janvier 2000. Depuis, il est devenu un organisme indépendant qui administre des programmes de subventions et de bourses pour les artistes professionnels et les organismes artistiques de la province dans le but de les aider à réaliser différents projets dans le domaine des arts.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus en tenant compte des conventions suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées à l'exercice.

Comptabilisation d'un revenu

Dès qu'un organisme s'engage à verser une contribution, un revenu est comptabilisé.

3. PLACEMENTS

Les placements comprennent une somme déposée dans un compte Marché Monétaire de même qu'un dépôt à terme investi à un taux d'intérêt de 2,39 % avec échéance fixée au 30 mars 2006.

	2006
Marché monétaire	\$ 521,970
Placement à court terme	-
	\$ 521,970

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations suivantes ont été imputées à l'exercice financier :

	2006	2005
Mobilier de bureau	\$ -	\$ 520
Équipement de bureau	4,660	5,318
	\$ 4,660	\$ 5,838

5. APPORT

L'organisme à but non lucratif reçoit presque tous ses fonds du gouvernement. L'apport est fait en fonction des budgets que l'organisme soumet au gouvernement.

CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

6. ENGAGEMENTS

L'organisme à but non lucratif s'engage à verser les subventions et les bourses qui ont été déterminées et autorisées au cours des exercices antérieurs ainsi que celles qui ont été déterminées pendant l'exercice en cours dans le cadre des programmes existants. Ces engagements sont :

SUBVENTIONS et BOURSES À PAYER	<u>31 mars 2006</u>
Bâtisseurs artistiques – mars 2002	5,916
Bâtisseurs artistiques – mars 2003	20,000
Artistes en début de carrière – avril 2003	1,050
Bâtisseurs artistiques – septembre 2003	21,100
Création/Documentation – octobre 2003	2,800
Artistes en début de carrière – octobre 2003	1,050
Arts sur invitation – février 2004	527
Artiste en résidence – février 2004	16,045
Bourses d'études en art – février 2004	1,350
Présentation – février 2004	8,400
Arts autochtones – avril 2004	6,000
Création/Documentation – avril 2004	10,120
Artistes en début de carrière – avril 2004	700
Création/Documentation – octobre 2004	10,850
Artistes en début de carrière – octobre 2004	3,150
Arts sur invitation – janvier 2005	619
Arts sur invitation – février 2005	397
Artiste en résidence – février 2005	18,375
Bourses d'études en art – février 2005	5,750
Présentation – février 2005	10,470
Développement professionnel – février 2005	3,000
Arts autochtones – avril 2005	4,500
Création/Documentation – avril 2005	40,576
Création/Documentation – octobre 2005	30,343
Arts sur invitation – décembre 2005	600
Arts sur invitation – mai 2005	150
Arts sur invitation – août 2005	2,544
Arts sur invitation – septembre 2005	257
Arts sur invitation – octobre 2005	897
Arts autochtones – novembre 2005	600
École des arts – 2006	6,000
Prix d'excellence – 2006	20,000
Bourses d'études en art – février 2006	58,000
Développement professionnel – février 2006	12,000
Artiste en résidence – février 2006	80,000
Arts sur invitation – février 2006	2,400
Présentation – février 2006	88,000
Arts sur invitation – mars 2006	600
	<u>\$ 495,136</u>

*CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006*

7. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Le salaire et les avantages sociaux de la directrice générale pour l'année se terminant le 31 mars 2006 représentent 69 258 \$ (67 799 \$ pour 2005).

8. SUBVENTIONS ET BOURSES D'ÉTUDES EN ART

Ce montant représente la somme des subventions et des bourses attribuées au cours de l'exercice financier 2005-2006.

9. EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS

Ce dépassement des dépenses a été planifié et approuvé par le conseil d'administration et les représentants du gouvernement en prévision de la seconde édition de la conférence Espace culturel Atlantique.

ÉTATS FINANCIERS
LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE
SUR LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la présidente et aux membres du
Conseil du Premier ministre sur la
condition des personnes handicapées

J'ai vérifié le bilan du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées au 31 mars 2006 et l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michael Ferguson".

Michael Ferguson, c.a.

Fredericton (N.-B.)

le 18 mai 2006

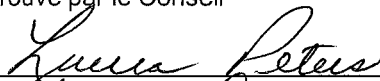
**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA
CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
BILAN
31 MARS 2006**

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	24 104 \$	89 486 \$
Débiteurs	3 875	1 835
Frais payés d'avance	2 439	2 902
	<u>30 418 \$</u>	<u>94 223 \$</u>

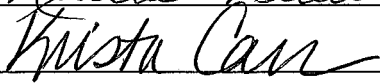
PASSIF ET EXCÉDENT

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	10 535 \$	6 788 \$
Revenus différés	-	64 000
	<u>10 535</u>	<u>70 788</u>
Excédent	19 883	23 435
	<u>30 418 \$</u>	<u>94 223 \$</u>

Approuvé par le Conseil



présidente



membre

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA
CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
ÉTAT DES RECETTES, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006 Budget (note 3)	2006 Réal	2005 Réal
RECETTES			
Subventions - Province du Nouveau-Brunswick	258 000 \$	260 500 \$	256 000 \$
Divers	3 500	3 453	3 632
	<u>261 500</u>	<u>263 953</u>	<u>259 632</u>
DÉPENSES			
Traitements et charges sociales	201 079	204 478	199 651
Ameublement et matériel	3 000	2 229	721
Fournitures de bureau	3 700	4 230	2 343
Téléphone	4 200	3 370	2 832
Imprimerie	12 056	11 575	8 695
Traduction	7 500	2 964	1 093
Honoraires	8 000	7 100	7 175
Frais de déplacement	7 550	6 214	5 963
Affranchissement	7 000	4 407	3 881
Entretien	1 500	1 938	1 377
Frais d'hôtel	7 600	5 961	5 103
Stationnement	2 900	2 517	2 700
Réunions du Conseil	5 500	4 587	3 028
Consultations et séminaires	2 000	606	1 135
Repas	1 800	1 495	1 358
Bibliothèque et abonnements	1 700	1 481	1 485
Location de matériel de bureau	2 100	1 706	2 009
Assurances	550	504	496
Divers	500	25	26
Frais bancaires	250	118	158
	<u>280 485</u>	<u>267 505</u>	<u>251 229</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE	<u>(18 985)\$</u>	(3 552)	8 403
Excédent au début de l'exercice		<u>23 435</u>	15 032
EXCÉDENT À LA FIN DE L'EXERCICE		<u>19 883 \$</u>	<u>23 435 \$</u>

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA
CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006**

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Prestations de retraite des employés

Les employés à temps plein du conseil participent à la Pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Le régime de retraite est défini comme un régime interentreprises à prestations déterminées auquel cotisent le conseil et ses employés. Les cotisations de l'employeur au régime sont comptabilisées comme un régime à cotisations prédéterminées, puisque l'obligation du conseil se limite au montant de ces cotisations.

Les coûts pour les allocations de retraites qui pourraient être dus aux employés du Conseil sont payés par la Province.

(b) Immobilisations

La politique du Conseil est d'imputer les achats d'immobilisations aux dépenses durant l'exercice où la dépense est engagée.

(c) Services fournis par la province du Nouveau-Brunswick

Le Conseil utilise un local auquel les frais de location sont payés par la province du Nouveau-Brunswick. Certains autres services sont également payés par la province.

2. Autres activités – Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées

Le Conseil agit comme coordinateur pour la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le conseil conserve également les dossiers comptables pour le comité exécutif de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées. Le rôle du comité exécutif est de surveiller la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées et de prendre des décisions au sujet de la semaine. En contrepartie pour les coûts administratifs encourus au nom de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées pendant l'année, le comité exécutif a versé 3 000 \$ au Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées. Si le comité exécutif ne reçoit pas suffisamment de fonds pendant l'année pour couvrir ses coûts, le Conseil est responsable pour les dépenses additionnelles.

3. Budget

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des recettes, des dépenses et de l'excédent ont reçu l'approbation des membres du conseil. Ces montants ont été préparés selon la méthode de comptabilité de caisse et n'ont pas été vérifiés.

**LE CONSEIL DU PREMIER MINISTRE SUR LA
CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006**

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES
MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 DÉCEMBRE 2005

Office of the
Auditor GeneralBureau du
vérificateur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil d'administration de la Corporation
de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2005 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K.D. Robinson".

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton, (N.-B.)
le 22 mars 2006

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2005

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme	1 029 889 \$	1 081 181 \$
Intérêts courus à recevoir des municipalités et des entreprises municipales	5 109 889	5 140 970
Revenus de placements courus à recevoir	-	3 851
	<u>6 139 778</u>	<u>6 226 002</u>
Placements à long terme	689 000	405 000
Primes non amortis moins les escomptes	(185 739)	(138 523)
	<u>503 261</u>	<u>266 477</u>
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales (note 3)	495 625 000	466 353 000
	<u>502 268 039 \$</u>	<u>472 845 479 \$</u>
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Créditeurs	6 851 \$	2 667 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligataire	5 122 567	5 150 433
Dette obligataire (note 4)	496 147 000	466 638 000
	<u>501 276 418</u>	<u>471 791 100</u>
Bénéfices non répartis	991 621	1 054 379
	<u>502 268 039 \$</u>	<u>472 845 479 \$</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

..... administrateur

..... administrateur

**CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005**

	2005	2004
RECETTES		
Intérêts reçus des municipalités et des entreprises municipales	24 318 087 \$	23 313 994 \$
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	144 126	158 939
Revenu de placement	27 849	46 859
	<u>24 490 062</u>	<u>23 519 792</u>
DÉPENSES		
Intérêts sur la dette obligataire	24 343 625	23 331 309
Amortissement des primes	(19 098)	5 243
Autres dépenses	228 293	91 514
	<u>24 552 820</u>	<u>23 428 066</u>
BÉNÉFICE (PERTE) NET DE L'EXERCICE	(62 758)	91 726
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 054 379	962 653
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>991 621 \$</u>	<u>1 054 379 \$</u>

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005

	2005	2004
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation:		
Bénéfice (perte) net de l'exercice	(62 758)\$	91 726 \$
Ajouter (déduire):		
Amortissement des primes	(19 098)	5 243
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	11 249	13 934
	(70 607)	110 903
Activités de financement:		
Recettes provenant de la vente de débentures	95 934 197	104 968 307
Fonds réservés pour les frais d'émission de débentures	(144 126)	(158 939)
Principal versé sur la dette obligataire	(67 295 000)	(60 739 000)
	28 495 071	44 070 368
Activités d'investissements:		
Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales	(95 790 070)	(104 809 368)
Principal remboursé par les municipalités et les entreprises municipales	67 532 000	61 024 000
Placements à long terme	(217 686)	257 734
	(28 475 756)	(43 527 634)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(51 292)	653 637
Encaisse au début de l'exercice	1 081 181	427 544
ENCAISSE à la fin de l'exercice	1 029 889 \$	1 081 181 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005

1. Généralités

La Corporation a été créée en vertu de la Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1983. Le rôle de la Corporation est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales et dette obligataire

Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales et la dette obligataire sont inscrits à leur valeur nominale. Tout escompte ou toute prime d'émission sur les placements de la Corporation en dette obligataire est transféré à la municipalité ou à l'entreprise municipale et inscrit dans leurs états financiers.

b) Placements

Les placements à long terme sont inscrits à leur valeur nominale, et sont ajustés pour toutes primes non amorties moins les escomptes. Les escomptes et les primes sont reportés et amorties à titre de recettes selon la méthode linéaire pendant la durée non écoulée des titres visés.

3. Prêts aux municipalités et aux entreprises municipales

(a) Les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales sont garantis par les débiteures municipales qui sont payables en versements annuels à des termes maximums de quinze ans.

(b) Voici les montants du principal à recevoir dans chacun des cinq prochains exercices:

2006	70 900 000 \$
2007	66 788 000 \$
2008	58 842 000 \$
2009	55 129 000 \$
2010	47 751 000 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005

4. Dette obligataire

(a) Voici, en monnaie canadienne, le montant en circulation des débetures au 31 décembre 2005, dette qui est entièrement garantie par la province du Nouveau-Brunswick.

<u>Série</u>	<u>Date d'émission</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Montant initial</u>	<u>Montant en circulation</u>
"U"	29 juillet 1993	du 29 juillet 1994 à 2008	5,5% à 8,375%	34 442 000 \$	876 000 \$
"AA"	24 juillet 1996	du 24 juillet 1997 à 2006	5,625% à 7,875%	19 028 000	4 397 000
"AB"	02 déc. 1996	du 02 déc. 1997 à 2006	3,625% à 6,625%	38 610 000	8 554 000
* "AC"	16 oct. 1997	du 16 oct. 1998 à 2007	4,125% à 6%	36 187 000	10 573 000
"AD"	18 déc. 1997	du 18 déc. 1998 à 2007	4,25% à 5,75%	34 346 000	10 895 000
"AE"	25 août 1998	du 25 août 1999 à 2008	5,25% à 5,625%	26 566 000	8 612 000
"AF"	15 déc. 1998	du 15 déc. 1999 à 2008	5,125% à 5,5%	29 838 000	12 852 000
"AG"	11 août 1999	du 11 août 2000 à 2009	5,2% à 5,75%	31 633 000	14 518 000
** "AH"	14 déc. 1999	du 14 déc. 2000 à 2009	5,7% à 6,5%	33 575 000	16 468 000
"AI"	10 août 2000	du 10 août 2001 à 2010	6,1% à 6,4%	31 887 000	16 735 000
"AJ"	19 déc. 2000	du 19 déc. 2001 à 2010	6% à 6,125%	27 801 000	14 267 000
"AK"	17 juillet 2001	du 17 juillet 2002 à 2011	4,45% à 6,2%	28 920 000	19 728 000
"AL"	30 nov. 2001	du 30 nov. 2002 à 2011	2,45% à 5,5%	42 281 000	27 660 000
"AM"	12 juillet 2002	du 12 juillet 2003 à 2012	3,375% à 5,75%	52 016 000	38 567 000
** "AN"	23 déc. 2002	du 23 déc. 2003 à 2012	3,1% à 5,6%	24 625 000	18 113 000
"AO"	28 juillet 2003	du 28 juillet 2004 à 2013	3,05% à 5,0%	41 532 000	34 894 000
"AP"	17 déc. 2003	du 17 déc. 2004 à 2013	2,75% à 5,125%	51 873 000	42 721 000
** "AQ"	8 juillet 2004	du 8 juillet 2005 à 2014	2,75% à 5,50%	27 040 000	25 029 000
"AR"	16 déc. 2004	du 16 déc. 2005 à 2014	2,75% à 4,80%	78 919 000	73 884 000
** "AS"	7 juillet 2005	du 7 juillet 2006 à 2015	2,85% à 4,35%	21 781 000	21 781 000
"AT"	7 déc. 2005	du 7 déc. 2006 à 2015	3,75% à 4,375%	75 023 000	75 023 000
				<u>787 923 000 \$</u>	<u>496 147 000 \$</u>

* Ces débetures furent vendues directement aux fonds gérés par la province du Nouveau-Brunswick.

(b) Voici les montants du principal à rembourser dans chacun des cinq prochains exercices:

2006	70 713 000 \$
2007	66 659 000 \$
2008	58 778 000 \$
2009	55 135 000 \$
2010	47 836 000 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005

5. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur des placements à court terme, des intérêts courus à recevoir, des revenus d'investissement à recevoir, des comptes créditeurs et des intérêts courus à payer est supposée équivaloir approximativement à sa valeur comptable en raison de son court terme jusqu'à échéance.

La juste valeur des placements à long terme est de 511 902 \$.

L'émission et la période de remboursement des prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales, ainsi que la dette obligataire, sont dans la plupart des cas identiques, et pour chaque cas, l'actif et les obligations doivent être tenus jusqu'à échéance. Par conséquent, leur juste valeur est considérée comme équivalente à la valeur au pair.

Risque de taux

Le taux d'intérêt de la Corporation exigé sur les prêts accordés aux municipalités et aux entreprises municipales correspond à ses coûts d'emprunt et élimine ainsi le risque de taux.

Risque de crédit

Étant donné que l'article 14 de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick* prévoit le recouvrement de toute cessation de paiement des municipalités et des entreprises municipales par la Corporation, la provision pour créances douteuses n'est pas exigée.

La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Corporation à des risques importants de taux ou de crédit.

États financiers cumulés de la

**CORPORATION DE PORTEFEUILLE
ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

Deloitte & Touche s.r.l.

Deloitte

Deloitte & Touche s.r.l.
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
P.O. Box 6549
Saint John NB E2L 4R9
Canada
Tél. : 506-632-1080
Télec. : 506-632-1210
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

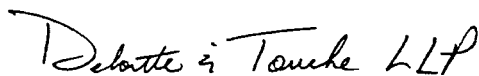
À l'honorable Herménégilde Chiasson,
Lieutenant-Gouverneur du Nouveau-Brunswick,
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

Nous avons vérifié le bilan cumulé de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (la « Corporation ») au 31 mars 2006 et les états cumulés des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers cumulés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Le 26 mai 2006

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CUMULÉ DES RÉSULTATS
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2006	2005
Produits (notes 3 et 5)		
Ventes d'énergie		
À l'intérieur de la province	1 056 \$	1 049 \$
À l'extérieur de la province	379	251
Autres	73	62
Transport	77	41
	<u>1 585</u>	<u>1 403</u>
Charges		
Combustible et achats d'énergie	512	497
Transport (note 3)	86	46
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	373	384
Amortissement et déclassement (note 6)	217	219
Impôts (note 7)	47	41
	<u>1 235</u>	<u>1 187</u>
Bénéfice avant frais de financement et paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	350	216
Frais de financement (note 8)	199	202
Bénéfice avant paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	151	14
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices (note 9)	55	5
Bénéfice net de l'exercice	<u>96 \$</u>	<u>9 \$</u>

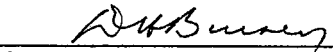
ÉTAT CUMULÉ DU DÉFICIT

Pour les exercices terminés les 31 mars	2006	2005
Déficit au début	(191) \$	(195) \$
Bénéfice net de l'exercice	96	9
Dividendes déclarés (note 10)	(12)	(5)
Déficit à la fin	<u>(107) \$</u>	<u>(191) \$</u>

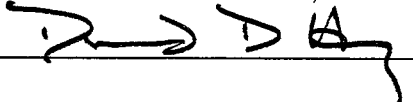
CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CUMULÉ
(en millions)

	Au 31 mars 2006	Au 31 mars 2005
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 11)	21 \$	4 \$
Débiteurs (note 21)	208	217
Matières, fournitures et combustible	151	106
Charges payées d'avance	4	3
	<u>384</u>	<u>330</u>
Immobilisations corporelles (note 12)		
Terrains, bâtiments, installations et matériel, au coût	6 501	6 320
Moins : amortissement cumulé	3 221	3 047
	<u>3 280</u>	<u>3 273</u>
Actif à long terme		
Fonds au titre du déclassement des installations nucléaires et de la gestion du combustible irradié (note 13)	229	189
Autres placements (note 14)	6	6
	<u>235</u>	<u>195</u>
Autres actifs		
Paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices (note 9)	-	5
Prestations de retraite reportées (note 15)	70	71
	<u>70</u>	<u>76</u>
Actif total	<u>3 969 \$</u>	<u>3 874 \$</u>

AU NOM DE LA CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK



Président du conseil



Président et chef de la direction

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CUMULÉ
(en millions)

Aux 31 mars	2006	2005
Passif à court terme		
Dette à court terme (note 16)	243 \$	340 \$
Créditeurs et charges à payer (note 21)	228	199
Intérêts courus (note 21)	59	60
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 17)	232	357
	<u>762</u>	<u>956</u>
Dette à long terme (note 17)		
Débitures et autres emprunts	2 655	2 459
Passif reporté		
Déclassement des installations et gestion du combustible irradié (note 18)	261	251
Autres (note 19)	71	72
	<u>332</u>	<u>323</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 10)	140	140
Surplus d'apport	187	187
Déficit	(107)	(191)
	<u>220</u>	<u>136</u>
Total du passif et des capitaux propres	3 969 \$	3 874 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CUMULÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en millions)

Pour les exercices terminés les 31 mars	2006	2005
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	96 \$	9 \$
Montants imputés ou crédités à l'exploitation mais n'entraînant pas de sorties de fonds au cours de l'exercice (note 20)	223	236
	319	245
Paiements et revenus liés au fonds au titre du déclassement des installations nucléaires et de la gestion du combustible irradié	(40)	(13)
Dépenses liées au passif au titre du déclassement	(5)	(1)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	(11)	(51)
	263	180
Activités d'investissement		
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit de la cession d'immobilisations et de l'apport de clients	(209)	(335)
Autres investissements	-	(6)
	(209)	(341)
Activités de financement		
Remboursement de la dette	(357)	(58)
Paiements et revenus liés au fonds d'amortissement	-	(27)
Produit de l'émission de la dette à long terme	428	297
Augmentation (diminution) de la dette à court terme	(97)	(54)
Dividendes payés	(11)	-
	(37)	158
Rentrées (sorties) nettes	17	(3)
Encaisse au début	4	7
Encaisse à la fin	21 \$	4 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en millions)

1. CONSTITUTION**Constitution**

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») a été constituée en société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick en 1920, en vertu de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} octobre 2004, la province du Nouveau-Brunswick a adopté la *Loi sur l'électricité*, qui a donné lieu à la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration du secteur de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie NB poursuivra ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick (« Holdco ») et compte désormais quatre nouvelles filiales qui ont entrepris leurs activités à cette date. Ces filiales sont les suivantes :

- la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick* (« Genco »);
- la Corporation d'énergie nucléaire du Nouveau-Brunswick (« Nuclearco »);
- la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick (« Transco »);
- la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick (« Disco »).

* Comprend la New Brunswick Power Coleson Cove Corporation (« Colesonco »), constituée comme filiale de Genco lors de la restructuration, et NB Coal Limited (« NB Coal »).

La *Loi sur l'électricité* a donné lieu à la constitution de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (la « Financière de l'électricité »), une corporation de la Couronne et un mandataire de l'État ayant pour mandat la conversion et la répartition de la dette d'Énergie NB entre les filiales en exploitation appropriées, ainsi que la prise en charge et la réduction de la tranche restante de la dette d'Énergie NB.

La *Loi sur l'électricité* a également donné lieu à la création d'une corporation appelée l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick (l'« Exploitant du réseau »), un organisme à but non lucratif dont le principal objectif est de diriger de façon distincte l'exploitation du marché de l'électricité et de maintenir l'adéquation et la fiabilité à long terme du réseau d'électricité.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers cumulés ci-joints ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les états financiers cumulés comprennent les comptes de Holdco et ceux de ses filiales, énumérées ci-dessus (collectivement, la « Corporation »).

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

3. RÉGLEMENTATION

Transco

La Commission des entreprises de service public de la province du Nouveau-Brunswick (la « CESP ») réglemente le tarif de transport à libre-accès (« TTLA »), qui donne un accès non discriminatoire au réseau de transport aux producteurs et aux clients situés à l'intérieur et à l'extérieur de la province et génère des produits permettant à la Corporation d'exploiter et d'entretenir le réseau de transport.

La conception et la gestion du TTLA incombent à l'Exploitant du réseau. À ce titre, Transco émet des factures à l'Exploitant du réseau pour la majorité des besoins en revenus, que l'Exploitant du réseau perçoit au moyen du TTLA de divers clients et clients de distribution incluant Genco, Nuclearco et Disco.

Les besoins en revenus de Transco sont fondés sur le coût des services rendus plus un taux de rendement autorisé de 9,5 % établi selon une structure du capital réputée être constituée de 65 % de titres d'emprunt et de 35 % de titres de participation.

Des actifs ou passifs réglementaires pourraient découler du processus d'établissement des tarifs. Les actifs réglementaires représentent les produits futurs attribuables à certains coûts, engagés au cours de la période visée ou des périodes antérieures et que l'on prévoit recouvrer des clients au cours des périodes ultérieures grâce au processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent les futures baisses ou restrictions d'augmentation des produits imputables aux montants que l'on prévoit rembourser aux clients. Au 31 mars 2006, Transco affichait un actif réglementaire lié à la provision pour fonds utilisés durant la construction.

La CESP permet la capitalisation mensuelle de la provision pour fonds utilisés pendant la construction liée aux projets d'immobilisations selon le coût moyen pondéré du capital de la Corporation. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles aux fins de l'information financière, et elle est amortie sur les périodes futures comme partie intégrante du coût total de l'actif correspondant. Comme la provision comprend non seulement une composante intérêts, mais aussi une composante liée au coût des capitaux propres, elle excède le montant qui peut être inscrit à l'actif dans des circonstances semblables lorsque les tarifs ne sont pas réglementés.

Il est prévu que l'amortissement futur des immobilisations corporelles prenant en compte une provision pour fonds utilisés pendant la construction sera recouvrable à même le TTLA. Cependant, le recouvrement attendu ou la probabilité de recouvrement sont touchés par des risques et des incertitudes liés à l'autorité ultime de la CESP en ce qui concerne le traitement d'un élément aux fins d'établissement des tarifs.

Disco

Disco est réglementée en vertu d'un système de plafonnement des tarifs selon lequel les majorations moyennes annuelles des tarifs qui sont supérieures à trois pour cent ou au pourcentage de variation de l'indice moyen des prix à la consommation, selon le montant le plus élevé, sont assujetties à l'examen réglementaire de la CESP. Pour les majorations de tarifs devant faire l'objet d'un examen de la part de la CESP, Disco doit présenter ses besoins en revenus.

Des actifs ou passifs réglementaires pourraient découler du processus d'établissement des tarifs. Les actifs réglementaires représentent les produits futurs attribuables à certains coûts, engagés au cours de la période visée ou des périodes antérieures et que l'on prévoit recouvrer des clients au cours des périodes ultérieures grâce au processus d'établissement des tarifs. Les passifs réglementaires représentent les futures baisses ou restrictions d'augmentation des produits imputables aux montants que l'on prévoit rembourser aux clients. Au 31 mars 2006, Disco ne possédait aucun actif ni passif réglementaire.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Immobilisations corporelles

Le coût des ajouts aux immobilisations corporelles comprend le coût initial des services de sous-traitance, de la main-d'œuvre directe et du matériel, les intérêts et les provisions pour les fonds utilisés pendant la construction et les frais indirects d'administration et autres frais liés aux projets d'immobilisations, moins les crédits pour la valeur de l'électricité produite pendant la période de mise en service.

Les immobilisations corporelles comprennent aussi la valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'égard du stockage du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales thermiques et nucléaire.

Les intérêts engagés durant la construction sont capitalisés mensuellement pour les projets d'investissement en construction dans les entreprises non réglementées d'après le coût des emprunts à long terme. Les provisions pour les fonds utilisés pendant la construction sont capitalisées mensuellement pour les projets d'investissement en construction dans les entreprises réglementées en fonction du coût moyen pondéré du capital.

Les contributions aux frais de construction, qui comprennent les montants reçus des clients ainsi que les subventions pour la recherche et le développement relativement aux nouvelles installations, sont portées en diminution du coût des actifs connexes.

Le coût des actifs du réseau de distribution mis hors service, moins le démontage et la récupération, est porté au débit de l'amortissement cumulé. En ce qui concerne toutes les autres immobilisations corporelles cédées, le coût et l'amortissement cumulé sont éliminés des comptes, et le gain ou la perte résultant de la cession est porté aux résultats.

La Corporation calcule l'amortissement de tous les actifs à des taux permettant d'amortir leur coût, déduction faite de la valeur de récupération prévue, sur leur durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue des immobilisations est analysée périodiquement, et toute révision est appliquée prospectivement. Tous les actifs sont amortis suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Les principales catégories d'immobilisations corporelles sont amorties suivant leur durée d'utilisation estimative moyenne comme suit :

Actifs	Années
Centrales hydroélectriques	de 35 à 100
Centrales thermiques	de 25 à 35
Centrales nucléaires	29
Centrales à turbine à combustion	25
Postes et sous-stations	40
Réseau de transport	de 45 à 60
Réseau de distribution	de 10 à 35
Bâtiments	
– Généraux	40
– Siège social	50
Système de communication et systèmes informatiques	de 3 à 15
Matériel minier	de 20 à 35
Véhicules	de 4 à 10

La Corporation procède à un test de dépréciation de ses immobilisations corporelles lorsque le contexte indique que la valeur des flux de trésorerie nets futurs estimatifs non actualisés pourrait être inférieure à la valeur comptable nette des actifs. Si la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs prévus non actualisés est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur équivalant au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est constatée.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**b) Encaisse et placements à court terme**

L'encaisse et les placements à court terme sont présentés au coût et représentent les soldes auprès de banques et les placements dans des instruments du marché monétaire.

c) Matières, fournitures et combustible

Les stocks de matières, de fournitures ainsi que de combustible, sauf le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti.

d) Opérations de change

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf lorsque ces éléments ont été couverts au moyen de l'acquisition d'un contrat de change à terme, auquel cas le taux fixé en vertu du contrat est utilisé pour la conversion. Les gains et les pertes de change découlant de la conversion sont inscrits dans les résultats.

e) Dette à long terme

La dette à long terme est inscrite au bilan, au coût. La juste valeur estimative de cette dette est présentée dans les notes complémentaires et elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. Il est à noter toutefois que la juste valeur estimative n'inclut pas les coûts qui seraient engagés pour échanger ou rembourser la dette.

f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisationsCentrales nucléaire et thermiques

Afin de pourvoir aux coûts estimatifs futurs relatifs au stockage permanent du combustible nucléaire irradié et au déclassement des centrales thermiques et nucléaire pour que les emplacements ne soient plus, par conséquent, assujettis à un usage restreint, la Corporation constate ces passifs en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent.

Les coûts suivants ont été comptabilisés comme passif au 31 mars 2006 :

- la valeur actualisée estimative des coûts de déclassement des centrales thermiques et nucléaire à la fin de leur durée de vie utile;
- la valeur actualisée estimative des coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié qui doivent être engagés quel que soit le volume de combustible irradié et la valeur actualisée estimative des coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2006.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des grappes de combustible nucléaire utilisées chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible à l'état des résultats.

Les passifs liés au déclassement des centrales thermiques et nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié sont ajustés pour refléter l'écoulement du temps par le calcul de la désactualisation (intérêt) des passifs. La charge de désactualisation est calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Corporation et est incluse dans la charge d'amortissement.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**f) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)**

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales thermiques et nucléaire, du coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent et des estimations des taux d'inflation futurs.

Les charges engagées de façon régulière à l'égard de la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement des installations sont imputées aux comptes du passif reporté.

Étant donné les progrès technologiques potentiels en matière de déclassement et de gestion du combustible nucléaire irradié, et les diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, la Corporation met périodiquement ses calculs à jour.

Conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, laquelle est entrée en vigueur en novembre 2002, la Société de gestion des déchets nucléaires a été créée afin de préparer et d'examiner des solutions de rechange et de présenter des recommandations pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Ces recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires ont été présentées au gouvernement fédéral en novembre 2005. Le gouvernement fédéral établira une stratégie à l'égard de la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié selon les solutions proposées. La stratégie adoptée par le gouvernement fédéral pourrait avoir une incidence importante sur les estimations faites par la direction à l'égard du passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié.

Centrales hydroélectriques

La Corporation n'a pour l'instant aucunement l'intention de déclasser ses centrales hydroélectriques. Grâce à des travaux d'entretien ou de remise à neuf, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Aucune date de mise hors service ne peut donc être déterminée et, par conséquent, aucune estimation raisonnable de la juste valeur de toute obligation connexe liée à la mise hors service d'immobilisations ne peut être faite actuellement. Si, à une date ultérieure, il devient possible de faire une estimation de la juste valeur des coûts de mise hors service des actifs que la Corporation a l'obligation juridique de mettre hors service, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sera constatée à ce moment.

Actifs des réseaux de transport et de distribution

Bien que certains des actifs des réseaux de transport et de distribution de la Corporation puissent être assujettis à des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la Corporation prévoit utiliser la majeure partie de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée. Aucune date de mise hors service ne peut donc être déterminée et, par conséquent, aucune estimation raisonnable de la juste valeur de toute obligation connexe liée à la mise hors service d'immobilisations ne peut être faite actuellement. Si, à une date ultérieure, il devient possible de faire une estimation de la juste valeur des coûts de mise hors service des actifs que la Corporation a l'obligation juridique de mettre hors service, une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sera constatée à ce moment.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Régimes de retraite

Les salariés de la Corporation, autres que les salariés de NB Coal, souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. Ce régime interentreprises, à prestations déterminées, offre des pensions établies d'après le nombre d'années de service et la moyenne des cinq années consécutives où les gains ont été le plus élevés. Les prestations de retraite versées s'accroissent chaque année selon l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un maximum de 5 % ou de 6 % selon la date du départ à la retraite. La Corporation et ses salariés versent des cotisations au régime comme le stipulent la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et ses règlements. NB Coal maintient un régime complémentaire de retraite à prestations déterminées pour ses employés.

L'évolution future des niveaux de rémunération a une incidence sur le montant des avantages sociaux futurs des deux régimes de retraite et, par conséquent, la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service a été utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le rendement prévu de l'actif du régime de retraite est fondé sur la juste valeur de cet actif. Les gains et les pertes actuariels excédant 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime de retraite au début de l'exercice, selon le montant le plus élevé, sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés. L'actif transitoire (la juste valeur de marché de l'actif du régime de retraite moins l'obligation au titre des prestations constituées, comme il a été déterminé le 1^{er} avril 2000) est également amorti sur la durée moyenne du reste de la carrière active du groupe de salariés.

h) Allocations de retraite

La Corporation a constitué, pour les salariés, un régime d'allocations de retraite qui prévoit un règlement forfaitaire d'une semaine de paie, jusqu'à concurrence de 26 semaines, pour chaque année complète de service continu. Des calculs actuariels servent à déterminer le montant des obligations de la Corporation au titre des allocations de retraite. La méthode actuarielle utilisée fait appel aux hypothèses les plus probables de la direction pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des allocations de retraite constituées d'après une projection des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite. La valeur actuarielle des obligations au titre des allocations de retraite constituées pour services passés est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

i) Régimes de retraite anticipée

La valeur actualisée des coûts estimatifs futurs des régimes de retraite anticipée est imputée aux résultats dans l'exercice où les programmes sont acceptés par les salariés, sans tenir compte de la date à laquelle les versements sont réellement effectués.

j) Produits

La Corporation constate les produits lorsqu'il existe une preuve convaincante qu'un accord a été conclu, que la livraison a eu lieu, que le prix demandé à l'utilisateur est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les factures à la clientèle résidentielle et des services généraux sont établies mensuellement sur une base cyclique. Toutes les autres clientèles reçoivent une facture à la fin de chaque mois. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin de toute période comptable sont estimés et inscrits aux comptes.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Instruments financiers dérivés

Conformément à ses conventions et objectifs de couverture, la Corporation souscrit des instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques sous-jacents. La Corporation constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi qu'à l'égard des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture. Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif du bilan ou à une opération prévue donnée.

La comptabilité de couverture, qui permet le report des gains et des pertes jusqu'au règlement, s'applique lorsqu'un instrument dérivé est désigné comme une couverture et qu'il est prévu qu'il sera efficace durant toute la durée de vie de l'élément couvert. L'efficacité est atteinte lorsque les variations des flux de trésorerie ou de la juste valeur de l'instrument dérivé compensent essentiellement les variations des flux de trésorerie ou de la juste valeur de l'élément couvert. Dès la mise en place d'une opération de couverture et sur une base régulière par la suite, la Corporation évalue l'efficacité des instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture.

Les dérivés efficaces qui respectent les critères de la comptabilité de couverture ne sont pas inscrits au bilan et tout gain ou toute perte sur ces instruments est reporté et n'est constaté qu'à la date de règlement. Les instruments dérivés qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture sont inscrits au bilan à leur juste valeur et les variations subséquentes de la juste valeur sont portées aux résultats.

Si un instrument dérivé cesse d'exister et n'est pas remplacé, les gains ou les pertes à la cessation sont reportés et constatés lorsque l'élément couvert est réglé. Si un élément couvert cesse d'exister ou lorsqu'il n'est plus probable qu'il se réalisera, tout gain ou toute perte rattaché à un instrument dérivé reporté antérieurement est porté aux résultats. Si une relation de couverture se termine ou cesse d'être efficace, tout gain ou toute perte reporté antérieurement continue d'être reporté afin d'être porté aux résultats durant la même période que l'élément couvert, et les gains ou les pertes subséquents sur la juste valeur de l'instrument sont portés aux résultats.

La Corporation recourt actuellement aux instruments financiers dérivés pour gérer les risques suivants :

- taux de change;
- prix du mazout lourd et du gaz naturel;
- prix à l'exportation de l'électricité.

Taux de change

La Corporation conclut des contrats de change à terme portant sur l'échange de dollars canadiens en dollars américains pour couvrir le risque de change lié à ses achats prévus en dollars américains. Les gains ou les pertes découlant des contrats de change à terme visant la couverture des achats en dollars américains prévus sont reportés et constatés à la date de règlement à même l'élément sous-jacent. Si la Corporation met fin à un contrat de change à terme, le gain ou la perte réalisé sera également reporté et constaté aux résultats à la date de règlement de l'élément sous-jacent connexe.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Instruments financiers dérivés (suite)

Prix du mazout lourd et du gaz naturel

La Corporation conclut des swaps sur le mazout lourd et le gaz naturel afin de couvrir le risque prévu lié aux fluctuations du coût du mazout lourd utilisé dans le cadre de l'exploitation de ses centrales et aux contrats d'acquisition reposant principalement sur les prix du gaz naturel. Les gains ou les pertes découlant de ces swaps sont constatés à la date de règlement à titre d'ajustement de l'élément sous-jacent connexe.

Prix à l'exportation de l'électricité

La Corporation conclut régulièrement des swaps sur l'électricité pour couvrir le risque prévu associé aux variations des prix de l'électricité pour les ventes à l'exportation. Les gains ou les pertes découlant de ces swaps sont constatés à la date de règlement à titre d'ajustement des produits d'exportation.

l) Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts

La Corporation doit faire des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts à la Financière de l'électricité. Le total des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts se compose de ce qui suit :

- une composante impôts sur les bénéfices en fonction du bénéfice comptable net multiplié par un taux de 35,12 %;
- une composante impôts sur le capital fondée sur les règles fiscales des grandes sociétés qui font partie de la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu provinciale*.

La Corporation constate également l'économie au titre de paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts résultant de pertes d'une période lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'un bénéfice suffisant sera généré dans des périodes ultérieures pour utiliser les pertes engagées antérieurement. Aucune autre provision n'est faite à l'égard des paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts en raison d'écarts temporaires puisque la valeur fiscale des actifs et des passifs ainsi que leur valeur comptable aux fins de la comptabilité sont considérées être les mêmes qu'aux fins du calcul.

m) Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2005, la Corporation a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15, intitulée « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (« EDDV »), et publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Une EDDV est définie comme tout type de structure juridique contrôlée par des conventions contractuelles ou financières plutôt que par une participation avec droit de vote. Une EDDV est consolidée par son principal bénéficiaire, qui est la partie associée à l'EDDV qui assume la majorité des pertes prévues ou reçoit la majorité des rendements prévus de l'EDDV (ou les deux).

La Corporation possède plusieurs droits variables sous forme de contrats d'achat d'énergie avec des sociétés tierces. La Corporation n'a pas consolidé ces entités tierces. Il a été déterminé que, pour tous les contrats en question mis à part un de ceux-ci, un montant négligeable de variabilité est absorbé par la Corporation relativement aux contrats visés et que, par conséquent, la consolidation n'est pas de mise. Il existe un contrat concernant l'achat de toute la capacité et l'énergie électrique produites par une installation de cogénération de 90 MW dont la production a commencé en décembre 2004. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, les achats effectués en vertu de ce contrat s'élevaient à 67 millions de dollars. Conformément à l'exception du champ d'application du paragraphe 4 g) de la NOC-15, la Corporation a déployé des efforts exhaustifs pour obtenir l'information visant à déterminer si la société tierce est une entité à détenteurs de droits variables ou non. La Corporation n'a pas été en mesure d'obtenir l'information en question et, par conséquent, elle n'a pu déterminer si la société tierce est une entité à détenteurs de droits variables. La Corporation n'a donc pas consolidé cette entité tierce.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

n) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants inscrits au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Il y a lieu de se reporter à la note 15 relativement à l'estimation des prestations de retraite reportées, à la note 18 relativement à l'estimation du déclassement des installations et aux obligations au titre de la gestion du combustible irradié, et à la note 19 quant à l'estimation des autres passifs reportés.

5. PRODUITS

Les produits totaux comprennent des ventes de 120 millions de dollars (99 millions de dollars en 2005) à des clients aux États-Unis.

6. AMORTISSEMENT ET DÉCLASSEMENT

	2006	2005
Amortissement	200 \$	201 \$
Déclassement	17	18
Amortissement et déclassement	217 \$	219 \$

7. IMPÔTS

	2006	2005
Impôts fonciers	20 \$	18 \$
Impôts sur les services publics et impôt de droit de passage	16	17
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital provinciaux	11	6
Impôts	47 \$	41 \$

Les impôts sur les services publics reflètent les montants facturés par la province du Nouveau-Brunswick sur la valeur comptable nette des actifs non couverts par les impôts fonciers.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

8. FRAIS DE FINANCEMENT

	2006	2005
Intérêts débiteurs	197 \$	223 \$
Moins les revenus tirés du fonds d'amortissement, des fonds en fiducie et des autres placements	(10)	(21)
	187	202
Frais de gestion du portefeuille de la dette	20	21
Amortissement des frais reportés du service de la dette	-	3
(Gains) pertes de change réalisé(e)s	2	(2)
Moins les intérêts capitalisés	209	224
Frais de financement	(10)	(22)
	199 \$	202 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice sont de 198 millions de dollars (221 millions de dollars en 2005). Les intérêts perçus sur les placements au cours de l'exercice se chiffrent à 11 millions de dollars (20 millions de dollars en 2005).

9. PAIEMENTS SPÉCIAUX TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2006	2005
Bénéfice avant paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	151 \$	14 \$
Moins le bénéfice jusqu'en octobre 2004	-	(8)
Moins le bénéfice des filiales non assujetti à des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	(5)	-
Bénéfice assujetti à des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	146	6
Taux d'imposition	35,12 %	35,12 %
	51	2
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital fédéraux	4	3
Total des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	55 \$	5 \$

Composantes des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices

	2006	2005
Provisions pour les paiements spéciaux exigibles tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	51 \$	7 \$
Provisions pour les paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	-	(5)
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital fédéraux	4	3
	55 \$	5 \$

Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices sont calculés au niveau des filiales.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

10. CAPITAL-ACTIONS

La Corporation a une action ordinaire avec droit de vote de catégorie A à valeur nominale, émise au ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick et en circulation.

La Corporation a 1 006 actions ordinaires sans droit de vote de catégorie B, émises à la Financière de l'électricité et en circulation, dont la valeur attribuée s'élève à 140 millions de dollars.

La Corporation, avec l'approbation de la Financière de l'électricité, est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de catégories A et B sans valeur nominale.

Dividendes

Le détenteur des actions de catégorie B, la Financière de l'électricité, a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Corporation. Le pourcentage désigné des dividendes déclarés peut varier au gré de l'actionnaire et selon la situation financière de la Corporation. Le détenteur des actions de catégorie A ne peut recevoir de dividendes tant que des actions de catégorie B demeurent en circulation.

Les dividendes sont déclarés et payés au niveau des filiales.

11. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

	2006	2005
Encaisse	18 \$	3 \$
Placements à court terme	3	1
Encaisse et placements à court terme	21 \$	4 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en millions)

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2006			2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Centrales électriques	4 476 \$	2 312 \$	2 164 \$	4 433 \$	2 187 \$	2 246 \$
Réseau de transport	293	143	150	291	137	154
Postes et sous-stations	464	241	223	452	232	220
Réseau de distribution	741	336	405	727	314	413
Bâtiments et propriétés	59	33	26	59	31	28
Système de communication et systèmes informatiques	100	60	40	95	51	44
Matériel minier et actifs correspondants	53	53	-	53	53	-
Véhicules	49	33	16	51	33	18
Autres actifs	15	10	5	13	9	4
Construction en cours*	251	-	251	146	-	146
Total	6 501 \$	3 221 \$	3 280 \$	6 320 \$	3 047 \$	3 273 \$

* Les coûts de construction en cours au 31 mars 2006 comprenaient des dépenses de 199 millions de dollars (90 millions de dollars en 2005) liées au projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

13. FONDS AU TITRE DU DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

	2006	2005
<u>Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié</u>		
1. La Corporation a constitué un fonds distinct au titre du combustible nucléaire irradié détenu dans un compte de dépôt afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN »). Les exigences relatives au fonds sont réexaminées au moment de chaque renouvellement du permis d'exploitation.	85 \$	81 \$
2. La Corporation a également constitué un fonds en fiducie conformément à la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> .		
La <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> oblige les principaux propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La <i>Loi</i> oblige la Corporation à verser 4 millions de dollars chaque année au mois de novembre, et ce, jusqu'à ce qu'un plan de stockage à long terme ait été choisi. Les autres exigences relatives au fonds seront fonction du plan choisi (se reporter à la note 4 f). Le fonds constitué afin de satisfaire aux conditions susmentionnées des permis d'exploitation de la centrale servira également à satisfaire à ces exigences.	33	28
	118	109
<u>Fonds au titre du déclasserment des installations</u>		
La Corporation a constitué un fonds distinct de déclasserment détenu dans un compte de dépôt afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau établies par la CCSN.	111	80
Total des fonds au titre du déclasserment des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié	229 \$	189 \$

14. AUTRES PLACEMENTS

La Corporation a conclu un accord de 15 ans avec un tiers pour qu'il construise et exploite une installation de séparation de cendres à la centrale Belledune afin de transformer les cendres volantes produites à l'installation. L'investissement de 6 millions de dollars (6 millions de dollars en 2005) représente la quote-part du coût de l'installation exigée de la Corporation. Conformément à cet accord, la Corporation percevra des redevances sur la vente des cendres transformées sur la durée de l'accord.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

15. PRESTATIONS DE RETRAITE REPORTÉES

Comme en fait mention la note 4 g), les salariés de la Corporation, autres que les salariés de NB Coal, souscrivent au Régime de pension de retraite dans les services publics de la province du Nouveau-Brunswick. L'actif et le passif du Régime de pension de retraite dans les services publics sont calculés au 31 mars 2006 tandis que l'actif et le passif du régime de NB Coal sont calculés au 31 décembre 2005. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation du Régime de pension de retraite dans les services publics est datée du 1^{er} avril 2005. La prochaine évaluation actuarielle devra être terminée au 1^{er} avril 2008.

Voici certaines des principales hypothèses établies par la direction :

- taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées – 5,25 % (5,75 % en 2005);
- taux de rendement à long terme prévu de l'actif du régime – 6,25 % (6,75 % en 2005);
- augmentations salariales – 2,5 % (2,5 % en 2005).

Voici les coûts constatés pour l'exercice :

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	16 \$	15 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	57	54
Gain réel sur l'actif du régime	(129)	(61)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel de l'actif du régime	73	7
Pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées	94	53
Écart entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et la perte actuarielle sur l'obligation au titre des prestations constituées constatée pour l'exercice	(85)	(45)
Amortissement de l'actif transitoire	(3)	(3)
Coûts constatés	23 \$	20 \$

Les actifs et obligations découlant du Régime de pension de retraite dans les services publics et du régime complémentaire de retraite de NB Coal attribuables à la quote-part de la Corporation de ces régimes se résument comme suit au 31 mars 2006 :

	2006	2005
Actif de la caisse de retraite (juste valeur)	964 \$	841 \$
Obligation au titre des prestations constituées	1 123	987
Déficit des régimes de retraite	(159)	(146)
Actif transitoire non amorti	(34)	(37)
Pertes non amorties	263	254
Prestations de retraite reportées	70 \$	71 \$

Conformément aux règlements, les salariés ont versé une cotisation de 10 millions de dollars (10 millions de dollars en 2005) tandis que la Corporation a versé 23 millions de dollars aux régimes (23 millions de dollars en 2005) au cours de l'exercice. L'excédent de l'ensemble des cotisations versées à ce jour aux régimes de retraite sur la charge de retraite, qui s'élève à 70 millions de dollars (71 millions de dollars en 2005), a été constaté au titre de frais reportés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

16. DETTE À COURT TERME

La Corporation emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la Financière de l'électricité. Au 31 mars 2006, la dette à court terme envers la Financière de l'électricité était de 243 millions de dollars (340 millions de dollars en 2005).

17. DETTE À LONG TERME

	2006	2005
Débtures détenues par la Financière de l'électricité	2 886 \$	2 815 \$
Autres	1	1
	2 887	2 816
Moins : tranche à court terme	(232)	(357)
Dette à long terme	2 655 \$	2 459 \$

Échéances

Les dates d'échéance des débtures se situent entre 2006 et 2024. Les conditions des débtures sont telles que la Corporation doit faire un remboursement annuel du capital de 1 % du montant initial de chaque débture à la date d'anniversaire de son échéance. Ces remboursements seront faits jusqu'à la date d'échéance réelle de la débture, date à laquelle le solde du capital restant sera remboursé.

Taux d'intérêt

Les débtures portent intérêt à des taux fixes variant de 3,4 % à 10 %. Au 31 mars 2006, le taux d'intérêt nominal moyen pondéré de toutes les débtures en cours était de 6,25 % (6,71 % en 2005).

Frais de gestion du portefeuille de la dette

La Corporation paie à la Financière de l'électricité des frais annuels de gestion du portefeuille de la dette se chiffrant à 0,6489 % du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, dont l'évaluation a lieu en début d'exercice.

Remboursements de capital

Les remboursements de capital sur la dette à long terme viennent à échéance comme suit :

Exercices se terminant les	Remboursement de capital
31 mars 2007	232 \$
31 mars 2008	339
31 mars 2009	273
31 mars 2010	397
31 mars 2011	78
31 mars 2012 et par la suite	1 568

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

18. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

La centrale nucléaire de la Corporation produit du combustible nucléaire irradié sous forme de grappes de combustible nucléaire irradié. Le combustible nucléaire irradié devra être stocké, et la centrale nucléaire devra être démantelée et déclassée à la fin de sa durée de vie utile.

La Corporation devra aussi déclasser les centrales thermiques à la fin de leur durée d'utilisation.

Le passif au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié s'établit comme suit :

	2006	2005
<u>Gestion du combustible nucléaire irradié</u>		
Solde au début	136 \$	66 \$
Plus : passifs engagés	5	65
Plus : charge de désactualisation	9	5
Moins : dépenses	(4)	-
Solde à la fin	146	136
<u>Déclassement des installations nucléaires</u>		
Solde au début	75	138
Plus : charge de désactualisation	5	9
Moins : passifs engagés, déduction faite des révisions aux flux de trésorerie	(8)	(72)
Solde à la fin	72	75
<u>Déclassement des centrales thermiques</u>		
Solde au début	40	36
Plus : passifs engagés, déduction faite des révisions aux flux de trésorerie	1	1
Plus : charge de désactualisation	3	3
Moins : dépenses	(1)	-
Solde à la fin	43	40
Total du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié et du déclassement des installations	261 \$	251 \$

Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié

Le passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié représente les coûts à engager pour la gestion des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour obtenir des renseignements sur la capitalisation de ce passif. Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 922 millions de dollars (885 millions de dollars en 2005);
- pour s'acquitter de l'obligation liée à la gestion du combustible nucléaire irradié, la Corporation devra engager des dépenses en espèces jusqu'en 2048;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit de la Corporation qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 % pour la constatation initiale du passif et de 5,9 % pour la constatation ultérieure du passif additionnel.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

18. DÉCLASSEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passif au titre du déclassement des installations nucléaires

Le passif au titre du déclassement des installations nucléaires représente les coûts à engager pour déclasser la centrale nucléaire après sa durée d'utilisation. Il y a lieu de se reporter à la note 13 pour obtenir des renseignements sur la capitalisation de ce passif. Le passif repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 656 millions de dollars (642 millions de dollars en 2005);
- pour s'acquitter de l'obligation liée au déclassement de la centrale nucléaire, la Corporation devra engager des dépenses en espèces jusqu'en 2076;
- le taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit qui a servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs est de 7,1 % pour la constatation initiale du passif et de 5,9 % pour la constatation ultérieure du passif additionnel.

Passif au titre du déclassement des centrales thermiques

Le passif au titre du déclassement des centrales thermiques représente les coûts à engager pour déclasser les centrales thermiques après leur durée d'utilisation. Le passif, qui n'est pas capitalisé, repose sur les hypothèses clés suivantes :

- le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler le passif est de 111 millions de dollars (98 millions de dollars en 2005);
- pour s'acquitter de l'obligation liée au déclassement des centrales thermiques, la Corporation devra engager des dépenses en espèces jusqu'en 2035;
- les taux d'intérêt sans risque ajustés en fonction de la qualité de crédit qui ont servi à actualiser les flux de trésorerie estimatifs sont de 7,1 % pour la constatation initiale du passif et de 5,3 % à 6,3 % pour la constatation ultérieure du passif additionnel.

19. AUTRES PASSIFS REPORTÉS

	2006	2005
Régimes de retraite anticipée	51 \$	57 \$
Régime d'allocations de retraite	12	9
Autres avantages sociaux futurs à payer	4	2
Remise en état de NB Coal	2	2
Obligation environnementale de NB Coal	9	9
	78	79
Moins : montants échéant à moins d'un an	(7)	(7)
Autres passifs reportés	71 \$	72 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

19. AUTRES PASSIFS REPORTÉS (suite)

Passif au titre des prestations de retraite anticipée

Comme en fait mention la note 4 i), la Corporation a un régime de retraite anticipée. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2005.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le passif au titre des prestations de retraite anticipée est de 5,25 % (5,75 % en 2005).

Le tableau suivant présente les coûts constatés pour l'exercice :

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	30 \$
Intérêt sur le passif au titre des prestations de retraite anticipée	3	3
Coûts constatés pour l'exercice	4 \$	33 \$

Le tableau suivant présente l'obligation de la Corporation en date du 31 mars 2006 :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées	47 \$	46 \$
Pertes non amorties	(2)	(1)
Règlement forfaitaire exigible	6	12
Passif au titre des prestations de retraite anticipée	51 \$	57 \$

Le montant cumulatif des charges engagées en excédent des sommes versées dans le cadre du régime de retraite anticipée est comptabilisé à titre de passif reporté.

Passif au titre des allocations de retraite

Comme en fait mention la note 4 h), la Corporation a un régime d'allocations de retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2005.

Voici certaines des principales hypothèses établies par la direction :

- taux d'actualisation utilisé pour déterminer le passif au titre des allocations de retraite – 5,25 % (5,75 % en 2005);
- augmentations salariales – 2,5 % (2,5 % en 2005).

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
 (en millions)

19. AUTRES PASSIFS REPORTÉS (suite)

Le tableau suivant présente les coûts constatés pour l'exercice :

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 \$	2 \$
Intérêt sur le passif au titre des allocations de retraite	3	2
Coûts constatés pour l'exercice	5 \$	4 \$

Le tableau suivant présente l'obligation de la Corporation au 31 mars 2006 :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées	34 \$	27 \$
Pertes non amorties	(22)	(18)
Passif au titre des allocations de retraite	12 \$	9 \$

Le montant cumulatif des charges engagées en excédent des sommes versées dans le cadre du régime d'allocations de retraite est comptabilisé à titre de passif reporté.

Obligation environnementale de NB Coal

La Corporation et sa filiale, NB Coal, ont un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. NB Coal a constaté une obligation environnementale correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus.

	2006	2005
Solde au début	9 \$	10 \$
Plus : charge de désactualisation	1	1
Moins : dépenses	(1)	(2)
Solde à la fin	9 \$	9 \$

20. MONTANTS IMPUTÉS OU CRÉDITÉS À L'EXPLOITATION MAIS N'ENTRAÎNANT PAS DE SORTIES DE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE

	2006	2005
Amortissement et déclassement	217 \$	219 \$
Amortissement des frais reportés du service de la dette	-	3
Charges liées au programme de retraite moins la capitalisation connexe	(1)	17
Charges de retraite moins la capitalisation connexe	-	(4)
Paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	5	(5)
Autres	2	6
Montants n'entraînant pas de sorties de fonds au cours de l'exercice	223 \$	236 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les apparentés de la Corporation comprennent la Financière de l'électricité et l'Exploitant du réseau.

Produits et charges

Les éléments suivants des produits et des charges liés aux apparentés sont inclus dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2006 :

	Financière de l'électricité		Exploitant du réseau	
	2006	2005	2006	2005
Produits				
Produits du transport d'énergie	-	-	77 \$	41 \$
Produits divers	-	-	11	5
Charges				
Frais de transport d'énergie	-	-	86	46
Autres	-	-	2	-
Frais de financement	197	100	-	-
Frais de gestion du portefeuille de la dette	20	10	-	-
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le capital provinciaux	11	6	-	-
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices*	55	10	-	-

* À l'exception des paiements futurs tenant lieu de charge d'impôts.

Débiteurs et créditeurs

Les soldes à recevoir et à payer liés aux apparentés suivants existaient au 31 mars 2006 :

	Financière de l'électricité		Exploitant du réseau	
	2006	2005	2006	2005
Débiteurs	8 \$	4 \$	10 \$	10 \$
Créditeurs	37	5	10	7
Intérêts courus à payer	59	60	-	-

Les montants présentés au titre des créditeurs et des débiteurs pour les apparentés sont assujettis aux modalités de paiement usuelles applicables aux parties non apparentées.

Dividendes

Pendant l'exercice, Transco a déclaré des dividendes de 12 millions de dollars (5 millions de dollars en 2005), payables à la Financière de l'électricité.

Dettes et garanties

Au 31 mars 2006, la Corporation avait une dette à court terme et une dette à long terme à payer à la Financière de l'électricité (notes 16 et 17).

La Financière de l'électricité a donné certaines garanties pour la Corporation à des tiers créanciers importants relativement aux ententes bancaires, aux créditeurs et aux obligations liées aux instruments financiers dérivés.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

À moins d'indication contraire, la juste valeur des instruments financiers a été estimée au moyen des cours du marché ou d'évaluations fournies par des contreparties relativement aux instruments ou à des instruments semblables à la date du bilan.

Opérations de change

Au 31 mars 2006, la Corporation détenait des contrats de change échéant au cours des 18 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

<u>Contrats de change</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Engagements d'achat nets en dollars américains (en millions)	370 \$	265 \$
Taux de change moyen pondéré	1,1946	1,2738
Juste valeur du passif (en millions)	(13) \$	(18) \$

Prix des combustibles

Au 31 mars 2006, la Corporation détenait des swaps de prix du mazout lourd qui viennent à échéance au cours des 18 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

<u>Swaps de prix du mazout lourd</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Notionnel (en barils)	5,2 millions	5,0 millions
Moyenne pondérée du prix fixe/baril (en \$ US)	40,96 \$	27,86 \$
Juste valeur de l'actif (en millions)	51 \$	36 \$

Au 31 mars 2006, la Corporation détenait des swaps de prix du gaz naturel qui viennent à échéance au cours des 18 prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

<u>Swaps de prix du gaz naturel</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Notionnel (en btu)	12,9 millions	13,0 millions
Moyenne pondérée du prix fixe/btu (en \$ US)	10,14 \$	7,12 \$
Juste valeur de l'actif (en millions)	13 \$	33 \$

En vertu de ces swaps, la Corporation convient d'échanger des paiements mensuels selon un calcul fondé sur l'écart entre un prix fixe pour une quantité de combustible donnée et le prix variable mensuel cumulatif s'appliquant à la même quantité de combustible. L'écart devant faire l'objet d'un versement ou d'un encaissement est reflété dans le coût des combustibles et de l'achat d'énergie.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

22. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Prix de l'électricité

Au 31 mars 2006, la Corporation détenait des swaps de prix de l'électricité qui viennent à échéance au cours des six prochains mois, tel qu'il est illustré dans le tableau suivant :

<u>Swaps de prix de l'électricité</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Notionnel (en MWh)	0,3 million	-
Moyenne pondérée du prix fixe/MWh (en \$ US)	79,33 \$	- \$
Juste valeur de l'actif (en millions)	3 \$	- \$

Juste valeur de la dette à long terme

<u>Dette à long terme</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Valeur comptable (en millions)	2 887 \$	2 816 \$
Juste valeur (en millions)	3 101 \$	3 126 \$

Juste valeur des fonds au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié

<u>Fonds au titre du déclassement des installations et de la gestion du combustible nucléaire irradié</u>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Valeur comptable (en millions)	229 \$	189 \$
Juste valeur (en millions)	252 \$	202 \$

Juste valeur des autres actifs et passifs financiers

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers ne diffère pas de manière importante de leur valeur comptable.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. La Corporation effectue des évaluations exhaustives des débiteurs avant d'octroyer du crédit et surveille activement la santé financière de ses débiteurs de façon régulière. Le risque de crédit maximal est réputé correspondre à la somme des débiteurs, déduction faite des provisions applicables, et du total des gains non réalisés sur les autres instruments financiers exposés au risque de crédit. Déduction faite des provisions applicables, les débiteurs se chiffrent à 208 millions de dollars (217 millions de dollars en 2005). Le total des gains non réalisés sur les autres instruments financiers exposés au risque de crédit s'élève à 67 millions de dollars (69 millions de dollars en 2005).

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

23. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Quai de Belledune

La Corporation a conclu un contrat de location-exploitation visant les installations portuaires à Belledune. Le contrat, qui prendra fin en 2013, prévoit une option de renouvellement de 20 ans et des charges annuelles d'environ 5 millions de dollars.

Centrale de Courtenay Bay

La Corporation a conclu un contrat de location des installations qui échoit en 2021 et qui est assorti d'une option de prorogation de cinq ans. Le locataire a rééquipé une unité existante de 100 MW pour la transformer en une unité au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW, dont l'exploitation commerciale a commencé en septembre 2001.

La Corporation a également conclu un contrat d'achat d'énergie et d'accès au transport d'énergie connexe qui prend fin en 2021 et est assorti d'une option de prorogation de cinq ans avec le même tiers. La Corporation achètera toute l'énergie électrique produite par l'unité au gaz naturel à cycle combiné de 280 MW au cours de la période hivernale, du 1^{er} novembre au 31 mars et, à l'occasion, une partie ou la totalité de l'énergie électrique produite au cours de la période estivale.

La Corporation a également conclu un contrat échéant en 2015 portant sur le transport garanti du gaz naturel vers la centrale rééquipée de Courtenay Bay. Le coût du transport sera recouvré auprès du locataire de la centrale dont le nom figure dans le contrat de location.

Contrats d'achat d'énergie

La Corporation a conclu un contrat d'achat d'énergie de 20 ans qui lui permet d'acheter toute la capacité et l'énergie électrique produites par une installation de cogénération de 90 MW dont la production a commencé en décembre 2004.

La Corporation a un contrat d'achat d'énergie en cours portant sur une capacité et une énergie de 38,5 MW provenant d'une installation de cogénération qui échoit en 2027.

La Corporation a signé un contrat de 20 ans pour acheter toute l'énergie électrique d'un parc d'éoliennes de 20 MW qui sera construit par un tiers.

Approvisionnement en Orimulsion^{MD}

La Corporation a un contrat avec Bitor America Corporation portant sur l'achat d'Orimulsion^{MD} pour la centrale de Dalhousie qui vient à échéance en 2010. Bitor America Corporation a avisé la Corporation de son intention de fournir un combustible de remplacement en vertu de ce contrat. La Corporation étudie actuellement l'avis sous réserve de ses droits.

La Corporation a également conclu un contrat d'une durée de 20 ans, commençant à la date de la première livraison, avec Bitumenes Orinoco, S.A. (« Bitor »), une filiale en propriété exclusive de Petroleos de Venezuela, S.A. (« PDVSA »), portant sur l'achat d'Orimulsion^{MD} pour la centrale de Coleson Cove. Bitor a violé les conditions du contrat, et la Corporation a déposé, le 1^{er} septembre 2005, une notice d'arbitrage et un exposé de la demande auprès de l'American Arbitration Association à New York contre Bitor et PDVSA. Bitor et PDVSA ont introduit une instance devant le tribunal de l'État de New York pour suspendre l'arbitrage, instance que la Corporation a renvoyée devant la Cour de district des États-Unis à Manhattan. La Corporation a ensuite déposé une demande reconventionnelle pour contraindre Bitor et PDVSA d'accepter l'arbitrage des réclamations contractuelles. Par ailleurs, le 1^{er} septembre 2005, la Corporation a déposé un avis de poursuite accompagné d'un exposé de la demande contre Bitor, PDVSA et l'État du Venezuela auprès des tribunaux du Nouveau-Brunswick. La Corporation a accepté de suspendre l'action (mis à part en ce qui a trait à la signification d'un acte de procédure) en attendant l'issue de l'instance devant la Cour de district des États-Unis.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

23. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Ligne de transport d'énergie

La Corporation construit une ligne de transport d'énergie de 345 kV au Nouveau-Brunswick, de Point Lepreau au poste frontalier situé près la ville de Woodland, dans le Maine (États-Unis). Le coût total du projet est estimé à 60 millions de dollars. Afin d'assurer la viabilité financière du projet, des lettres d'engagement ont été signées avec des fournisseurs d'électricité des Maritimes pour l'équivalent de réservations fixes à long terme d'une durée de 25 ans.

Une entente d'engagement relative à la construction a été signée avec un service public d'électricité aux États-Unis selon laquelle la date de mise en exploitation sera le 31 décembre 2007.

Remise à neuf de Point Lepreau

La Corporation remettra à neuf la centrale de Point Lepreau en remplaçant des composants essentiels du réacteur et en mettant à niveau d'autres systèmes clés de la centrale. On prévoit que ce projet prolongera la durée de vie de l'installation d'environ 22 ans, soit jusqu'en 2034. La Corporation procède à l'heure actuelle au renouvellement du permis d'exploitation de la centrale pour une durée de cinq ans prenant fin le 30 juin 2011.

La Corporation a attribué des contrats à prix fixe à une société tierce au mois d'août 2005 pour la gestion du projet et pour procéder au retubage du réacteur. La valeur des contrats de remise à neuf et de retubage avoisine 540 millions de dollars, le coût approximatif total prévu du projet s'élevant à environ 1 milliard de dollars. Advenant la résiliation anticipée de ces contrats, la Corporation pourrait être assujettie à des frais et à des pénalités.

La centrale sera fermée en avril 2008 pour permettre les travaux de remise à neuf et de retubage. La fin du projet et le redémarrage sont prévus pour l'automne 2009.

Réservations concernant le transport d'énergie

Aux fins de la livraison d'électricité aux marchés à l'extérieur de la province, la Corporation a conclu certaines ententes de réservations à long terme concernant le transport d'énergie auprès de l'Exploitant du réseau.

Contrat de services accessoires

La Corporation a conclu un contrat de services accessoires avec l'Exploitant du réseau. Le soutien de la tension, la commande automatique de la production, le fonctionnement en suivi de charge, la réserve de fonctionnement et la capacité de redémarrage à froid constituent les services fournis. L'obligation de la Corporation s'étend sur la durée d'utilisation de chaque génératrice et la quantité varie en fonction des conditions du réseau.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

24. INFORMATION SECTORIELLE

La Corporation est structurée et exploitée en vertu de cinq unités d'exploitation isolables. Le 1^{er} octobre 2004, par suite de la restructuration d'Énergie NB, chacune des unités d'exploitation est devenue une société (se reporter à la note 1). Comme ces unités ont été actives pendant la totalité de l'exercice terminé le 31 mars 2005, les résultats comparatifs présentés sont représentatifs de leurs activités pour un exercice complet. Ces résultats différeront des résultats comparatifs présentés dans les états financiers individuels, qui présentent uniquement les résultats de l'unité depuis le 1^{er} octobre 2004, date du début des activités de la société.

Genco

Responsable de l'exploitation et de l'entretien des centrales thermiques et hydroélectriques de la Corporation.

Nuclearco

Responsable de l'exploitation et de l'entretien de la centrale de Point Lepreau.

Transco

Responsable de l'exploitation et de l'entretien du réseau de transport de la Corporation.

Disco

Responsable de l'exploitation et de l'entretien du réseau de distribution de la Corporation. Disco est désignée comme fournisseur de services en vertu d'un contrat type pour la province du Nouveau-Brunswick et est tenue de fournir des services en vertu d'un contrat type à la clientèle résidentielle, commerciale, de commerce en gros et industrielle située partout dans la province.

Holdco

Fournit une orientation, des directives et des services stratégiques aux autres unités d'exploitation de la Corporation.

Contrats intersociétés importants

Voici les contrats intersociétés importants :

Contrat d'achat d'énergie – Disco et Nuclearco

Disco et Nuclearco ont conclu un contrat d'achat d'énergie par lequel Disco achète 95 % de la capacité de 635 MW de la centrale de Point Lepreau et l'électricité produite. Le contrat arrivera à échéance 25 ans après la remise en service de la centrale au terme de sa remise à neuf, et des options de renouvellement à l'avantage de Disco seront en vigueur par la suite tous les ans.

Contrat d'achat d'énergie – Disco et Colesonco

Disco et Colesonco ont conclu un contrat de prise ferme de 25 ans par lequel Disco achète la capacité et des services connexes afin de convertir le combustible en électricité. Ce contrat exige que la totalité de l'énergie produite à la centrale de Coleson Cove soit vendue à Disco.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Contrat d'achat d'énergie – Disco et Genco

Disco et Genco ont conclu un contrat d'achat d'énergie à long terme par lequel Genco fournit de la capacité et de l'énergie à Disco. Le contrat sera en vigueur jusqu'à ce que tous les biens patrimoniaux de Genco, y compris les contrats d'achat d'énergie auprès d'un tiers, soient mis hors service ou arrivent à échéance, ou jusqu'à ce que Disco réduise sa capacité convenue aux termes du contrat à néant. Au 31 mars 2006, l'obligation visait une capacité de base de 2 425 MW et une capacité de pointe de 1 258 MW.

Aux termes du contrat, Disco vend toute la capacité et toute l'énergie qu'elle reçoit en vertu du contrat d'achat d'énergie conclu entre Disco et Colesonco et Genco achète cette capacité et cette énergie. Genco est également responsable de fournir et de livrer du combustible pour le compte de Disco à la centrale de Coleson Cove.

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Aperçu des données financières – 2006

	Genco	Nuclearco	Transco	Disco	Holdco	Éliminations	Total
Ventes d'énergie							
À l'intérieur de la province	(7) \$	2 \$	- \$	1 061 \$	- \$	- \$	1 056 \$
À l'extérieur de la province	369	10	-	-	-	-	379
Intersociétés	595	216	-	3	-	(814)	-
Autres	30	-	9	34	-	-	73
Transport	-	-	77	-	-	-	77
Autres – intersociétés	1	1	15	5	77	(99)	-
Total des produits	988	229	101	1 103	77	(913)	1 585
Combustible et achats d'énergie	503	13	-	806	-	(810)	512
Transport	35	2	-	58	-	(9)	86
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	113	136	40	105	60	(81)	373
Amortissement et déclasserment	101	52	19	42	3	-	217
Impôts	19	7	8	13	-	-	47
Frais de financement	137	10	11	40	14	(13)	199
Paievements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	29	4	8	14	-	-	55
Total des charges	937	224	86	1 078	77	(913)	1 489
Bénéfice net de l'exercice	51 \$	5 \$	15 \$	25 \$	- \$	- \$	96 \$
Actif total	2 196 \$	755 \$	365 \$	747 \$	273 \$	(367) \$	3 969 \$
Dépenses en immobilisations	41 \$	118 \$	14 \$	36 \$	- \$	- \$	209 \$

CORPORATION DE PORTEFEUILLE ÉNERGIE NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006
(en millions)

24. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Aperçu des données financières – 2005

	Genco	Nuclearco	Transco	Disco	Holdco	Éliminations	Total
Ventes d'énergie							
À l'intérieur de la province	-	-	-	1 049	-	-	1 049
À l'extérieur de la province	239	12	-	-	-	-	251
Intersociétés	607	213	-	4	-	(824)	-
Autres	22	1	6	33	-	-	62
Transport	-	-	41	-	-	-	41
Autres – intersociétés	1	-	55	7	139	(202)	-
Total des produits	869	226	102	1 093	139	(1 026)	1 403
Combustible et achats d'énergie	488	12	-	820	-	(823)	497
Transport	33	2	3	55	-	(47)	46
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	111	135	44	119	55	(80)	384
Amortissement et déclassement	84	73	18	41	3	-	219
Impôts	15	6	8	12	-	-	41
Frais de financement	83	11	14	34	128	(68)	202
Paievements spéciaux tenant lieu d'impôts sur les bénéfices	27	(3)	6	5	(30)	-	5
Total des charges	841	236	93	1 086	156	(1 018)	1 394
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	28 \$	(10) \$	9 \$	7 \$	(17) \$	(8) \$	9 \$
Actif total	2 196 \$	637 \$	369 \$	759 \$	363 \$	(450) \$	3 874 \$
Dépenses en immobilisations	238 \$	30 \$	28 \$	39 \$	- \$	- \$	335 \$

25. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR

Le 19 juin 2006, on a fait part à la Corporation de la décision de la CESP relativement à sa demande de majoration globale de 11,4 % des tarifs fermes, à compter du 1^{er} avril 2006. La décision qui, en vertu de la *Loi sur l'électricité*, constitue une recommandation au gouvernement, fixe la majoration globale des tarifs à 9,6 %, avec prise d'effet le 1^{er} août 2006.

Le 30 juin 2006, le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick a modifié la décision de la CESP en vertu de l'article 105(1) de la *Loi sur l'électricité*. La majoration globale des tarifs fermes approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil est de 6,9 %. En vertu de l'article 105(2), le lieutenant-gouverneur en conseil a décidé que l'entrée en vigueur des tarifs sera le 1^{er} juillet 2006.

On prévoit que la situation susmentionnée entraînera une baisse de 67 millions de dollars des produits pour 2006-2007.

ÉTATS FINANCIERS

**CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

A handwritten signature in cursive script that reads "K. D. Robinson".

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)

le 8 août 2006

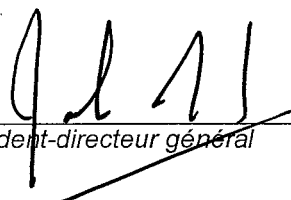
CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2006

ACTIF	31 MARS 2006	31 MARS 2005
Actif à court terme		
Encaisse	161 294 \$	114 421 \$
Effets à court terme à recevoir de la Corporation de portefeuille Énergie NB	243 374 470	339 799 231
Débiteurs du groupe d'entreprises d'Énergie NB	38 505 738	4 852 597
Intérêts courus à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB	58 405 688	59 150 670
Charges payées d'avance	-	419 699
Tranche des effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB échéant à moins d'un an	231 467 570	357 010 000
	<u>571 914 760</u>	<u>761 346 618</u>
Actif à long terme		
Effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB (note 3)	2 654 769 430	2 458 480 000
Investissement dans le groupe d'entreprises d'Énergie NB	218 994 139	135 660 951
	<u>2 873 763 569</u>	<u>2 594 140 951</u>
Autre actif		
Frais reportés du service de la dette, moins les montants amortis	40 845 199	46 238 133
	<u>40 845 199</u>	<u>46 238 133</u>
Total de l'actif	<u>3 486 523 528 \$</u>	<u>3 401 725 702 \$</u>

Pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick



Président



Le président-directeur général

Voir les notes afférentes aux états financiers.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 MARS 2006

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31 MARS 2006	31 MARS 2005
Passif à court terme		
Dette à court terme (note 4)	371 070 869 \$	422 016 976 \$
Intérêts courus à payer sur la dette obligatoire	70 893 451	73 398 195
Créditeurs - Groupe d'entreprises d'Énergie NB	10 776 362	4 011 919
Créditeurs - Autres	84 267	52 597
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	107 131 155	437 317 801
	<u>559 956 104</u>	<u>936 797 488</u>
Dette à long terme		
Dette obligatoire (note 4)	3 367 686 975	3 085 443 130
Moins le fonds d'amortissement (note 4)	383 823 534	434 904 480
	<u>2 983 863 441</u>	<u>2 650 538 650</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 5)	1	1
Déficit	(57 296 018)	(185 610 437)
	<u>(57 296 017)</u>	<u>(185 610 436)</u>
Total du passif et des capitaux propres	<u>3 486 523 528 \$</u>	<u>3 401 725 702 \$</u>

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	Pour les douze mois terminé le 31 mars 2006	Pour les six mois terminé le 31 mars 2005
Recettes		
Intérêts du groupe d'entreprises d'Énergie NB	196 595 020 \$	99 278 077 \$
Bénéfice net du groupe d'entreprises d'Énergie NB	95 333 188	460 945
Paiements spéciaux tenant lieu d'impôts (note 6)	60 126 202	15 788 919
Revenus du fonds d'amortissement	25 971 274	13 056 022
Frais de gestion du portefeuille de la dette (note 3)	20 324 672	10 088 704
Recouvrement des dépenses administratives	249 512	52 597
Revenu d'investissement	154 877	55 420
	398 754 745	138 780 684
Dépenses		
Intérêts payés à long terme	225 640 569	117 430 116
Intérêts payés à court terme	14 880 582	5 007 549
Frais de gestion du portefeuille de la dette (note 4)	22 625 569	11 272 718
Amortissement des frais reportés du service de la dette	6 943 934	3 548 657
Perte de change non réalisés	100 160	127 969
Charges diverses	249 512	52 597
	270 440 326	137 439 606
BÉNÉFICE NET DE LA PÉRIODE VISÉE		
Déficit au début de la période	128 314 419	1 341 078
DÉFICIT à la fin de la période	(185 610 437)	(186 951 515)
	(57 296 018)\$	(185 610 437)\$

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	Pour les douze mois terminé le 31 mars 2006	Pour les six mois terminé le 31 mars 2005
ENCAISSE PROVENANT DES (AFFECTÉE AUX) :		
Activités d'exploitation :		
Bénéfice net de la période	128 314 419 \$	1 341 078 \$
Ajouter (déduire)		
Bénéfice net du groupe d'entreprises d'Énergie NB	(95 333 188)	(460 945)
Revenus du fonds d'amortissement	(25 971 274)	(13 056 022)
Amortissement des frais du service de la dette	6 943 934	3 548 657
Perte de change non réalisés	100 160	127 969
Diminution des postes hors caisse du fond de roulement ¹	18 041 563	5 674 099
	<u>32 095 614</u>	<u>(2 825 164)</u>
Activités de financement :		
Principal versé sur la dette obligatoire	(437 317 802)	(1 160 115)
Recettes provenant de la vente de débentures	398 449 000	-
Retrait du fonds d'amortissement	100 000 000	-
Versements au fonds d'amortissement	(33 672 940)	(17 410 300)
	<u>27 458 258</u>	<u>(18 570 415)</u>
Activités d'investissement :		
Prêts aux groupe d'entreprises d'Énergie NB	(427 757 000)	-
Principal remboursé par le groupe d'entreprises d'Énergie NB	357 010 000	21 510 000
Dividendes	11 240 000	-
	<u>(59 507 000)</u>	<u>21 510 000</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	46 873	114 421
Encaisse au début de la période	114 421	-
ENCAISSE à la fin de la période	<u>161 294 \$</u>	<u>114 421 \$</u>

¹ Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les effets à court terme à recevoir de la Corporation de portefeuille Énergie NB, les débiteurs du groupe d'entreprises d'Énergie NB (à l'exclusion des dividendes à recevoir), les intérêts courus à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB, les charges payées d'avance, la dette à court terme, les intérêts courus à payer sur la dette obligatoire et les crédateurs.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2006

1. MODE DE PRÉSENTATION ET FORMATION DE LA CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU BRUNSWICK

Mode de présentation

Les états financiers ci-joints ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (« CFENB ») est considérée comme une entreprise d'État, et les résultats financiers de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et de ses filiales sont inscrits selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Formation

La CFENB a été créée en vertu de la *Loi sur l'électricité* (« Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2004, et elle est constituée aux termes de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick.

La CFENB a reçu le mandat de gérer l'actif, le passif, les droits et les obligations obtenus par suite de la restructuration de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et de les aliéner ou de prendre à leur égard les mesures qu'elle juge appropriées.

Dès la promulgation de la *Loi sur l'électricité*, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été restructurée sous la raison sociale Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick qui compte quatre filiales :

- Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick;
- Corporation d'énergie nucléaire Nouveau-Brunswick;
- Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick;
- Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick.

Par suite de la restructuration, la dette de l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, les intérêts courus, les frais reportés du service de la dette et le fonds d'amortissement en date du 30 septembre 2004 ont été transférés à la CFENB.

En échange, la CFENB a reçu, en date du 1^{er} octobre 2004, des billets à ordre de chacune des filiales de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick, y compris les intérêts courus, de même qu'une action de participation d'une valeur de 140 millions de dollars dans la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick. En outre, la CFENB a libéré la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick nouvellement formée et ses filiales (« groupe d'entreprises d'Énergie NB ») du déficit de 187 millions de dollars de la Société d'énergie du Nouveau Brunswick.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

1. MODE DE PRÉSENTATION ET FORMATION DE LA CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU BRUNSWICK (suite)

Voici un résumé des montants transférés et reçus du groupe d'entreprises d'Énergie NB au 30 septembre 2004 :

(en millions de dollars)	Transféré	Reçu	Écart
Dette à long terme	2 837,0 \$	3 537,5 \$	(700,5) \$
Fonds d'amortissement	-	(418,1)	418,1
Dette à court terme	295,6	378,2	(82,6)
Intérêts courus	70,6	82,4	(11,8)
	3 203,2	3 580,0	(376,8)
Frais reportés du service de la dette	-	(49,8)	49,8
Capital-actions ordinaire	140,0	-	140,0
Surplus d'apport	187,0	-	187,0
	3 530,2 \$	3 530,2 \$	- \$

La CFENB détient une action de classe « B » sans droit de vote de valeur nominale dans la Corporation de portefeuille, de même que dans ses filiales. La CFENB détient aussi 1 000 actions ordinaires de classe « B » sans droit de vote d'une valeur de 140 millions de dollars dans la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick.

La CFENB reçoit des entreprises nouvellement formées des paiements pour le service de la dette, des frais de gestion du portefeuille de la dette, des dividendes et des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments d'actif et de passif en monnaie étrangère sont convertis au taux de change courant à la date du bilan, sauf si ces éléments ont été couverts. Dans ces cas, les taux établis par l'opération de couverture sont appliqués. Les articles de recettes et de dépenses sont convertis au taux de change en vigueur aux dates de l'opération. Les gains et les pertes découlant de la conversion des éléments d'actif et de passif en monnaie étrangère sont inclus dans les recettes.

b) Effets à court terme à recevoir de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick

Les effets à court terme à recevoir de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick figurent au bilan au prix coûtant.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB

Les prêts au groupe d'entreprises d'Énergie NB sont inscrits à leur valeur nominale en dollars canadiens.

d) Dette à long terme

Les débetures à payer à long terme figurent au bilan à leur valeur nominale en dollars canadiens. La juste valeur estimative de la dette à long terme est présentée dans les notes afférentes aux états financiers et elle est établie en fonction de la valeur marchande ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres d'emprunt assortis de conditions et d'échéances analogues. La juste valeur estimative n'inclut pas les coûts qui seraient engagés pour échanger ou rembourser la dette.

e) Frais reportés du service de la dette

Les escomptes et primes, les frais d'émission et les intérêts différés associés au refinancement de la dette sont reportés et amortis à titre de recettes selon la méthode linéaire pendant la durée des titres visés.

3. EFFETS À LONG TERME À RECEVOIR DU GROUPE D'ENTREPRISES D'ÉNERGIE NB

Les effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB exigent, à la date d'échéance anniversaire, un versement équivalent à un pour cent du montant initial de chaque effet en principal. Ces paiements seront effectués jusqu'à la date d'échéance réelle de la débeture. À cette date, le principal restant sera remboursé.

Tous les intérêts sont exigibles à chaque semestre, sauf pour deux émissions de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick : 7,5 % le 26 février 2007 et 5,5 % le 25 février 2013.

Voici le tableau d'échéance des effets à long terme à recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB en date du 31 mars 2006 :

(en millions de dollars)	Moyenne pondérée du taux d'intérêt nominal	Versements principal
Exercice se terminant le :		
31 mars 2007	5,6	231,5 \$
31 mars 2008	6,8	339,6
31 mars 2009	7,1	272,9
31 mars 2010	6,4	397,4
31 mars 2011	6,4	78,5
De 1 à 5 ans	6,5	1,319.8
De 6 à 10 ans	6,0	1,334.9
De 11 à 18 ans	6,4	231,5
	6,3	2 886,2 \$

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

3. EFFETS À LONG TERME À RECEVOIR DU GROUPE D'ENTREPRISES D'ÉNERGIE NB (suite)

Frais de gestion du portefeuille de la dette

Conformément au paragraphe 37(4) de la *Loi*, le lieutenant-gouverneur en conseil a ordonné au groupe d'entreprises d'énergie NB, dans le décret 2005-160, de verser des frais annuels de gestion du portefeuille de la dette à la CFENB. Les frais sont calculés à un taux de 0,6489 % du total de la dette à long terme et à court terme à CFENB, moins les débiteurs, mesurés à la date du bilan initial.

4. DETTE

Dette à court terme

Tous les fonds à court terme de la CFENB proviennent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. La dette à court terme à payer au gouvernement du Nouveau Brunswick s'élevait à 371,1 millions de dollars en date du 31 mars 2006 (422,0 millions en date du 31 mars 2005).

Dette à long terme

Voici la dette à long terme en cours, à payer au gouvernement du Nouveau-Brunswick, en date du 31 mars 2006 :

(en millions de dollars)	31 mars 2006	31 mars 2005
Débitures garanties par le gouvernement du Nouveau-Brunswick	125,0 \$	125,0 \$
Débitures détenues par le gouvernement du Nouveau-Brunswick	3 346,8	3 393,3
Autres prêts	3,0	4,4
	<u>3 474,8</u>	<u>3 522,7</u>
Moins la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	107,1	437,3
	<u>3 367,7</u>	<u>3 085,4</u>
Moins le fonds d'amortissement	383,8	434,9
Dette à long terme	2 983,9 \$	2 650,5 \$

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

4. DETTE (suite)

Voici le tableau d'échéance du montant total de la dette à long terme en cours de la CFENB.

(en millions de dollars)	Moyenne pondérée du taux d'intérêt nominal	Dollars canadiens	Dollars américains	31 mars 2006
Exercice se terminant le :				
31 mars 2007	5,6	107,1 \$	-	107,1 \$
31 mars 2008	4,7	356,0	-	356,0
31 mars 2009	7,3	275,5	-	275,5
31 mars 2010	5,9	400,5	-	400,5
31 mars 2011	6,4	200,3	-	200,3
De 1 à 5 ans	5,9	1 339,3	-	1 339,3
De 6 à 10 ans	6,7	1 693,7	-	1 693,7
De 11 à 24 ans	7,9	150,0	291,8	441,8
	6,6	3 183,0 \$	291,8 \$	3 474,8 \$

Fonds d'amortissement

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette financée. Sur les débentures émises au gouvernement du Nouveau-Brunswick par l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, la CFENB est tenue de contribuer 1 % de la dette obligataire en cours à la date d'anniversaire de chaque émission.

Le ministre des Finances maintient aussi un fonds d'amortissement pour une débenture émise par l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et garantie par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. La CFENB est tenue de contribuer 1 % de la dette en cours à la date d'anniversaire de l'émission.

Les revenus du fonds d'amortissement figurent dans les recettes de la CFENB, et les investissements du fonds d'amortissement sont déduits de la dette à long terme.

Au 31 mars 2006, le montant du fonds d'amortissement général accumulé pour le remboursement de la dette de la CFENB s'élevait à 383,8 millions de dollars.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

4. DETTE (suite)

Voici les paiements estimatifs exigés dans chacun des cinq prochains exercices pour répondre aux dispositions relatives au fonds d'amortissement de la dette existante.

(en millions de dollars) Exercice terminé le	Versements au fonds d'amortissement
31 mars 2007	32,8 \$
31 mars 2008	31,7 \$
31 mars 2009	29,1 \$
31 mars 2010	26,3 \$
31 mars 2011	22,3 \$

Échange de devises

Dès la restructuration, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a transféré à la CFENB les contrats d'échange de devises que voici :

Débtures de 7,63 % venant à échéance en février 2013 – 100 millions de dollars américains

Échange de devises avec les banques canadiennes, donnant lieu à un taux d'intérêt fixe effectif de 7,75 % sur 159 millions de dollars canadiens.

Débtures de 6,75 % venant à échéance en août 2013 – 100 millions de dollars américains

Échange de devises avec les banques canadiennes, donnant lieu à un taux d'intérêt fixe effectif de 6,8 % sur 159 millions de dollars canadiens.

Frais de gestion du portefeuille de la dette

La CFENB paie au gouvernement du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de la dette s'élevant à 0,6489 % du total de la dette à long terme garantie par le gouvernement, des débtures détenues par le gouvernement et de la dette à court terme au gouvernement, moins le solde du fonds d'amortissement, mesuré à la fin de l'exercice précédent.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

5. CAPITAL-ACTIONS

La CFENB détient une action ordinaire avec droit de vote de valeur nominale, émise au nom de Sa Majesté la Reine du chef de la province, représentée par le ministre des Finances, et en circulation.

La CFENB est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair.

6. PAIEMENTS SPÉCIAUX TENANT LIEU D'IMPÔTS

Depuis le 1^{er} octobre 2004, la CFENB peut recevoir du groupe d'entreprises d'Énergie NB des paiements spéciaux tenant lieu d'impôts. Les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts comprennent :

- une composante impôt sur les bénéfiques fondée sur le bénéfice comptable net multiplié par un taux de 35,12 %;
- une composante impôt sur le capital fondée sur les règles fiscales des grandes sociétés prescrites par les lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

La CFENB autorise le groupe d'entreprises d'Énergie NB à reconnaître l'économie au titre des paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts résultant de pertes courantes lorsqu'il est plus probable qu'un bénéfice suffisant sera généré pour utiliser les pertes subies antérieurement. Le groupe d'entreprises d'Énergie NB n'est pas autorisée à utiliser d'autres provisions à l'égard des paiements spéciaux futurs tenant lieu d'impôts en raison d'écarts temporaires puisque la valeur fiscale des actifs et des passifs ainsi que leurs valeurs sur le plan comptable sont considérées être les mêmes aux fins du calcul.

7. DIVIDENDES

En application de l'entente de l'actionnaire, la CFENB, détentrice des actions de catégorie B du groupe d'entreprises d'Énergie NB, a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par les conseils d'administration de la Corporation. Le pourcentage désigné des dividendes déclarés peut varier au gré de la CFENB et de la situation financière de chaque entreprise du groupe d'entreprises d'Énergie NB. Le détenteur des actions de catégorie A ne peut pas recevoir de dividendes tant que des actions de catégorie B demeurent en circulation.

Les dividendes sont déclarés et payés séparément par chacune des entreprises. Durant la période visée, la Corporation de transport Énergie Nouveau-Brunswick a déclaré des dividendes de 12,0 millions de dollars.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers a été estimée à partir du cours du marché ou à partir des évaluations fournies par des tiers à l'égard des instruments eux-mêmes ou d'instruments semblables à la fin de l'exercice, à moins d'indication contraire.

Gestion des risques de change

Le risque de change ou de cours désigne le risque que le paiement du principal et de l'intérêt sur la dette extérieure exprimé en dollars canadien fluctue en raison des fluctuations des taux de change. Deux accords d'échange de devises transférés à la CFENB au moment de la restructuration convertissent les flux de trésorerie en monnaie étrangère en flux de trésorerie en monnaie canadienne.

La CFENB a aussi cédé un pourcentage des éléments d'actif du fonds d'amortissement libellés en dollars américains pour se protéger contre les obligations non remboursées en dollars américains. L'actif du fonds d'amortissement et les obligations non remboursées sont convertis en dollars canadiens au taux de change courant, et les gains ou pertes qui en découlent figurent dans les recettes de la période en cours.

Juste valeur de la dette et du fonds d'amortissement

	31 mars 2006	31 mars 2005
(en millions de dollars)		
Dette à long terme		
Valeur comptable	3 474,8 \$	3 522,8 \$
Juste valeur	3 877,3 \$	4 029,6 \$
Fonds d'amortissement		
Valeur comptable	383,8 \$	434,9 \$
Juste valeur	415,8 \$	477,9 \$

Juste valeur des autres actifs et passifs financiers

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers ne diffère pas de manière importante de leur valeur comptable.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations. Le groupe d'entreprises d'Énergie NB est la source de tout le risque de crédit de la CFENB. La CFENB surveille activement la santé financière de ses débiteurs de façon régulière. Le risque de crédit maximal est réputé correspondre à la somme des débiteurs du groupe d'entreprises d'Énergie NB. Les débiteurs se chiffrent à 3 226,5 millions de dollars (3 219,3 millions en date du 31 mars 2005).

9. PASSIF ÉVENTUEL

Garanties

Compte tenu du fait que le nouveau groupe d'entreprises d'Énergie NB n'a pas encore établi sa propre cote de crédit, la CFENB a fourni des garanties à plusieurs établissements financiers pour les obligations de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et ses filiales. Des garanties ont été données aux établissements suivants.

1. Garantie limitée de 100 millions de dollars canadiens à la Banque Royale du Canada (« BRC ») pour les obligations de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et ses filiales. Cette garantie sert à couvrir les opérations quotidiennes entre la BRC et la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et son groupe d'entreprises d'Énergie NB.
2. Garantie limitée de 29 millions de dollars canadiens à la BRC pour les obligations de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick en vertu d'un Accord-cadre de l'International Swap and Derivatives Association, Inc. (« ISDA »). La Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick a conclu cet accord le 1^{er} octobre 2004. L'Accord-cadre de l'ISDA couvre les produits dérivés de change associés au coût d'achat de carburant en dollars américains.
3. Garantie totalisant 120 millions de dollars américains à Morgan Stanley et J. Aron pour les obligations de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick en vertu d'un Accord-cadre de l'ISDA. Cet accord a été conclu par l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et a été transféré à la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick au moment de la restructuration. L'Accord-cadre de l'ISDA se rapporte à l'achat de marchandises en dollars américains.
4. Garantie totalisant 45 millions de dollars américains à la CIBC pour les obligations de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick en vertu d'un Accord-cadre de l'ISDA. Cet accord a été conclu par l'ancienne Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et a été transféré à la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick au moment de la restructuration. L'Accord-cadre de l'ISDA se rapporte à l'achat de marchandises en dollars américains.

CORPORATION FINANCIÈRE DE L'ÉLECTRICITÉ DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

9. PASSIF ÉVENTUEL (suite)

5. Garantie limitée de 5 millions de dollars américains à Hydro-Québec pour couvrir un accord conclu par la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick pour l'achat d'électricité d'Hydro-Québec.
6. Garantie limitée de 5 millions de dollars canadiens à l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick pour les obligations de la Corporation de production Énergie Nouveau-Brunswick, et garantie limitée de 10 millions de dollars canadiens à l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick pour les obligations de la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie Nouveau-Brunswick. Les participants au marché de l'électricité du Nouveau-Brunswick sont tenus de donner un bien en garantie à l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick.

10. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le groupe de filiales d'Énergie NB emprunte tous les fonds nécessaires auprès de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB). L'intérêt que doit verser le groupe de filiales d'Énergie NB équivaut au coût d'emprunt de la CFENB, à l'exception des prêts consentis à Énergie nucléaire NB pour le projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Le taux d'intérêt appliqué à tous les fonds empruntés par Énergie nucléaire NB pour le projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau correspond au coût d'emprunt de la CFENB majoré de 3,25 %. Cette prime vise à tenir compte du coût commercial lié au financement du capital.

Depuis que la décision a été prise en août 2005 de remettre à neuf la centrale de Point Lepreau sans le concours du secteur privé, le conseil d'administration d'Énergie nucléaire NB a demandé le remboursement de cette prime. Énergie nucléaire NB a versé une prime de 3,4 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 (et de 1,3 million de dollars pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2005).

La demande d'Énergie nucléaire NB fera l'objet de discussions à une réunion du conseil d'administration de la CFENB.

La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau- Brunswick

États financiers
31 mars 2006



Bringlo Feeney LLP
Chartered Accountants

A Member Firm of The AC Group of Independent Accounting Firms Limited

212 Queen Street, Suite 401
Fredericton, NB E3B 1A8
Tel: (506) 458-8326
Fax: (506) 458-9293
www.bringlofeeney.ca

Rapport des vérificateurs

À la présidente et aux administrateurs
La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

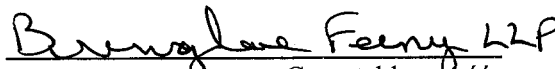
À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits du public en général dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus, de l'excédent (déficit) des recettes sur les dépenses, de l'actif et du déficit.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements, s'il y a lieu, que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des dons mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les données comparatives ont été vérifiées par un autre vérificateur.

Fredericton, Nouveau-Brunswick
Le 25 août 2006


Comptables agréés

La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Bilan
31 mars 2006

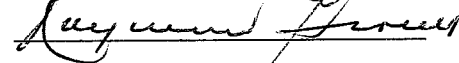
	2006	2005
ACTIF		
Actifs à court terme		
Encaisse	<u>\$ 366,782</u>	<u>\$ 506,298</u>
PASSIF		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 5)	\$ 381,541	\$ 471,725
Somme due au ministre des finances	638	638
Créditeurs et frais courus	5,000	-
Revenu reporté	<u>45,019</u>	<u>62,010</u>
	432,198	534,373
DÉFICIT		
Actifs nets	<u>(65,416)</u>	<u>(28,075)</u>
	<u>\$ 366,782</u>	<u>\$ 506,298</u>

Approuvé par le conseil

Présidente



Administrateur



La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

État des résultats et de l'évolution des actifs nets
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
Recettes		
Fonds en fidéicommiss de Bibliothèque	\$ 125,106	\$ -
Subventions du Ministère de l'Éducation	100,000	100,000
Dons provenant du public	256,206	164,162
Financement du Ministère des Services familiaux et communautaire	52,253	49,104
Intérêt bancaire	6,288	4,576
Recettes diverses	<u>-</u>	<u>13,517</u>
	<u>539,853</u>	<u>331,359</u>
Déboursés		
Livres, magazines et autres	448,700	314,197
Salaires et dépenses reliées	53,357	78,063
Publicité, fournitures de bureau et imprimerie	39,856	52,734
Expédition	15,166	54,828
Voyages	9,288	2,765
Services professionnels	5,450	14,959
Autres	1,899	1,867
Entretien	1,365	2,968
Réunions	1,098	1,464
Téléphone	<u>1,015</u>	<u>1,509</u>
	<u>577,194</u>	<u>525,354</u>
Excédent des déboursés sur les recettes pour l'exercice	(37,341)	(193,995)
Déficit, début de l'exercice	<u>(28,075)</u>	<u>165,920</u>
Déficit, fin de l'exercice	<u>\$ (65,416)</u>	<u>\$ (28,075)</u>



La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

1. Autorité et objectif

La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick est une entité indépendante créée sous la provision de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick proclamée le 1^{er} mars 1998. Le mandat de la Fondation est:

1) de recevoir des dons de biens réels et personnels, y compris de l'argent, pour soutenir les services de bibliothèques publiques dans la province, y compris le soutien pour des projets d'immobilisations pour les installations de bibliothèques publiques, l'achat de matériel, d'équipement et de fournitures pour les bibliothèques publiques et le soutien pour ces services de bibliothèques qui peuvent être dispensés par l'entremise du réseau des bibliothèques publiques de la province,

2) d'investir et d'administrer les biens reçus,

3) d'encourager, de faciliter et d'exécuter les programmes et les activités qui, directement ou indirectement, augmenteront le soutien financier des bibliothèques publiques de la province ou leur conféreront un avantage,

4) d'accorder des subventions et des dons pour soutenir le réseau de bibliothèques publiques de la province,

5) de promouvoir l'utilisation et les avantages des bibliothèques publiques de la province, et

6) d'aider les commissions de bibliothèques publiques à collecter des fonds pour les bibliothèques publiques de la province.

Les affaires de la Fondation sont administrées par un conseil d'administration composé de dix personnes nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil. Le ministère de l'Éducation est responsable de l'administration de la Loi sur la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

2. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Les conventions principales sont détaillées comme suit:

(a) Identification de revenu

La fondation suit la méthode de sursis de comptabilité pour les contributions qui comprennent les subventions et les dons restreints.

Les dons restreints sont identifiés comme revenu dans l'année que les dépenses apparentées sont identifiés. Aucune portion des dons restreints qui ne sont pas dépensés sont identifiées comme revenu reporté.

Les dons sans restreints sont identifiés comme revenu quand reçu ou recevable si le montant a être recevable peut être estimé d'une façon raisonnable et la collection est assurée d'une façon raisonnable.

Les dons de biens réels des livres et des matériaux sont identifiés comme revenu et dépenses à leur valeur juste quand un montant peut être déterminé.

(b) Instruments financiers

Les instruments financiers de la fondation comprennent l'encaisse, les créiteurs et frais courus, et les sommes due à la province du Nouveau-Brunswick et au ministre des finances. La direction de la fondation est de l'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la fondation à des risques significatifs de taux d'intérêt, de change ou de crédit. Sauf indication contraire, les justes valeurs de ces instruments financiers sont proches de leurs valeurs comptables.

3. Charges non insérées dans ces états financiers

Certaines des dépenses directes ou indirectes liées au fonctionnement de la Fondation sont absorbées par le ministère de l'Éducation pour la province du Nouveau-Brunswick.



La fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2006

4. Opérations entre personnes apparentées

Les Amis de la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (les Amis) et la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick (la Fondation) sont sujets à des influences notables communes. Les membres du conseil de la Fondation sont les administrateurs des Amis et ils ne reçoivent aucune compensation pour leurs services.

L'administration des Amis est exécutée par les membres de la direction de la Fondation. La Fondation absorbe certains coûts directs et indirects reliés à la gestion des Amis.

Les fonds reçus par les Amis peuvent être remis à la Fondation. Jusqu'au 31 mars 2006, la Fondation avait reçu 8,350\$ des Amis. Ces fonds sont restreints pour des buts spéciaux et sont inclus dans le revenu reporté pour l'année fiscale.

5. Somme due à la province du Nouveau-Brunswick

La somme due à la province du Nouveau-Brunswick représente le montant qui est due au ministère de l'Éducation pour les coûts d'opérations annuels de la Fondation.

Tout au long de l'année fiscale, le ministère de l'Éducation paye les coûts d'opérations au nom de la Fondation. Au début de chaque année fiscale, la Fondation rembourse le ministère de l'Éducation les dépenses des années précédentes.

6. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été présenté car l'information concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.



États financiers de

FOREST PROTECTION LIMITED

et notes complémentaires

31 mars 2006

Deloitte & Touche, s.r.l.

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
P.O. Box 6549
Saint John NB E2L 4R9
Canada
Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Forest Protection Limited

Nous avons vérifié le bilan de Forest Protection Limited au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats et des actifs nets non affectés (perte), de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Comptables agréés

Le 28 avril 2006

FOREST PROTECTION LIMITED**Bilan**

au 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	165 488 \$	230 748 \$
Débiteurs	81 610	117 053
Stocks	845 958	801 794
	1 093 056	1 149 595
IMMOBILISATIONS (note 2)	11 305 174	11 907 936
	12 398 230 \$	13 057 531 \$
PASSIF À COURT TERME		
Crédit de fonctionnement (note 3)	- \$	833 333 \$
Créditeurs	298 262	194 701
Produits reportés	512 491	275 157
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4)	13 701	12 475
	824 454	1 315 666
PROVISION POUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE (note 5)	61 844	60 572
OBLIGATION CONTRACTUELLE DE LOCATION- ACQUISITION (note 4)	307 971	321 672
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 6)	2 000	2 000
Surplus d'apport	715 888	715 888
Investissement net en immobilisations	10 983 498	11 573 785
Fonds d'accès aux entreprises	100 000	200 000
Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(535 581)	(1 071 480)
Actifs nets non affectés	(61 844)	(60 572)
	11 203 961	11 359 621
	12 398 230 \$	13 057 531 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

....., administrateur

FOREST PROTECTION LIMITED**État des résultats et des actifs nets non affectés (perte)**

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
PRODUITS		
Contributions des participants		
Province du Nouveau Brunswick	2 645 245 \$	2 710 474 \$
Entreprises	345 261	425 055
Autres produits	2 265 144	2 023 229
Intérêts, exploitation	5 633	6 045
	5 261 283	5 164 803
CHARGES DE FONCTIONNEMENT (note 7)		
Frais généraux	859 319	833 708
Intervention phytosanitaire	279 418	434 709
Extinction des incendies	2 311 566	2 287 798
Recherche et développement	1 194 810	887 685
Fonds d'accès aux entreprises	88 087	-
	4 733 200	4 443 900
AUTRES		
Intérêt sur la dette à long terme	7 445	34 378
Amortissement des immobilisations	687 969	676 448
Réserver pour les allocations de retraite	1 272	2 386
Vente de pièces d'aéronefs	(12 943)	(2 798)
Gain à l'aliénation d'immobilisations – fonctionnement	-	(5 293)
Gain à l'aliénation de TBMs	-	(252 168)
	683 743	452 953
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES,		
AVANT LE SOUS-NOTÉ	(155 660)	267 950
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS (PERTE),		
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(60 572)	326 205
	(216 232)	594 155
Virement du poste Investissement net en immobilisations	590 287	505 568
Virement au poste Actifs nets affectés au fonds d'accès aux entreprises	100 000	(200 000)
Virement au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel	(535 899)	(960 295)
	(61 844) \$	(60 572) \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution au fonds d'accès aux entreprises
de l'exercice terminé le 31 mars 2006**

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
FONDS D'ACCÈS AUX ENTREPRISES		
Solde au début	200 000 \$	- \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées:		
Les dépenses rapportent	(86 430)	-
L'allocation actuelle d'année	(13 570)	200 000
	<u>(100 000)</u>	<u>200 000</u>
Solde à la fin	100 000 \$	200 000 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS		
Solde au début	11 573 785 \$	12 079 353 \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées:		
Acquisition d'immobilisations corporelles	85 207	159 528
Tranche principale du contract location-acquisition	12 475	11 352
Produit tiré de l'aliénation ou de la mise hors service de biens	-	(5 293)
Amortissement des immobilisations	(687 969)	(676 448)
Gain à l'aliénation d'immobilisations	-	5 293
	<u>(590 287)</u>	<u>(505 568)</u>
Solde à la fin	<u>10 983 498 \$</u>	<u>11 573 785 \$</u>

FOREST PROTECTION LIMITED**État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU REMPLACEMENT DE MATÉRIEL		
Solde au début	(1 071 480) \$	(2 031 775) \$
Virement provenant des (affecté aux) activités non affectées		
Virement provenant des actifs nets non affectés	530 401	739 707
Vente de TBMs	-	252 168
Vente de pièces de rechange pour aéronefs	12 943	2 798
Intérêt sur le prêt à la construction	(7 445)	(34 378)
	<u>535 899</u>	<u>960 295</u>
Solde à la fin	(535 581) \$	(1 071 480) \$

FOREST PROTECTION LIMITED**État des flux de trésorerie**

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	(155 660) \$	267 950 \$
Amortissement des immobilisations	687 969	676 448
Allocations de retraite	1 272	2 386
Gain à l'aliénation d'immobilisations	-	(5 293)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	35 443	95 718
Charges payées d'avance	-	17 663
Stocks - pièces de rechange pour aéronefs	(44 164)	(5 936)
Créditeurs	103 561	(92 384)
Produits reportés	237 334	(28 677)
	865 755	927 875
FINANCEMENT		
Augmentation du crédit de fonctionnement (réduction)	(833 333)	(505 834)
Remboursement de la dette à long terme	(12 475)	(11 352)
	(845 808)	(517 186)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(85 207)	(159 528)
Produit tiré de la vente d'immobilisations corporelles	-	5 293
	(85 207)	(154 235)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES	(65 260)	256 454
SITUATION DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	230 748	(25 706)
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA FIN	165 488 \$	230 748 \$

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada et s'accordent aux principales conventions comptables suivantes:

Fonctionnement et investissement net en immobilisations

- a. La société est un organisme sans but lucratif qui dirige chaque année un programme comprenant l'intervention phytosanitaire et l'extinction des incendies, ainsi que la recherche et le développement liés aux activités de protection forestière. Les coûts du programme d'intervention phytosanitaire, y compris tous les frais généraux, sont répartis parmi diverses entreprises, et la province du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes selon une formule de partage des frais approuvée. Les coûts directement liés à l'extinction des incendies sont recouverts auprès de la province du Nouveau-Brunswick et d'autres ressorts géographiques. Le montant net des frais de recherche et de développement, déduction faite des produits, est recouvré selon une formule distincte de partage des frais approuvée. Selon la Section 149 (1)(1) de L'Acte d'impôt de revenu, la société ne paie aucun taxe.
- b. Les dépenses du programme financés par les participants comprennent toutes les sommes engagées durant l'exercice, y compris les frais liés aux immobilisations corporelles et aux stocks utilisés au cours de l'exercice. Les coûts sont réduits du produit tiré de l'aliénation d'immobilisations corporelles, à l'exception du montant de la vente d'aéronefs qui est viré au poste Actifs nets affectés au remplacement de matériel.
- c. Les immobilisations corporelles sont inscrites au poste Investissement net en immobilisations dans les états financiers.
- d. Les stocks acquis jusqu'au 31 octobre 1975 sont évalués au coût d'origine, si celui-ci peut être déterminé, ou selon une valeur de remplacement estimative à la date précitée. Les stocks acquis après le 31 octobre 1975 sont évalués à leur coût d'acquisition. Les fournitures renouvelables, à l'exception des pesticides ainsi que du combustible et des lubrifiants d'aéronefs, disponibles à la fin de chaque exercice ne sont pas comprises dans le solde des stocks.
- e. Les terrains et les bâtiments acquis avant le 31 octobre 1975 sont comptabilisés selon leur coût estimatif. Toutes les autres immobilisations corporelles, y compris les bâtiments acquis après le 31 octobre 1975, sont évaluées au coût d'origine.
- f. L'amortissement des immobilisations est calculé de la façon suivante :

Bâtiments et maisons mobiles	-	10% selon l'amortissement linéaire
Aéronefs	-	4% selon l'amortissement linéaire
Matériel	-	20% selon l'amortissement linéaire

FOREST PROTECTION LIMITED

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

1. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- g. Avec l'autorisation du conseil d'administration, les sources de financement suivantes seront transférées à ce poste aux fins du remplacement du matériel de la société :
- produit tiré de la vente d'aéronefs; et
 - surplus de fonctionnement découlant des activités non affectées.
- h. Avec l'autorisation du conseil d'administration, la société a établi un fonds d'accès aux entreprises. Les nouvelles charges d'accès aux entreprises sont allouées contre les fonds

État des flux de trésorerie

Pour le but de l'état des flux de trésorerie, la société considère les espèces en main, soit les soldes bancaires, net des découverts bancaires, et les placements temporaires très liquides avec une date d'échéance initiale égale ou moins de trois mois, à être des espèces et quasi-espèces. Les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

Placements à court terme

Les escomptes et les primes qui surviennent à partir d'acquisition de placements à court terme sont amortis sur la durée restante du placement selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Constatation de revenu

La société constate le revenu si la preuve convaincante d'un concordat existe, la livraison a été effectuée, le prix à l'acheteur est fixe ou résoluble, et le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement		Valeur comptable nette	
	Coût	cumulé	2006	2005
Terrains	75 000 \$	\$ -	75 000 \$	75 000 \$
Bâtiments et maisons mobiles	741 645	324 173	417 472	482 748
Aéronefs	12 943 419	2 379 661	10 563 758	11 034 107
Matériel	1 311 606	1 062 662	248 944	316 081
	15 071 670 \$	3 766 496 \$	11 305 174 \$	11 907 936 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**Notes complémentaires****de l'exercice terminé le 31 mars 2006****3. CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT**

Le crédit de fonctionnement porte intérêt qui varient du taux d'intérêt préférentiel de la Banque Royale au taux d'intérêt préférentiel de la Banque Royale moins 0,55%.

4. OBLIGATION CONTRACTUELLE DE LOCATION-ACQUISITION

Au 31 mars 2006, l'obligation contractuelle de location-acquisition a compris les suivants:

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Obligation contractuelle de location-acquisition	321 672 \$	334 147 \$
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(13 701)	(12 475)
Obligation contractuelle de location-acquisition	307 971 \$	321 672 \$

Au 31 mars 2005 les paiements minimaux futurs en vertu des locations-acquisitions se présentent comme suit pour les exercices terminés aux années indiquées ci-dessous:

L'exercice terminé en	
2007	43 200 \$
2008	43 200
2009	43 200
2010	43 200
2011	43 200
2012 et ansi de suite	336 618
	<u>552 618</u>
Moins: la somme qui représente l'intérêt	230 946
	<u>321 672 \$</u>

5. PROVISION POUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE

La société assure les allocations de retraite pour les employés réguliers équivalentes au salaire d'une semaine pour chaque année d'emploi au maximum de 25 semaines, payable à la retraite.

Le montant de la prestation correspond à la valeur courante de l'obligation estimative aux employés actuels et est basée sur l'âge de retraite de 65 ans.

FOREST PROTECTION LIMITED**Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

6. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Autorisé		
500 actions ordinaires d'une valeur nominale de		
10 \$ chacune		
Émis et en circulation		
200 actions ordinaires	2 000 \$	2 000 \$

7. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
DÉPENSES DU PROGRAMME		
Salaires et charges sociales	1 566 182 \$	1 451 688 \$
Cotisations patronales	215 830	193 492
Transport et communications	308 928	263 294
Honoraires juridiques, de consultation et de vérification, services généraux, sous-traitance, assurances, etc.	1 042 075	926 717
Entretien et réparations (sous-traitance)	832 679	962 443
Locations (y compris la location d'aéronefs)	148 801	166 646
Intérêt du contrat location-acquisition	30 725	31 848
Pesticides, matières et fournitures	587 980	447 772
Dépenses imputées au fonctionnement	4 733 200	4 443 900
Tranche principale du contrat location-acquisition	12 475	11 352
Capitalisation - immobilisations corporelles	85 207	159 528
Total des dépenses des programmes	4 830 882 \$	4 614 780 \$

DÉPENSES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

Frais généraux	859 319 \$	833 708 \$
Intervention phytosanitaire	279 418	434 709
Fonds d'accès aux entreprises	88 087	-
Recherche et développement	1 194 810	887 685
Extinction des incendies	2 311 566	2 287 798
	4 733 200 \$	4 443 900 \$

FOREST PROTECTION LIMITED**Notes complémentaires****de l'exercice terminé le 31 mars 2006**

8. PASSIF DÉCOULANT DU RÉGIME DE RETRAITE

La société assure un régime de retraite défini pour les employés permanents et les employés contractuels. La contribution de l'organisme à ce régime en 2006 était 39 333 \$ (37 599 \$ en 2005).

9. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Durant l'année, la société a reçu et a payé les montants suivants :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
Intérêt reçu	5 633	6 045
Intérêt payé	38 170	34 378

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
Brunswick House
44 Chipman Hill, 7th Floor
P.O. Box 6549
Saint John NB E2L 4R9
Canada
Tel: (506) 632-1080
Fax: (506) 632-1210
www.deloitte.ca

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Aux administrateurs de
Forest Protection Limited

Nous avons complété notre vérification des états financiers de Forest Protection Limited pour l'exercice terminé le 31 mars 2006. Notre rapport aux actionnaires, daté du 28 avril 2006 décrit l'étendue de notre vérification et notre opinion. Les tableaux suivants ne sont inclus que pour votre information et ne sont pas nécessaires pour une présentation fidèle de la situation financière et les résultats d'exploitation de la société:

Tableaux complémentaires du produit et des dépenses par service

Notre vérification visait à nous permettre de formuler une opinion sur les états financiers dans leur ensemble et non pas de nous permettre d'exprimer une opinion sur tous les détails contenus dans ces tableaux.



Comptables agréés

le 28 avril 2006

FOREST PROTECTION LIMITED

Tableaux complémentaires du produit et des dépenses par service
l'exercice terminé le 31 mars 2006

No. de Service	Service	Le Budget Annuel Total	Le Revenu Total Pour Dater	Dépenses Total	Présentation d'Etat Financier	Dépenses Total	Remboursement de la Dette à Long Term	Acquisition d'immobilisations Corporelles
10	Administration	815 200 \$	790 989 \$	875 217 \$	(15 898) \$	859 319 \$	- \$	15 898 \$
30	Extinction des incendies	1 645 000	1 662 490	1 657 179	(57 559)	1 599 620	12 475	45 084
31	Birdlog	335 700	336 801	299 128	(15 624)	283 504	-	15 624
33	Opérations d'extinction (C-B)	120 000	-	-	-	-	-	-
34	Opérations d'extinction (Idaho)	410 000	920 755	428 442	-	428 442	-	-
35	Afrique	80 000	-	-	-	-	-	-
40	Estimations et inventaire forestier	146 200	146 207	144 056	-	144 056	-	-
41	Traitement aérien (Herb - D.N.R.)	56 600	64 025	65 575	-	65 575	-	-
44	Autres (lymantride spongieuse, N.-E.)	60 000	-	-	-	-	-	-
45	Bowater - Herbicide	55 300	56 467	63 659	-	63 659	-	-
46	Herbicide UPM	39 000	-	-	-	-	-	-
48	Remédiation de l'aéroport (Charlo)	20 000	-	6 128	-	6 128	-	-
50	Fonds d'accès aux entreprises	400 000	1 657	88 087	-	88 087	-	-
600-800	Recherche et développement	900 000	1 281 892	1 203 411	(8 601)	1 194 810	-	8 601
	Overall Totals	5 074 000 \$	5 261 283 \$	4 830 882 \$	(97 682) \$	4 733 200 \$	12 475 \$	85 207 \$

Fonds de renouvellement d'équipement (FRE)

Solde FRE au 31 mars 2005	(1 071 480) \$
Intérêts de prêt	(7 445)
Vente des pièces d'avions	12 943
Solde FRE au 31 mars 2006	(1 065 982)

Virement du non affecté	530 401
	(535 581) \$

Frais d'administration 15%: 33 500 \$, R.&D.: 64 266 \$

ÉTATS FINANCIERS

GESTION PROVINCIALE **L**TÉE

31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire de
Gestion provinciale Ltée

J'ai vérifié le bilan de Gestion provinciale Ltée au 31 mars 2006 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint,

Handwritten signature of K.D. Robinson in black ink.


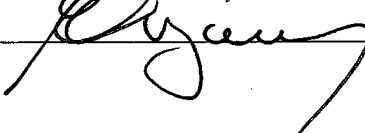
K.D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 25 août 2006

GESTION PROVINCIALE LTÉE
BILAN
31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	605 373 \$	492 136 \$
Intérêts à recevoir	1 277	27 671
Comptes à recevoir divers	7	10 184
	<u>606 657</u>	<u>529 991</u>
Projets de développement industriel (notes 2 et 3)		
Prêts aux compagnies clientes	3 655 720	4 566 210
Actions des compagnies clientes	2 926 609	2 941 045
Bâtiment tenu pour le développement	-	310 000
	<u>6 582 329</u>	<u>7 817 255</u>
Moins: provision pour perte	<u>(5 801 970)</u>	<u>(5 423 284)</u>
	<u>780 359</u>	<u>2 393 971</u>
	<u>1 387 016 \$</u>	<u>2 923 962 \$</u>
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif à court terme		
Créditeurs	-	\$ 42 617
Provision pour perte des prêts garantis	-	92 595
	<u>-</u>	<u>135 212</u>
Dette à long terme		
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick (note 3)	5 532 331	6 447 256
Moins: provision pour perte des projets de développement industriel (note 2)	<u>(4 751 971)</u>	<u>(4 423 285)</u>
	<u>780 360</u>	<u>2 023 971</u>
Capital-actions		
Autorisé: 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émises: 500 actions	5 000	5 000
Bénéfices non répartis	<u>601 656</u>	<u>759 779</u>
	<u>606 656</u>	<u>764 779</u>
	<u>1 387 016 \$</u>	<u>2 923 962 \$</u>

Approuvé par le conseil


 _____ administrateur

 _____ administrateur

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
RECETTES		
Contribution provinciale	749 675 \$	200 000 \$
Recouvrement de perte - financé par la province (note 2)	1 164 792	2 051 800
Intérêts créditeurs	67 449	91 185
Produits divers	77 625	7 500
	<u>2 059 541</u>	<u>2 350 485</u>
DÉPENSES		
Subvention de développement	750 000	200 000
Créances douteuses	1 256 727	2 049 055
Divers	135	10
Perte sur disposition de bâtiment	200 000	-
Coûts d'investissement dans un bâtiment	10 802	25 758
Intérêts	-	1 761
	<u>2 217 664</u>	<u>2 276 584</u>
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	(158 123)	73 901
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>759 779</u>	<u>685 878</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS à la fin de l'exercice	<u>601 656 \$</u>	<u>759 779 \$</u>

GESTION PROVINCIALE LTÉE
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(158 123)\$	73 901 \$
Ajouter (déduire) les élément n'ayant aucun effet sur la trésorerie		
Perte sur disposition de bâtiment	200 000	-
Créances douteuses	1 256 727	2 049 055
Recouvrement de perte - financé par la province	<u>(1 164 792)</u>	<u>(2 051 800)</u>
	133 812	71 156
Évolution des postes hors caisse du fonds de roulement*	<u>(140 576)</u>	<u>(129 965)</u>
	<u>(6 764)</u>	<u>(58 809)</u>
Activités d'investissements:		
Projets de développement industriel - recouvrements		
Prêts	74,384	176,242
Actions	14,436	-
Bâtiment	110,000	-
Projet de développement industriel - placements		
Prêts	-	(14,660)
	<u>198 820</u>	<u>161 582</u>
Activités de financement:		
Remboursements à la province	<u>(78 819)</u>	<u>(176 242)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	113 237	(73 469)
Encaisse, au début de l'exercice	<u>492 136</u>	<u>565 605</u>
ENCAISSE, à la fin de l'exercice	<u>605 373 \$</u>	<u>492 136 \$</u>

* Les postes hors caisse du fonds de roulement comprennent les débiteurs et les créditeurs.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

1. Description des opérations

Gestion provinciale Ltée a été constituée en société en 1973 conformément à la Loi sur les compagnies de la province du Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick est propriétaire à part entière de la société. Celle-ci est responsable de l'administration d'investissements dans des projets de développement industriel. L'administration des affaires de la société est assurée par des employés de la province du Nouveau-Brunswick sous la direction du conseil d'administration de Gestion provinciale Ltée. La province paye tous les coûts relatifs à ces employés.

2. Résumé des principales conventions comptables

Projets de développement industriel

Les investissements de la société dans les projets de développement industriel sont inscrits au coût sauf si l'intérêt doit être capitalisé en vertu d'une entente. En pareils cas, l'intérêt capitalisé est ajouté au coût de l'investissement.

Pour reconnaître des pertes potentielles quant aux projets de développement industriel, la société maintient une provision pour perte vis-à-vis ces investissements. Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, toutes pertes résultant d'investissements financés par des avances de la province du Nouveau-Brunswick sera assumée par cette dernière au moyen d'une réduction correspondante de la dette à long terme de la société. Comme résultat, toute perte inscrite comme dépense par la société est contrebalancée par un recouvrement provenant de la province.

3. Dette à long terme

Conformément à la décision 74-57 du Conseil du Trésor, les avances de la province du Nouveau-Brunswick sont accordées sans intérêt et doivent être remboursées à partir du recouvrement des sommes investies dans les projets de développement industriel.

4. Passif éventuel

La société s'est portée garante de prêts de deux compagnies clientes. En vertu d'une entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 15 000 000\$ ou 75% du solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était de 14 750 000\$ au 31 mars 2006 (2005 - 0\$).

En vertu de l'autre entente, le montant garanti ne peut excéder le moindre de 175 000\$ ou le solde du prêt. Le passif éventuel relatif à cette garantie était de 175 000\$ au 31 mars 2006.

Dans les deux cas, toutes pertes résultantes seront assumées par la province du Nouveau-Brunswick et ne seront pas reflétées comme dépense de la société.

En décembre 2005, la province du Nouveau-Brunswick a payé une garantie d'emprunt de 319 846\$ au nom de Gestion provinciale Ltée.

GESTION PROVINCIALE LTÉE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

5. Engagements non réglés

Au 31 mars 2006, la société comptait des engagements non réglés relatifs aux projets de développement industriel de 1 130 000\$ (2005 - 880 000\$).

Le Musée du Nouveau-Brunswick

États financiers consolidés
31 mars 2006



PricewaterhouseCoopers LLP
Chartered Accountants
300 Brunswick House
44 Chipman Hill, PO Box 789
Saint John, New Brunswick
Canada E2L 4B9
Telephone +1 (506) 632 1810
Facsimile +1 (506) 632 8997

Le 25 mai 2006

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Le Musée du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Le Musée du Nouveau-Brunswick** (le « Musée ») au 31 mars 2006 et l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "PricewaterhouseCoopers LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

Comptables agréés


Le Musée du Nouveau-Brunswick

Bilan consolidé

31 mars 2006

	Fonds de fonctionne- ment \$	Fonds d'immo- bilisations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2006 \$	2005 \$
Actif						
Trésorerie	105 836	–	–	5 639	111 475	111 369
Placements à court terme (note 3)	–	–	69 179	–	69 179	459 128
Comptes clients	25 096	–	3 027	26 094	54 217	79 935
Comptes débiteurs – subventions	9 441	–	216 864	–	226 305	188 353
Stocks	44 843	–	–	–	44 843	47 301
Sommes à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick	106 787	–	36 607	–	143 394	12 707
	292 003	–	325 677	31 733	649 413	898 793
Placements (note 3)	–	–	–	1 209 286	1 209 286	1 122 913
Immobilisations corporelles (note 4)	–	137 353	–	–	137 353	188 457
Collections et acquisitions (note 2)	2	–	–	–	2	2
	292 005	137 353	325 677	1 241 019	1 996 054	2 210 165
Passif et soldes des fonds						
Comptes créditeurs et charges à payer	154 866	–	27 067	–	181 933	289 811
Emprunt interfonds	120 723	–	(108 623)	(12 100)	–	–
Sommes à payer à la province du Nouveau Brunswick	–	–	–	–	–	121 856
	275 589	–	(81 556)	(12 100)	181 933	411 667
Soldes des fonds						
Non affectés	16 416	–	–	–	16 416	19 620
Grevés d'une affectation d'origine interne	–	–	58 178	54 550	112 728	147 887
Grevés d'une affectation d'origine externe	–	–	349 055	37 542	386 597	334 716
Dotations	–	–	–	1 161 027	1 161 027	1 107 818
Immobilisations corporelles	–	137 353	–	–	137 353	188 457
	16 416	137 353	407 233	1 253 119	1 814 121	1 798 498
	292 005	137 353	325 677	1 241 019	1 996 054	2 210 165

Approuvé par le conseil d'administration,

 administrateur

 administrateur

Le Musée du Nouveau-Brunswick

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2006

	Fonds de fonction- nement \$ (note 6)	Fonds d'immobili- sations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2006 \$	2005 \$
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 031 652	—	52 820	—	2 084 472	2 075 068
Fédérales	—	—	77 767	—	77 767	36 204
Ministère du Patrimoine canadien	—	—	106 956	—	106 956	152 500
Revenus de placement	11 464	—	821	51 147	63 432	60 252
Fondation Webster	—	—	—	37 455	37 455	30 100
Services du Musée (note 5)	164 078	—	6 693	—	170 771	179 265
Autres octrois et legs	10 000	—	80 903	—	90 903	104 691
Dons	—	—	204 930	18 555	223 485	66 463
	<u>2 217 194</u>	<u>—</u>	<u>530 890</u>	<u>107 157</u>	<u>2 855 241</u>	<u>2 704 543</u>
Charges						
Salaires et avantages sociaux	1 764 886	—	128 050	—	1 892 936	1 777 724
Documents, fournitures et services	547 726	—	334 803	10 302	892 831	719 589
Collections et acquisitions	24 485	—	1 415	—	25 900	90 187
Amortissement	—	73 758	—	—	73 758	63 474
Subventions de recherches	3 500	—	—	—	3 500	3 750
	<u>2 340 597</u>	<u>73 758</u>	<u>464 268</u>	<u>10 302</u>	<u>2 888 925</u>	<u>2 654 724</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(123 403)	(73 758)	66 622	96 855	(33 684)	49 819
Gain à la vente de placements	—	—	—	49 307	49 307	119 660
Excédent net (insuffisance)	(123 403)	(73 758)	66 622	146 162	15 623	169 479
Solde des fonds au début de l'exercice	19 620	188 457	399 816	1 190 605	1 798 498	1 629 019
Cession interne (note 8)	120 199	22 654	(59 205)	(83 648)	—	—
Solde des fonds à la fin de l'exercice	<u>16 416</u>	<u>137 353</u>	<u>407 233</u>	<u>1 253 119</u>	<u>1 814 121</u>	<u>1 798 498</u>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2006

1 Nature de l'organisme

Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire du Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'œuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la « Loi ») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

2 Principales conventions comptables

Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose, le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans des fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants:

Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidiennes du Musée.

Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés au mobilier et au matériel du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Le mobilier et le matériel sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, comme suit:

Matériel informatique	33 %
Matériel	20 %
Mobilier	10 %

Pour l'année d'acquisition, l'amortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2006

2 Principales conventions comptables (suite)

Fonds affecté

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectées à certaines activités spécifiques, dont les suivantes:

Subventions – Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien – Sommes reçues en vertu du programme fédéral d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons – Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevé d'une affectation d'origine interne – Sommes affectées par le conseil aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée. Le fonds de dotation comprend différent types de fonds affectés:

Dons généraux – Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs – Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections – Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2006

2 Principales conventions comptables (suite)

Recherche Fonds de dotation

- *Fonds Matthew* – Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Des demandes de bourses d'études sont examinées et approuvées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.
- *Fonds Christie* – Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Des demandes de bourses d'études sont examinées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.
- *Fonds de dotation honorifique* – Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les termes et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.
- *Fonds de Webster* – Les apports reçus du fonds de Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérées d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-haut. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

Placements

Les placements acquis par le Musée sont évalués au coût et ceux offerts au Musée sous forme de dons sont évalués à la juste valeur marchande à la date de réception. Les revenus de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Stocks

Les stocks, qui comprennent des publications et des articles destinés à la revente, sont évalués au coût ou, si elle est moins élevée, à la valeur de réalisation nette, déterminée selon la méthode de l'épuisement successif.

Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collections sont passés en charges l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2006

2 Principales conventions comptables (suite)

Collections et acquisitions (suite)

Les collections du Musée comprennent un grand nombre d'objets du domaine des sciences humaines et des sciences naturelles ainsi que des objets provenant des archives et de la bibliothèque connexes au Nouveau-Brunswick, qui ont été acquis au fil des ans depuis la fondation de l'institution en 1842. Composée de près de 100 000 artefacts, la collection des sciences humaines comprend des objets relatifs à l'histoire, à la technologie, aux beaux-arts et aux arts décoratifs, de même que des documents d'archives. Les archives et la bibliothèque de recherche comptent 300 mètres de documents d'archives, 45 000 monographies et 500 publications périodiques. La collection des sciences naturelles compte près de 317 000 spécimens ou lots de spécimens du domaine de la botanique, de la paléontologie et de la zoologie.

Apport de services

Dans le cadre de ses activités de prestations de services, le Musée a obtenu le soutien de bénévoles, qui lui ont consacré près de 1 850 heures (2005-2 849).

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers du Musée constatés au bilan consolidé incluent l'encaisse, les comptes débiteurs, les placements, les comptes créditeurs ainsi que les charges à payer. À moins d'avis contraire, la juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable.

3 Placements

Les placements comprennent les éléments suivants:

	2006		2005	
	Coût \$	Valeur marchande \$	Coût \$	Valeur marchande \$
Placements à court terme				
Bons du Trésor	69 179	69 179	459 128	457 876
Placements à long terme				
Obligations	856 888	894 226	784 191	826 727
Titres de participation	352 398	575 446	338 722	495 097
	<u>1 209 286</u>	<u>1 469 672</u>	<u>1 122 913</u>	<u>1 321 824</u>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2006

4 Immobilisations corporelles

			2006	2005
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Matériel informatique	235 829	181 332	54 497	83 931
Matériel	269 607	206 493	63 114	78 891
Mobilier	78 033	58 291	19 742	25 635
	<u>583 469</u>	<u>446 116</u>	<u>137 353</u>	<u>188 457</u>

5 Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants:

	2006 \$	2005 \$
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	286 648	268 987
Droits d'entrée	85 799	103 553
Location d'installations	24 569	32 633
Cotisations des membres	13 281	12 035
	<u>410 297</u>	<u>417 208</u>
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	239 526	237 943
	<u>170 771</u>	<u>179 265</u>

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2006

6 Produits et charges du Fonds de fonctionnement – Comparaison détaillée au budget

	2006 Chiffres réels \$	2006 Budget (non vérifiés) \$
Produits		
Subventions provinciales	2 031 652	2 004 000
Services du Musée	164 078	166 000
Revenus de placement	11 464	6 000
Autres octrois et legs	10 000	–
	2 217 194	2 176 000
Charges		
Salaires et avantages sociaux	1 764 886	1 720 141
Activités	293 578	263 000
Section du conservateur et bibliothèque	103 967	120 700
Commercialisation et expansion	81 912	76 500
Expositions et services techniques	61 263	37 500
Activités communautaires	10 582	10 000
Services aux visiteurs	24 409	23 200
	2 340 597	2 251 041
Excédent (insuffisance) des charges par rapport aux produits	(123 403)	(75 041)

7 Engagements

Les versement minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation à long terme s'établissent comme suit:

	\$
Exercices se terminant les 31 mars 2007	16 376
2008	12 768
2009	12 768
2010	12 768

Le Musée du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2006

8 Cession interne

	\$
Transfert du fonds de dotation et du fonds affecté vers les fonds fonctionnement pour financer certains programmes humanitaires.	126 264
Transfert du fonds fonctionnement et du fonds affecté vers les fonds immobilisations corporelles pour financer l'acquisition de divers actif.	22 654

États financiers du

**New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du
Nouveau-Brunswick inc.**

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Le 31 mars 2006

Peter G. Gaulton
Comptable agréé

Peter G. Gaulton Professional Corporation
Comptable agréé
74 rue Adelaïde
Saint-Jean (N.-B.)
E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393
Télééc.: (506) 652-8618

Domicile: (506) 634-7609
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

J'ai vérifié les états financiers du Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc. pour l'année se terminant le 31 mars 2006 ainsi que les résultats d'exploitation l'actif net et l'évolution de la situation financière pour l'année visée par le rapport. La préparation de ces états financiers relève du conseil d'administration de cet organisme. Ma responsabilité consiste à exprimer mon opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification effectuée.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'erreurs importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement à tous égards importants la situation financière de la société au 31 mars 2006 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes à but non lucratif.

Saint-Jean (N.-B.)
Le 12 juillet 2006



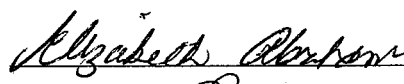

Comptable agréé

New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.
 (Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)
 État de la situation financière pour l'année
 prenant fin le 31 mars 2006

	2006	2005
ACTIF		
À court terme:		
Fonds en caisse	\$ 243,391	\$ 243,302
Comptes débiteurs	350	5,760
Taxe de vente harmonisée recouvrable	650	242
	\$ 244,391	\$ 249,304
PASSIF		
À courte terme:		
Comptes créditeurs	\$ 4,886	\$ 5,400
ACTIF NET		
Actif net non affecté	239,505	243,904
	\$ 244,391	\$ 249,304

Interruption des activités (note 4)
 Voir les notes accompagnant les états financiers

Approuvé par le conseil:

 Directeur
 Directeur

**New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.**

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Résultats d'exploitation et actif net

prenant fin le 31 mars 2006

	2006	2005
Rentrées de fonds:		
Gouvernement fédéral	\$ -	\$ 271
Universités/collèges	-	1,000
Recouvrement des dépenses	-	892
Intérêts	5,039	3,411
	<u>5,039</u>	<u>5,574</u>
Sorties de fonds:		
Frais bancaires	208	268
Intérêts sur la taxe de vente harmonisée (contre - passation)	2,886	-
Déplacements	-	681
Services professionnels	775	6,200
Divers	160	379
Créances irrécouvrables	5,409	233
	<u>9,438</u>	<u>7,761</u>
Excédent des sorties de fonds sur rentrées	(4,399)	(2,187)
Actif net au début de l'année	243,904	298,112
	<u>239,505</u>	<u>295,925</u>
Transfert du compte de NB Branché au compte du Réseau communautaire d'accès et d'apprentissage du Nouveau- Brunswick (RCAA-NB)	-	(52,021)
Actif net à la fin de l'année	\$ 239,505	\$ 243,904

New Brunswick Distance Education Network Inc./
Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Évolution de la situation financière

prenant fin le 31 mars 2006

	2006	2005
Fonds fournis par (utilisés pour)		
Exploitation:		
Excédent des rentrées sur les sorties de fonds	\$ (4,399)	\$ (2,187)
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	5,410	424,390
Baisse (hausse) dans la TVH recouvrable	(408)	7,952
Hausse dans les comptes créditeurs	(514)	(298,412)
Transfert de fonds durant la période	-	(52,021)
Hausse (baisse) des fonds durant la période	89	79,722
Fonds au début de l'année	243,302	163,580
Fonds à la fin de l'année	\$ 243,391	\$ 243,302

New Brunswick Distance Education Network Inc./ Réseau de formation à distance du Nouveau-Brunswick inc.

(Société sans capital social constituée en application des lois du Nouveau-Brunswick)

Notes accompagnant les états financiers

prenant fin le 31 mars 2006

1. But de l'organisme

La société est une organisation sans but lucratif constituée en 1994 dans le but d'obtenir des fonds et d'établir des partenariats pour faciliter l'accès à l'enseignement à distance au Nouveau-Brunswick et pour appuyer le développement du secteur des technologies de formation avancées dans l'économie de la province. La société n'est pas assujettie à l'impôt en vertu des lois d'impôts sur le revenu du Canada et du Nouveau-Brunswick.

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode comptable:

La société suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées avec restrictions sont considérées comme des revenus pour l'année durant laquelle les dépenses connexes sont faites. Les rentrées sans restriction sont considérées comme des revenus à la date reçue ou comme des comptes débiteurs si le montant à recevoir peut être déterminé de façon raisonnable et que la réception est assez certaine.

(b) Services fournis gratuitement:

Les services fournis gratuitement ne sont pas inscrits dans les états financiers.

3. Services en nature

L'exploitation de la société repose entièrement sur les services bénévoles des directeurs et des membres du comité. En raison de la difficulté à établir la valeur monétaire de ces services, nous ne les avons pas inscrits dans les états financiers.

4. Interruption des activités

Au cours de l'année, la société n'a pas cherché de nouvelles sources de financement et ne s'attend pas à en chercher d'autres à l'avenir.



Service New Brunswick
Services Nouveau-Brunswick

États financiers

31 mars 2006

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DE LA DIRECTION

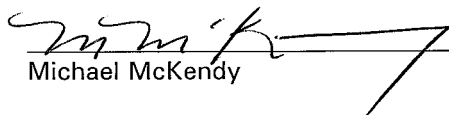
La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la société.

La société maintient un système comptable et des contrôles connexes qui fournissent à la direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et constatées telles qu'elles sont approuvées, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés et que les comptes sont fiables pour la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et d'examiner et d'approuver les états financiers. Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration de la société approuve les états financiers ci-joints.

Le chef de la direction,

La vice-présidente,
services corporatifs,


Michael McKendy


Carol Macdonald, CA

Fredericton (N.-B.), Canada
Le 29 mai 2006

Services Nouveau-Brunswick

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration,

Nous avons vérifié le bilan de Services Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et les états des résultats et de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Saint John (N.-B.), Canada
Le 29 mai 2006

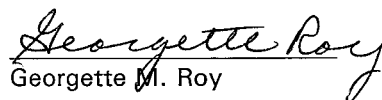
Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés

Services Nouveau-Brunswick

BILAN Au 31 mars	2006	2005 (Après retraitement, note 2)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 025 609 \$	16 991 224 \$
Biens affectés (note 5)	10 107 429	13 280 120
Débiteurs (note 6)	3 066 235	2 002 965
Charges payées d'avance	1 504 389	1 207 594
	35 703 662	33 481 903
ACTIF À LONG TERME		
Charges payées d'avance	113 803	31 427
Matériel (note 7)	2 692 635	2 562 665
Développement de systèmes (notes 3, 7 et 11)	15 332 855	16 180 977
	18 139 293	18 775 069
	53 842 955 \$	52 256 972 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	6 380 445 \$	5 625 483 \$
Passif des partenaires (note 9)	7 928 385	11 603 186
Financement reporté du gouvernement provincial	6 352 500	6 333 750
Recettes comptabilisées d'avance	323 294	58 413
	20 984 624	23 620 832
PASSIF À LONG TERME		
Avantages sociaux constatés d'avance (notes 2, 8 et 12)	1 575 078	1 414 364
Assurance des titres fonciers (note 10)	2 179 044	1 676 934
	3 754 122	3 091 298
CAPITAUX PROPRES (Après retraitement – note 2)	29 104 209	25 544 842
	53 842 955 \$	52 256 972 \$

Engagements (note 13)
Voir les notes afférentes aux états financiers

La présidente du conseil d'administration,


Georgette M. Roy

Le chef de la direction,


Michael McKendry

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 mars

	2006	2005 (Après retraitement, note 2)
PRODUITS		
Services rendus au gouvernement provincial	25 934 256 \$	25 468 806 \$
Services rendus aux administrations municipales	7 478 969	7 003 558
Droits d'enregistrement	18 032 085	14 756 634
Produits et services	2 757 114	2 762 423
Intérêts	553 877	364 841
Recouvrement de traitements	70 893	91 514
Ventes de logiciels et services d'experts-conseils	70 532	397 038
	54 897 726	50 844 814
CHARGES		
Services de personnel	31 731 915	30 309 158
Services de matériel et de locaux	5 004 092	5 017 106
Communications et services informatiques	4 785 036	4 807 290
Amortissement	3 562 663	3 730 850
Services professionnels	3 018 548	3 563 033
Déplacements et réunions	1 337 227	1 156 569
Mobilier et matériel	744 990	470 546
Matières et fournitures	739 399	786 314
Divers	414 489	308 630
	51 338 359	50 149 496
BÉNÉFICE NET	3 559 367	695 318
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE (comme établi antérieurement)		
	26 576 956	25 796 811
Moins : Retraitement résultant d'un changement de méthode comptable (note 2)	1 032 114	947 287
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE (après retraitement)	25 544 842	24 849 524
CAPITAUX PROPRES DE FERMETURE	29 104 209 \$	25 544 842 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Services Nouveau-Brunswick

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 mars

	2006	2005 (Après retraitement – note 2)
Flux de trésorerie liés aux activités :		
De fonctionnement		
Bénéfice net	3 559 367 \$	695 318 \$
Amortissement	3 562 663	3 730 850
Avantages sociaux constatés d'avance	160 714	144 785
	7 282 744	4 570 953
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(1 063 270)	(360 326)
Charges payées d'avance	(379 171)	(264 568)
Créditeurs et charges à payer	754 962	16 652
Financement reporté du gouvernement provincial	18 750	6 333 750
Recettes comptabilisées d'avance	264 881	2 711
	6 878 896	10 299 172
D'investissement		
Ajouts au matériel	(1 193 871)	(627 112)
Ajouts au développement de systèmes	(1 650 640)	(1 202 220)
	(2 844 511)	(1 829 332)
Augmentation de la trésorerie	4 034 385	8 469 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	16 991 224	8 521 384
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	21 025 609 \$	16 991 224 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Services Nouveau-Brunswick

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERSExercice terminé le 31 mars 2006

1. SERVICES NOUVEAU-BRUNSWICK

Services Nouveau-Brunswick est une société de la Couronne non assujettie à l'impôt établie en vertu de la *Loi portant sur Services Nouveau-Brunswick*. Elle a comme mission d'accroître l'accessibilité aux services gouvernementaux et de gérer les renseignements qui font autorité.

2. OBLIGATION AU TITRE DES ALLOCATIONS DE RETRAITE ET CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Les employés permanents de Services Nouveau-Brunswick ont droit à une allocation de retraite versée avant leur retraite et calculée en fonction de leurs années de service. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006, Services Nouveau-Brunswick a demandé une évaluation actuarielle de son obligation en vertu de ces prestations. Par suite de cette évaluation, il a été établi qu'une méthode actuarielle à prestations déterminées serait plus appropriée qu'une méthode actuarielle à cotisations déterminées, ce qui a donné lieu à une obligation actuarielle de 2 417 800 \$ au 31 mars 2006.

Les résultats de l'exercice antérieur ont été retraités afin de tenir compte de ce changement. L'incidence sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 a été une réduction de 84 827 \$ du bénéfice net et de 947 287 \$ des capitaux propres d'ouverture de cet exercice. Les capitaux propres d'ouverture de l'exercice terminé le 31 mars 2006 ont été réduits d'un montant total de 1 032 114 \$.

3. CONVENTIONS COMPTABLES**Généralités**

La société suit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent les fonds en caisse et les instruments financiers à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu dont la valeur risque peu de changer.

Biens affectés

La direction de la société a présenté séparément une partie de la trésorerie et des débiteurs équivalant au montant du passif des partenaires (note 9) et au montant accumulé au titre de l'assurance des titres fonciers (note 10).

Instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers de la société correspond approximativement à leur juste valeur marchande, étant donné leur échéance à court terme et les modalités de crédit habituelles.

Services Nouveau-Brunswick

Actif à long terme

Les investissements relatifs aux systèmes informatiques et aux bases de données, ainsi qu'aux biens corporels dont la valeur est égale ou supérieure à 5 000 \$, sont capitalisés et passés directement en charges conformément à la convention relative à l'amortissement.

Produits

Les produits sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés, compte tenu d'une déduction des frais d'enregistrement annuels au registre des sociétés relativement aux entreprises susceptibles d'être inactives. Les montants à recevoir qui sont irrécouvrables sont constatés comme des créances irrécouvrables.

Charge de retraite

Les employés de Services Nouveau-Brunswick adhèrent à un régime de retraite interentreprises. Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, seules les cotisations de l'exercice en cours sont passées en charges.

Entente relative à l'alliance commerciale avec CGI

Les fonds reçus de CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) en vertu de cette entente (note 11) sont portées en diminution du coût en capital de l'investissement connexe.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction du coût d'origine sur les périodes suivantes :

Mobilier, bases de données et systèmes		10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail allant jusqu'à 10 ans	
Matériel et véhicules		5 ans
Ordinateurs et logiciels		4 ans

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Services Nouveau-Brunswick

4. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Services Nouveau-Brunswick est entièrement détenue par la province du Nouveau-Brunswick. Le bilan contient les montants entre parties liées suivants.

	<u>Exercice terminé en 2006</u>	<u>Exercice terminé en 2005</u>
Débiteurs	724 955 \$	379 410 \$
Créditeurs	651 289	606 071
Montant net dû à SNB (province)	<u>73 666 \$</u>	<u>(226 661) \$</u>

L'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres inclut les montants entre parties liées suivants.

	<u>Exercice terminé en 2006</u>	<u>Exercice terminé en 2005</u>
Produits	34 512 082 \$	33 499 615 \$
Charges	2 018 353	1 688 392
Bénéfice net	<u>32 439 729 \$</u>	<u>31 811 223 \$</u>

5. BIENS AFFECTÉS

Les biens affectés comprennent les montants suivants :

	<u>Exercice terminé en 2006</u>	<u>Exercice terminé en 2005</u>
Trésorerie et débiteurs des partenaires (note 9)	7 928 385 \$	11 603 186 \$
Assurance des titres fonciers (note 10)	2 179 044	1 676 934
	<u>10 107 429 \$</u>	<u>13 280 120 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

6. DÉBITEURS

	Exercice terminé en 2006			Exercice terminé en 2005
	Débiteurs	Provision pour créances douteuses		Montant net
		Montant net	Montant net	
À court terme				
Services Canada	760 266 \$	- \$	760 266 \$	- \$
Remboursement de la TVH	740 510	-	740 510	663 526
Province du N.-B.	729 193	4 238	724 955	379 410
Comptes clients	428 210	18 337	409 873	559 128
Registre des sociétés	191 477	6 683	184 794	184 505
Prêts aux employés pour achat d'un ordinateur personnel	181 935	-	181 935	186 240
Intérêts à recevoir	63 902	-	63 902	30 156
	<u>3 095 493 \$</u>	<u>29 258 \$</u>	<u>3 066 235 \$</u>	<u>2 002 965 \$</u>

Les comptes clients de la société ne représentent pas une concentration importante de risque de crédit, car ils ont trait à un grand nombre d'organismes ayant des conditions de crédit normales. La plupart des autres débiteurs sont considérés comme recouvrables en raison de la nature du débiteur ou des opérations.

7. MATÉRIEL ET DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES

	Exercice terminé en 2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Matériel			
Ordinateurs et logiciels	3 392 310 \$	2 145 032 \$	1 247 278 \$
Mobilier et matériel	1 458 979	950 321	508 658
Améliorations locatives	2 443 624	1 521 568	922 056
Véhicules	19 075	4 432	14 643
	<u>7 313 988 \$</u>	<u>4 621 353 \$</u>	<u>2 692 635 \$</u>
Développement de systèmes			
Systèmes	29 642 540 \$	16 066 589 \$	13 575 951 \$
Bases de données	1 018 040	1 016 806	1 234
Travaux en cours	1 755 670	-	1 755 670
	<u>32 416 250 \$</u>	<u>17 083 395 \$</u>	<u>15 332 855 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

	Exercice terminé en 2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net
Matériel			
Ordinateurs et logiciels	3 192 858 \$	2 251 140 \$	941 718 \$
Mobilier et matériel	1 443 460	887 842	555 618
Améliorations locatives	2 298 896	1 256 112	1 042 784
Véhicules	26 985	4 440	22 545
	<u>6 962 199 \$</u>	<u>4 399 534 \$</u>	<u>2 562 665 \$</u>
Développement de systèmes			
Systèmes	28 574 867 \$	13 570 288 \$	15 004 579 \$
Bases de données	1 018 040	1 014 344	3 696
Travaux en cours	1 172 702	-	1 172 702
	<u>30 765 609 \$</u>	<u>14 584 632 \$</u>	<u>16 180 977 \$</u>

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Exercice terminé en 2006	Exercice terminé en 2005
À court terme		
Comptes fournisseurs	3 095 521 \$	3 148 329 \$
Charges à payer - traitements et avantages sociaux	1 943 878	1 509 754
Avantages sociaux constatés d'avance	230 000	235 028
Retenues à la source à payer	459 757	126 301
Montant à payer à la province du N.-B.	651 289	606 071
	<u>6 380 445 \$</u>	<u>5 625 483 \$</u>

9. PASSIF DES PARTENAIRES

Services Nouveau-Brunswick encaisse des fonds au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres partenaires d'affaires. Les montants suivants étaient payables au gouvernement provincial et à d'autres partenaires à la fin de l'exercice. Les débiteurs représentent des comptes à court terme dont les montants sont perçus auprès de clients du gouvernement provincial et remis à ce dernier.

	Exercice terminé en 2006	Exercice terminé en 2005
Trésorerie du gouvernement provincial	5 863 923 \$	9 406 260 \$
Débiteurs du gouvernement provincial	497 651	30 494
Trésorerie des autres partenaires	1 566 811	2 166 432
	<u>7 928 385 \$</u>	<u>11 603 186 \$</u>

Services Nouveau-Brunswick

10. ASSURANCE DES TITRES FONCIERS

En vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*, la province garantit le titre des biens immobiliers enregistrés en fonction des titres fonciers. La société a constitué un fonds selon des calculs actuariels pour faire face aux demandes d'indemnisation qui pourraient être présentées en vertu de la *Loi sur l'enregistrement foncier*. Des droits en matière d'assurance de 5,00 \$ sont imputés pour tout enregistrement au registre des titres fonciers.

	Exercice terminé en 2006	Exercice terminé en 2005
Solde d'ouverture	1 676 934 \$	1 212 477 \$
Droits en matière d'assurance perçus	518 610	486 790
Moins : demandes d'indemnisation	(16 500)	(22 333)
Solde de clôture	2 179 044 \$	1 676 934 \$

11. ENTENTE RELATIVE À L'ALLIANCE COMMERCIALE AVEC CGI

En 2001, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) et Services Nouveau-Brunswick ont conclu une entente de sept ans, en vertu de laquelle CGI versera jusqu'à 3,5 millions de dollars à la société en échange d'une contrepartie qui lui permettra d'asseoir sa crédibilité à titre de spécialiste en matière d'offre de services gouvernementaux électroniques. La contrepartie offerte par Services Nouveau-Brunswick comprendra le recours aux ressources de CGI relativement à la gestion et à l'architecture technique des projets, la présentation des systèmes de Services Nouveau-Brunswick à des clients éventuels et l'exclusivité à CGI pour commercialiser le logiciel de gouvernement électronique élaboré pour Services Nouveau-Brunswick. La totalité des solutions et des autres produits protégés par des droits de propriété intellectuelle qui sont élaborés en vertu de cette entente appartiennent conjointement à CGI et à Services Nouveau-Brunswick.

En vertu de cette entente, Services Nouveau-Brunswick a reçu 474 802 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2006 et 309 031 \$ durant l'exercice précédent. Le montant total reçu depuis 2002 totalise 2 263 068 \$.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

- a) Les employés permanents de Services Nouveau-Brunswick adhèrent au Régime de pension de retraite de la fonction publique de la province du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées en vertu duquel des cotisations sont versées à la fois par Services Nouveau-Brunswick et les employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la société a versé des cotisations de 1 800 755 \$ conformément aux modalités du régime. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, le montant correspondant s'était élevé à 1 752 902 \$. Services Nouveau-Brunswick n'a aucune obligation directe ni aucun droit direct à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

Services Nouveau-Brunswick

- b) Les employés permanents de Services Nouveau-Brunswick ont droit à une allocation de retraite versée avant leur retraite et calculée en fonction de leurs années de service. Selon l'évaluation la plus récente, l'obligation actuarielle à payer au titre de ces prestations s'élevait à 2 417 800 \$ au 31 mars 2006. À la fin de cet exercice, la société avait un passif total de 1 488 197 \$.

	Exercice terminé 2006	Exercice terminé 2005
	<hr/>	<hr/>
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde d'ouverture	2 286 241 \$	2 303 562 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	172 691	164 583
Intérêts débiteurs sur l'obligation	114 733	111 946
Prestations versées	(155 865)	(293 850)
Obligation au titre des prestations constituées	<hr/> <u>2 417 800 \$</u>	<hr/> <u>2 286 241 \$</u>
 Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées		
Obligation au titre des prestations constituées	2 417 800 \$	2 286 241 \$
Montant transitoire non amorti	(929 603)	(1 032 893)
Passif au titre des prestations constituées	<hr/> <u>1 488 197 \$</u>	<hr/> <u>1 253 348 \$</u>
 Passif au titre des prestations constituées		
Solde d'ouverture	1 253 348 \$	1 167 379 \$
Charge liée aux allocations de retraite	390 714	379 819
Prestations versées	(155 865)	(293 850)
Solde de fermeture	<hr/> <u>1 488 197 \$</u>	<hr/> <u>1 253 348 \$</u>

Cette estimation est fondée sur le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, soit 0,70 % de la paie, et un taux d'actualisation annuel de 5,00 %. L'obligation transitoire relative à l'allocation de retraite est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction des années de service restantes estimatives des employés qui adhèrent au régime (quinze ans).

- c) Services Nouveau-Brunswick a un passif découlant d'une mesure d'incitation à la retraite anticipée offerte aux employés par la province du Nouveau-Brunswick, y compris aux employés de la société, pour l'exercice terminé le 31 mars 1996. Conformément à une entente avec la province, l'obligation et les charges comptabilisées correspondaient aux cotisations patronales que la société aurait autrement versées au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Ainsi, chaque année, la société réduit l'obligation comptabilisée du montant qu'elle remet à la province. L'obligation était de 316 881 \$ au 31 mars 2006 et de 396 044 \$ au 31 mars 2005.
-

Services Nouveau-Brunswick

13. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DES CONTRATS DE LOCATION

Le tableau suivant présente les versements minimums futurs pour la location de locaux et de matériel pour les exercices se terminant en :

2007	3 491 885 \$
2008	3 328 231
2009	2 947 523
2010	2 757 078
2011	2 506 975
Par la suite	5 198 785
	<u>20 230 477 \$</u>

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été retraités afin de les rendre conformes aux reclassements mineurs figurant dans la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
31 MARS 2006



170 chemin Wilsey Road
PO Box / C.P. 20787
Fredericton, NB
Canada E3B 5B8

tel. / tél. : 506.452.6826
fax. / téléc. : 506.462.2024
www.anbl.com

RAPPORT DE LA DIRECTION

La collecte des données comptables fait partie intégrante des responsabilités de la direction de la Société à qui incombe également la responsabilité des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comporte le choix de conventions comptables appropriées ainsi que la prise de décisions et l'établissement d'estimations qui soient conformes aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

La Société maintient un système comptable et des contrôles connexes pour assurer la direction et le Conseil d'administration que les opérations sont effectuées et inscrites telles qu'elles ont été autorisées, que les éléments d'actif sont bien protégés et comptabilisés et que les registres comptables sont fiables et permettent de dresser les états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Les données comptables publiées dans le présent rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

Présidente et Chef de la direction,

Vice-président et Chef des finances

Barbara Winsor

Richard A. Smith, c.g.a., c.m.a.

Le 26 mai 2006

Grant Thornton LLP
Comptables agréés
Conseillers en gestion

Grant Thornton 

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la
Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la **Société des alcools du Nouveau-Brunswick** au 31 mars 2006 et les états des résultats et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend un examen par sondages des informations probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre de nous former une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Les informations supplémentaires de l'exercice considéré qui figurent dans les tableaux, sont présentées en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base. Ces informations supplémentaires ont été soumises aux procédés de vérification que nous avons appliqués dans le cadre de notre vérification des états financiers de base et, à notre avis, elles sont présentées fidèlement, à tous les égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble. Les chiffres du budget présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels dans ces états financiers et ces tableaux supplémentaires ont été approuvés par le conseil d'administration et n'ont pas été vérifiés.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2005 ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 6 juin 2005.

Grant Thornton LLP

Comptables agréés

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Le 26 mai 2006

C.P. 1054
570, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5C2
T 506 458-8200
F 506 453-7029
E Fredericton@GrantThornton.ca
W www.GrantThornton.ca

Membre canadien de Grant Thornton International

BILAN

LE 31 MARS

Actif	2006	2005
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	940 596\$	172 940\$
Comptes clients	2 428 048	1 723 166
Stocks (note 1)	16 513 988	17 380 969
Frais payés d'avance	463 446	497 216
Total de l'actif à court terme	<u>20 346 078</u>	<u>19 774 291</u>
<i>Frais reportés</i>		
Dépôt – travailleurs blessés (note 2)	<u>737 920</u>	<u>784 820</u>
<i>Immobilisations</i>		
Propriétés, bâtiments et équipements (note 3)	<u>11 825 845</u>	<u>10 518 060</u>
Total de l'actif	<u>32 909 843\$</u>	<u>31 077 171\$</u>
 Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt		1 867 026\$
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 4)	16 925 663\$	15 280 747
Portion actuelle de la dette de pension	652 129	391 116
Total du passif à court terme	<u>17 577 792</u>	<u>17 538 889</u>
<i>Dette à long terme</i>		
Dette de pension (note 5)	<u>678 867</u>	<u>1 848 178</u>
 Avoir de la province du Nouveau-Brunswick		
Solde au début de l'exercice	11 690 104	12 568 058
Bénéfice net	<u>126 123 003</u>	<u>121 824 602</u>
	137 813 107	134 392 660
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>123 159 923</u>	<u>122 702 556</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>14 653 184</u>	<u>11 690 104</u>
Total du passif et de l'avoir	<u>32 909 843\$</u>	<u>31 077 171\$</u>

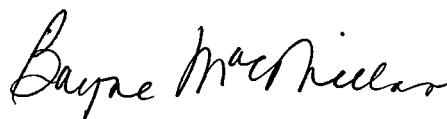
Engagements (note 6)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2006	Réel 2006	Réel 2005
Ventes totales (note 7)	345 392 315\$	344 107 044\$	331 049 835\$
Moins les commissions	4 822 446	4 679 139	4 601 670
Ventes nettes	<u>340 569 869</u>	<u>339 427 905</u>	<u>326 448 165</u>
Coût des marchandises vendues	178 475 984	176 518 333	169 387 381
Bénéfice brut	<u>162 093 885</u>	<u>162 909 572</u>	<u>157 060 784</u>
Autres produits	1 206 600	1 557 575	1 644 730
	<u>163 300 485</u>	<u>164 467 147</u>	<u>158 705 514</u>
Charges d'exploitation	<u>38 953 708</u>	<u>38 344 144</u>	<u>36 880 912</u>
Bénéfice net	<u><u>124 346 777\$</u></u>	<u><u>126 123 003\$</u></u>	<u><u>121 824 602\$</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

	2006	2005
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net	126 123 003\$	121 824 602\$
Éléments hors caisse:		
Amortissement	1 916 040	1 753 376
(Gain) perte sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	12 043	(3 059)
Diminution des dépôts – travailleurs blessés	46 900	16 744
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(26 241)	1 066 563
Diminution de la dette de pension	(908 298)	(268 113)
Fonds provenant de l'exploitation	<u>127 163 447</u>	<u>124 390 113</u>
Dépenses nettes d'investissement		
Acquisitions de propriétés, bâtiments et équipements	(3 469 992)	(1 860 835)
Produits de la vente de propriétés, bâtiments et équipements	234 124	17 748
Encaisse nette utilisée pour les dépenses d'investissement	<u>(3 235 868)</u>	<u>(1 843 087)</u>
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(123 159 923)</u>	<u>(122 702 556)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	767 656	(155 530)
Encaisse au début de l'exercice	<u>172 940</u>	<u>328 470</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>940 596\$</u></u>	<u><u>172 940\$</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Tableau des ventes

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2006	Réel 2006	Réel 2005
Spiritueux	77 500 847\$	78 165 020\$	75 324 164\$
Vin	45 692 860	46 670 572	43 304 492
Autres boissons	20 064 482	18 812 706	18 976 656
Bière	202 134 126	200 458 746	193 444 523
	<u>345 392 315\$</u>	<u>344 107 044\$</u>	<u>331 049 835\$</u>

Tableau du coût des marchandises vendues

Exercice terminé le 31 mars

	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	2006 Total	2005 Total
Stocks au début de l'exercice	5 605 736\$	6 570 060\$	1 123 765\$	3 934 821\$	17 234 382\$	17 177 055\$
Achats	18 356 044	16 100 459	7 832 357	115 261 232	157 550 092	151 873 319
Fret	656 780	1 473 505	465 126	270 352	2 865 763	2 627 995
Droits de douane et taxe d'accise	11 785 445	2 278 321	737 340	368 657	15 169 763	14 943 394
	<u>36 404 005</u>	<u>26 422 345</u>	<u>10 158 588</u>	<u>119 835 062</u>	<u>192 820 000</u>	<u>186 621 763</u>
Stocks à la fin de l'exercice	5 380 531	6 180 579	994 944	3 745 613	16 301 667	17 234 382
	<u>31 023 474\$</u>	<u>20 241 766\$</u>	<u>9 163 644\$</u>	<u>116 089 449\$</u>	<u>176 518 333\$</u>	<u>169 387 381\$</u>

Tableau des autres produits

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2006	Réel 2006	Réel 2005
Programmes de commercialisation	1 000 540\$	1 179 445\$	1 236 042\$
Produits tirés des importations privées	53 468	57 070	56 822
Commission sur la collecte de frais d'usager de titulaires de permis	-	-	3 340
Frais d'administration des coupons de bière	18 000	16 100	16 104
Consignes non remboursées	90 360	110 431	95 964
Abonnements aux rapports sur les ventes	11 200	8 515	11 230
Gain (perte) sur la vente de propriétés, bâtiments et équipements	(4 764)	(12 043)	3 059
Intérêt sur dépôt – travailleurs blessés	-	80 886	78 959
Divers	37 796	117 171	143 210
	<u>1 206 600\$</u>	<u>1 557 575\$</u>	<u>1 644 730\$</u>

Tableau des charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 mars

	Budget 2006	Réel 2006	Réel 2005
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	15 351 321\$	15 416 778\$	15 034 024\$
- administration	3 814 890	4 018 315	3 724 772
Avantages sociaux	4 940 027	4 592 217	4 749 426
Loyer	3 769 400	3 661 654	3 441 153
Chauffage et éclairage	1 112 661	1 127 659	1 087 249
Amortissement	2 100 442	1 916 040	1 753 376
Programmes de formation	176 249	165 163	149 003
Camionnage	779 400	881 317	731 215
Réparations des propriétés, bâtiments et équipements	552 710	502 360	470 563
Impôts fonciers	368 552	371 426	374 711
Matériel léger et fournitures	742 918	587 582	593 526
Service de sécurité	255 308	254 382	252 509
Entretien du système automatisé de vente au détail	256 090	268 083	259 755
Déplacements	332 924	266 220	283 460
Coûts du remboursement des consignes	528 588	607 491	532 230
Sacs	280 246	303 755	271 641
Traitement des données	381 054	234 341	305 906
Télécommunications	562 627	550 951	547 161
Exploitation des véhicules motorisés	44 290	50 331	48 307
Nettoyage	231 100	180 329	184 854
Articles manquants	52 800	62 225	58 815
Réunions de la direction	79 186	44 724	56 234
Affranchissement	82 900	80 273	79 450
Services professionnels	238 996	322 368	196 209
Frais bancaires	1 206 730	1 308 637	1 183 485
Fournitures et entretien de l'entrepôt	61 530	68 475	51 189
Assurance	85 000	75 383	77 447
Publicité et promotions	348 993	284 476	254 477
Rémunération des administrateurs	38 050	37 321	35 650
Autres	178 726	103 868	93 115
	<u>38 953 708\$</u>	<u>38 344 144\$</u>	<u>36 880 912\$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2006

Généralités

Cette société d'État a été constituée en vertu de la Loi sur la Société des Alcools du Nouveau-Brunswick et sa principale activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick.

Sommaire des principales conventions comptables

Constatation de revenu

Les revenus sont constatés lorsque les biens sont vendus, que les obligations contractuelles sont satisfaites et que le montant peut être déterminé de façon raisonnable.

Stocks

Le stock de marchandises pour revente est évalué au prix coûtant qui est inférieur à la valeur de réalisation nette. Le stock de fournitures est évalué au prix coûtant.

Dépôt – travailleurs blessés

Le coût des réclamations pour employés blessés avant le 1er avril 2002 est déduit d'un dépôt détenu en fiducie auprès de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et débité comme avantage d'un employé à mesure qu'il est engagé.

Propriétés, bâtiments et équipements

Les propriétés, bâtiments et équipements sont comptabilisés au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bâtiments	2 1/2%
Pavage	10%
Matériel de réfrigération	10%
Logiciel et services	10%
Matériel automatisé des magasins	20%
Ameublement, agencements et matériel	20%
Matériel roulant	25%

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant sur la durée restante du bail. Les propriétés, bâtiments et équipements comprennent l'actif acheté ou en construction, dont la totalité ou une portion n'est pas utilisée à la fin de l'exercice. L'actif en construction est amorti quand il commence à être utilisé et il totalisait 1 454 843 \$ en 2006.

Allocations de retraite

Les employés de la Société ont droit à une allocation de retraite déterminée selon le nombre d'années de service et le taux de salaire au cours de l'année de retraite ou du décès. Ce programme est financé au cours de l'année où l'allocation est versée.

Le coût de l'allocation de retraite gagnée par les employés est déterminé par moyens actuariels en utilisant la méthode des bénéfices prévus proportionnellement au service et la meilleure estimation de la gestion du taux d'augmentation de salaire et de l'âge de la retraite des employés.

La responsabilité transitoire relative à l'allocation de retraite est amortie selon la méthode linéaire au cours de la période de service restante prévue des employés qui participent au régime (douze ans).

Tout excédent du gain (perte) actuariel net de plus de 10 % de l'obligation des bénéfices est amorti au cours de la période de service restante estimative des employés actifs.

Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses que influent sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les revenus et les charges présentés au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

1. Stocks

	2006	2005
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	16 301 667\$	17 234 382\$
Fournitures	<u>212 321</u>	<u>146 587</u>
	<u><u>16 513 988\$</u></u>	<u><u>17 380 969\$</u></u>

2. Dépôt – travailleurs blessés

Conjointement au passage à la méthode d'évaluation pour le paiement à la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT), la Société a fait un dépôt pour la somme de 1 000 000 \$ en fiducie auprès de la CSSIAT pour couvrir le coût estimatif des réclamations des travailleurs blessés avant la date de conversion du 1er avril 2002. Ce dépôt sera détenu pour la période du 1er juin 2002 au 31 mai 2009 et il accumulera de l'intérêt au taux de rendement de la CSSIAT pour l'année qui s'applique. L'intérêt accumulé en 2006 était 80 886 \$ (78 959 \$ en 2005). Le coût total des réclamations est déduit du dépôt au cours de l'année où la dépense a eu lieu. Les coûts réels pour 2006 étaient 127 786 \$ (95 854 \$ en 2005). À la fin de la période de sept ans ou à tout moment auparavant, sur demande de la Société, la CSSIAT calculera les coûts futurs reliés à ces réclamations et la Société sera responsable du paiement forfaitaire de cette somme. À partir de ce moment, la CSSIAT assumera la responsabilité pour la dette. On prévoit que le montant en dépôt sera suffisant pour couvrir tous les coûts futurs reliés aux blessures qui ont eu lieu avant le 1er avril 2002.

3. Propriétés, bâtiments et équipements

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2006 Montant net	2005 Montant net
Terrains	207 995\$		207 995\$	209 075\$
Pavage	492 587	457 972\$	34 615	57 642
Bâtiments	11 494 089	6 948 969	4 545 120	4 524 115
Améliorations locatives	5 620 179	3 572 795	2 047 384	1 880 108
Ameublement, agencements et matériel	9 786 225	8 079 309	1 706 916	1 350 781
Matériel roulant	229 872	175 388	54 484	96 078
Matériel automatisé des magasins	2 276 745	1 653 473	623 272	38 399
Logiciel et services	4 578 921	2 696 571	1 882 350	1 616 612
Matériel de réfrigération	<u>3 281 152</u>	<u>2 557 443</u>	<u>723 709</u>	<u>745 250</u>
	<u><u>37 967 765\$</u></u>	<u><u>26 141 920\$</u></u>	<u><u>11 825 845\$</u></u>	<u><u>10 518 060\$</u></u>

4. Avantages sociaux futurs

Pension

Les employés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique de la province du Nouveau Brunswick, qui est un régime interentreprise à prestations définies. Les contributions sont faites par la Société et par les employés. Puisque les renseignements étaient insuffisants pour représenter la participation de la Société au régime selon la méthode de comptabilité de régime de retraite à prestations définies, les présents états financiers ont été préparés selon la méthode de comptabilité de régime de retraite à contributions définies. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Société a versé des contributions de 1 176 857 \$ (1 141 926 \$ en 2005) conformément aux modalités du régime. La Société n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels sauf tel qu'indiqué dans la Note 5.

Allocations de retraite

Les comptes fournisseurs et les charges à payer comprennent une somme reliée au régime de retraite. L'information relative au régime d'allocation de retraite est comme suit. Ces chiffres sont établis selon la plus récente évaluation actuarielle en date du 31 mars 2005 :

	2006
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées :	
Solde, début de l'exercice	3 112 500\$
Coût des services actuels	151 500
Coûts d'intérêt	177 125
Prestations versées	<u>(207 167)</u>
Solde, fin de l'exercice et état capitalisé - déficit	3 233 958
Moins : Obligation transitoire non amortie	<u>1 200 000</u>
Passif au titre des prestations constituées	<u>2 033 958\$</u>

Les dépenses nettes de la Société relativement au régime de retraite étaient 321 458 \$ (379 719 \$ en 2005).

Les hypothèses actuarielles considérables utilisées lors du calcul de l'obligation au titre des prestations constituées de la Société comprenaient un taux de rabais de 6,0 % et un taux de hausse des salaires de 2,5 %.

5. Dette de pension

Conformément à un règlement de 1991 de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics (N.-B.), la Société des alcools du Nouveau-Brunswick devait faire une contribution annuelle, jusqu'à ce que les prestations soient financées au complet, des montants suffisants dans le fonds de fiducie de pension pour amortir la dette de pension de 7 900 000 \$. La période d'amortissement était estimée à vingt-cinq ans. Le montant de ces paiements augmente annuellement au taux de l'Indice des prix à la consommation du Canada plus 2 %.

Au cours d'une partie de la période de paiement, les gains d'expérience ont été identifiés par des évaluations actuarielles du régime de 1992 à 1999 et ces gains ont été amortis sur la durée de service restante prévue des contribuables actifs. Après le 31 mars 2000, aucun versement n'a été effectué au fonds de fiducie de retraite en raison des évaluations actuarielles qui ont déterminé que le régime était financé au complet.

La plus récente évaluation actuarielle du régime au 1er avril 2005 a déterminé que le régime n'est pas financé complètement. Le solde des états financiers reflète les paiements requis en vertu de ce règlement en attendant la prochaine évaluation actuarielle prévue le 1er avril 2008.

	2006	2005
Dette de pension	1 330 996\$	2 239 294\$
Portion actuelle de la dette de pension	<u>652 129</u>	<u>391 116</u>
	<u>678 867\$</u>	<u>1 848 178\$</u>

6. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2007 et 2017. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 31 mars 2006, ont une durée initiale de plus d'un an :

2007	3 594 763\$
2008	3 411 532
2009	3 030 627
2010	2 796 758
2011	2 443 797
2012 à 2017	<u>6 414 231</u>
	<u><u>21 691 708\$</u></u>

7. Ventes totales

Le total des ventes comprend les ventes au détail, aux établissements titulaires de licence et aux magasins de franchise. Ces montants ne tiennent pas compte de la revente par les établissements titulaires de licence et les magasins de franchise.

8. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Société sont l'encaisse, les comptes clients, les chèques en circulation en excédent des fonds en dépôt, les comptes fournisseurs et charges à payer et la dette de pension. Il est de l'avis de la direction que la Société n'est pas exposée à des risques considérables d'intérêt, de devises ou de crédit découlant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers est proche de leur valeur comptable.

9. Opérations entre parties apparentées

Les présents états financiers contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec divers ministères, organismes et sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Société peut être considérée comme étant apparentée.

10. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certains chiffres correspondants de 2005 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2006.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

31 MARS 2006



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société de développement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional au 31 mars 2006 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 15 août 2006

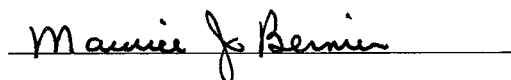
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
BILAN
31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	860 124 \$	2 358 321 \$
Débiteurs		
Canada - Entente sur le développement économique régional	-	3 703 231
- Autres ententes	3 545 044	2 448 860
Province du Nouveau-Brunswick - fonds d'administration et de capital	534 740	439 227
Autres	33 930	59 675
Frais payés d'avance	9 708	9 708
	<u>4 983 546</u>	<u>9 019 022</u>
Autres actifs		
Avance de fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	2 600 000	4 000 000
Prêts à recevoir	1 000 000	3 100 000
Moins: Provision pour perte - Prêts à recevoir	-	(1 800 000)
	<u>3 600 000</u>	<u>5 300 000</u>
	<u>8 583 546 \$</u>	<u>14 319 022 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau Brunswick - demande d'indemnisation du Canada	3 534 897 \$	6 141 006 \$
Revenu différé	624 420	442 908
Provision pour la dette relative à des garanties	49 438	62 308
Autres	1 774 791	3 672 800
	<u>5 983 546</u>	<u>10 319 022</u>
Somme due à la province du Nouveau-Brunswick		
Fonds de dotation pour la route Fundy - en fiducie (note 2)	2 600 000	4 000 000
Prêt à payer	-	1 800 000
Moins: Provision pour perte - Prêt à payer	-	(1 800 000)
	<u>2 600 000</u>	<u>4 000 000</u>
	<u>8 583 546 \$</u>	<u>14 319 022 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration



président



directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
RECETTES		
Contributions fédérales (Tableau 1)	2 101 724 \$	10 162 109 \$
Contributions provinciales (Tableau 2)	53 696 352	45 666 376
Autres contributions	-	365 961
	<u>55 798 076</u>	<u>56 194 446</u>
DÉPENSES		
Initiatives de développement régional		
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	5 332 562	4 659 930
Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur	2 873 508	2 761 026
Fonds de développement économique régional Miramichi	1 771 498	2 025 697
	<u>9 977 568</u>	<u>9 446 653</u>
Initiatives de développement communautaire		
Programme d'aide en capital à la famille et à la jeunesse	2 031 385	2 054 886
Programme d'événements communautaires	243 000	121 334
Initiatives spéciales	13 148 721	3 406 084
Fond de partenariat communautaire	870 000	-
	<u>16 293 106</u>	<u>5 582 304</u>
Fond de gestion et administration		
Subvention à la SDR - OSS (note 1)	14 388 870	15 305 183
Entente sur le développement économique régional	-	9 282 481
Entente sur le développement économique régional - Initiatives spéciales	-	2 089 605
Entente relative à la prestation de services en français	3 384 182	4 432 729
Centres scolaires communautaires	1 758 000	1 710 500
Exécution de la vente de tabac	150 000	150 000
Initiatives d'affaires autochtones	151 716	277 922
Fonds de développement total	4 438 897	3 001 456
Fonds de développement économique communautaire	1 759 783	1 020 199
Marketing de l'industrie touristique du Canada atlantique	721 525	724 000
Entente sur la promotion du commerce international	79 911	168 000
Entente bilatérale relative à la participation au sport avancé	240 000	-
Administration	2 293 663	2 388 028
Autres projets (Tableau 3)	160 855	615 386
	<u>29 527 402</u>	<u>41 165 489</u>
	<u>55 798 076</u>	<u>56 194 446</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
Tableau 1 - Recettes - Contributions fédérales		
Fond de gestion et administration		
Entente relative à la prestation de services en français	1 524 505 \$	1 721 544 \$
Entente sur le développement économique régional	-	6 497 738
Entente sur le développement économique régional - Initiatives spéciales	-	1 348 924
Centres scolaires communautaires	330 000	282 500
Exécution de la vente de tabac	150 000	150 000
Initiatives d'affaires autochtones	97 219	161 403
	2 101 724 \$	10 162 109 \$
Tableau 2 - Recettes - Contributions provinciales		
Initiatives de développement régional		
Fonds de développement économique de la Péninsule Acadienne	5 332 562 \$	4 659 930 \$
Fonds de développement économique Restigouche-Chaleur	2 873 508	2 761 026
Fonds de développement économique régional Miramichi	1 771 498	2 025 697
	9 977 568	9 446 653
Initiatives de développement communautaire		
Programme d'aide en capital à la famille et à la jeunesse	2 031 385	2 054 886
Programme d'événements communautaires	243 000	121 334
Initiatives spéciales	13 148 721	3 406 084
Fond de partenariat communautaire	870 000	-
	16 293 106	5 582 304
Fond de gestion et administration		
Subvention à la SDR - OSS (note 1)	14 388 870	15 305 183
Entente sur le développement économique régional	-	2 418 782
Entente sur le développement économique régional - Initiatives spéciales	-	740 681
Entente relative à la prestation de services en français	1 859 677	2 711 185
Centres scolaires communautaires	1 428 000	1 428 000
Initiatives d'affaires autochtones	54 496	116 519
Fonds de développement total	4 438 898	3 001 456
Fonds de développement économique communautaire	1 759 783	1 020 199
Marketing de l'industrie touristique du Canada atlantique	721 525	724 000
Entente sur la promotion du commerce international	79 911	168 000
Entente bilatérale relative à la participation au sport avancé	240 000	-
Administration	2 293 663	2 388 028
Autres projets	160 855	615 386
	27 425 678	30 637 419
	53 696 352 \$	45 666 376 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
Tableau 3 - Dépenses - Autres projets		
<hr/>		
Autres projets		
Provision pour perte	160 855 \$	609 439 \$
MRII - Initiative spéciale - dépenses administratives	-	5 947
	<hr/>	<hr/>
	160 855 \$	615 386 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2006

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional est un organisme provincial de la Couronne, incorporé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La Société a la responsabilité administrative pour un nombre de projets qui lui sont assignés par la province.

Les contributions fédérales sont, dans certains cas, versées directement aux bénéficiaires de projets. De tels paiements ne sont pas inscrits aux recettes et dépenses de la Société.

Au 31 mars 1994, la Société de développement régional a établi un Organisme de services spéciaux (OSS). Les montants fournis à la Société par la Province, qui furent subséquemment transférés à l'OSS, sont présentés dans l'état des recettes et dépenses de la Société. Les montants fournis à l'OSS par d'autres agences ou ministères du gouvernement sont inclus dans les états financiers de l'OSS mais ne sont pas inclus dans ces états financiers.

2. Fonds de dotation pour la route Fundy

La province du Nouveau-Brunswick et le Gouvernement du Canada ont consenti à établir ce fonds. Sa seule raison d'être est d'aider à la construction et l'opération d'une route panoramique à partir de Saint-Martin (N.-B.), jusqu'à Alma (N.-B.).

La province du Nouveau-Brunswick a avancé 5 millions de dollars au fonds. Ce montant a été avancé au fonds à travers la Société de développement régional et sera remboursé, en totalité ou en partie, à la Société au plus tard le 31 mars 2020. Avant l'exercice financier 2006, le prêt était remboursable au plus tard en 2010. L'extension de la date de remboursement est le résultat d'un nouveau calcul de la valeur de concession du prêt, expliqué en détail dans le paragraphe qui suit.

Les prêts, tels que ceux-ci, consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement, sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. La valeur actualisée nette est calculée à chaque fin d'exercice selon le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt.

3. Engagements

En vertu de l'entente de marketing de l'industrie touristique du Canada atlantique et de l'entente sur la promotion du commerce international, le gouvernement provincial a engagé des fonds suite au 31 mars 2006 d'environ 1,2 millions (0,9 millions au 31 mars 2005) de dollars en total.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006**

4. Passif éventuel

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de la Société dans la période du règlement.

La Société a garanti des prêts de certaines organisations. Au 31 mars 2006, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 3 549 438 \$ (3 262 308 \$ au 31 mars 2005). Toute perte résultante sera assumée par la Société.

5. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX

31 MARS 2006

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Lieutenant-gouverneur en conseil
- et -
Au président et
aux membres du conseil d'administration
Société de développement régional
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement régional - Organisme de services spéciaux au 31 mars 2006 et l'état des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement régional – Organisme de services spéciaux au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 15 août 2006

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
BILAN
31 MARS 2006**

ACTIF	2006	2005
Actif à court terme		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	11 804 325 \$	4 529 516 \$
Province du Nouveau-Brunswick	10 153 665	-
	<u>21 957 990 \$</u>	<u>4 529 516 \$</u>
 PASSIF ET AVOIR		
Passif à court terme		
Créditeurs		
Province du Nouveau-Brunswick	- \$	2 810 844 \$
Avoir	<u>21 957 990</u>	<u>1 718 672</u>
	<u>21 957 990 \$</u>	<u>4 529 516 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration

Bernard Saulin président

Maurice J. Bernier directeur

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
RECETTES		
Contributions fédérales		
- Canada/N.-B. fonds de transfert de taxe sur l'essence	13 927 000 \$	-
- Canada/N.-B. fonds sur l'infrastructure municipale rurale	995 917	-
- Canada/N.-B. fonds destinés aux transports en commun	9 408 258	-
- Canada/N.-B. entente sur le programme d'infrastructures	5 877 478	16 371 008
- Autres initiatives spéciales	933 290	1 969 486
	<u>31 141 943</u>	<u>18 340 494</u>
Contributions provinciales		
- Canada/N.-B. fonds de transfert de taxe sur l'essence	3 600 000	-
- Canada/N.-B. entente sur le programme d'infrastructures	6 587 192	14 663 936
- Canada/N.-B. fonds sur l'infrastructure municipale rurale	3 005 000	-
- Agences de développement économique communautaire	1 196 677	641 247
	<u>14 388 869</u>	<u>15 305 183</u>
	<u>45 530 812</u>	<u>33 645 677</u>
DÉPENSES		
Canada/N.-B. fonds sur l'infrastructure municipale rurale	1 991 832	-
Canada/N.-B. entente sur le programme d'infrastructures	11 761 437	32 570 316
Canada/N.-B. fonds destinés aux transports en commun	9 408 258	-
Agences de développement économique communautaire	1 196 677	1 196 677
Autres initiatives spéciales	933 290	1 969 486
	<u>25 291 494</u>	<u>35 736 479</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	20 239 318	(2 090 802)
Avoir, au début de l'exercice	1 718 672	3 809 474
AVOIR, à la fin de l'exercice	<u>21 957 990 \$</u>	<u>1 718 672 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ORGANISME DE SERVICES SPÉCIAUX
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006**

1. Commentaires généraux sur le fonctionnement

La Société de développement régional - Organisme de services spéciaux (OSS) fut établie le 31 mars 1994. L'OSS a été formé principalement dans le but de fournir une gestion financière pour l'Entente d'infrastructure entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Organisme est également responsable d'un certain nombre d'autres projets qui lui sont confiés par la Province.

La balance des capitaux propres de l'OSS représente les montants financés par la province pour des dépenses futures de l'OSS.

2. Passif éventuel - contributions fédérales

Les contributions reçues du gouvernement fédéral en vertu des ententes à coûts partagés entre les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire l'objet de redressements suite aux vérifications effectuées par les autorités fédérales. Les redressements résultant des vérifications fédérales seront inscrits aux états financiers de l'Organisme dans la période du règlement.

3. Engagements

En vertu de l'Entente d'infrastructure et le fond sur l'infrastructure municipale rurale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a engagé des fonds au 31 mars 2006 d'environ 18,67 millions de dollars.

Les engagements en question sont sujets à l'approbation de fonds par l'assemblée législative du Nouveau Brunswick.

4. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES
CAISSES POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

31 DÉCEMBRE 2005



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
de la Société d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2005 et l'état des recettes, dépenses et actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 3 avril 2006

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES
POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN
31 DÉCEMBRE 2005**

	2005	2004
ACTIF		
Encaisse	13 250 \$	14 929 \$
Débiteurs	323	401
Actif des fonds en fiducie (note 3)	2 800 277	2 763 055
	<u>2 813 850 \$</u>	<u>2 778 385 \$</u>
PASSIF ET ACTIF NET		
Créditeurs	382 \$	328 \$
Avances - offices de stabilisation (note 2(a))	13 191	15 002
ACTIF NET - FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS (note 6)	<u>2 800 277</u>	<u>2 763 055</u>
	<u>2 813 850 \$</u>	<u>2 778 385 \$</u>

Passif éventuel (note 4)

Approuvé par le conseil

Robert Penney président

M. Paulette Massé administrateur

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES
POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DES RECETTES, DÉPENSES ET ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2005**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
RECETTES		
Cotisations - dépenses administratives	1 811 \$	2 779 \$
Cotisations - fonds d'assurance - dépôts (note 6)	<u>84 356</u>	<u>1 648 374</u>
	<u>86 167</u>	<u>1 651 153</u>
DÉPENSES		
Services professionnels et autre	670	1 599
Conseil d'administration	1 141	1 180
Distributions - fonds d'assurance - dépôts (note 6)	<u>47 134</u>	<u>73 319</u>
	<u>48 945</u>	<u>76 098</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE	37 222	1 575 055
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 763 055</u>	<u>1 188 000</u>
ACTIF NET DU FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS - FIN DE L'EXERCICE	<u>2 800 277 \$</u>	<u>2 763 055 \$</u>

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES
POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005**

1. Pouvoir et objectif

La Société est une entité indépendante créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* proclamée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société est de fournir l'assurance-dépôts aux membres des caisses populaires au Nouveau-Brunswick. Présentement, les membres des caisses populaires profitent d'assurance-dépôts illimitée pour les dépôts assurés. La Société peut aussi aider les offices de stabilisation dans leur aide financière aux caisses populaires.

Les affaires de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de cinq personnes. Le surintendant des caisses populaires est responsable de l'administration de la *Loi sur les caisses populaires* et est également le président du conseil d'administration. Chaque office de stabilisation doit nommer deux représentants au conseil d'administration de la Société, dont au moins un qui doit être nommé par le Ministre.

2. Principales conventions comptables

(a) Cotisations – Frais d'administration

La Société reçoit des avances des offices de stabilisation afin de couvrir ses dépenses administratives. La Société comptabilise une portion des avances comme recettes lorsque des dépenses sont engagées.

La Société fonctionne comme une entité séparée à l'intérieur de la Direction des caisses populaires, coopératives et sociétés de fiducie du ministère de la Justice. Pour ce faire, la Direction assume les salaires et certains frais généraux qui sont reliés à l'administration de la Société.

(b) Cotisations/Distributions – Fonds d'assurance-dépôts

Les cotisations au fonds d'assurance-dépôts sont enregistrées à titre de recettes lorsqu'elles deviennent payables à la Société.

Lorsque le solde au fonds d'assurance-dépôts excède le montant requis selon le calcul de la Société, le montant excédentaire des fonds en fiducie est distribué aux offices de stabilisation. Cette distribution est enregistrée aux dépenses de la Société.

(c) Charges à payer pour les pertes de l'assurance-dépôts

La Société inscrit dans les charges à payer les pertes connues ou probables identifiées pour certaines caisses populaires lorsque l'office de stabilisation affilié à ces caisses populaires n'est pas en mesure de les payer ou de les endosser. Depuis le début de ses opérations en 1994, aucunes dépenses n'ont été inscrites par la Société à ce titre.

(d) Actif des fonds en fiducie

Les placements des fonds en fiducie sont inscrits au coût, sauf lorsqu'une diminution de la valeur n'est pas temporaire.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES
POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005**

3. Actif des fonds en fiducie

Au 31 décembre 2005, les fonds en fiducie étaient composés des actifs suivants :

	Valeur comptable	Valeur marchande
Encaisse	9 847 \$	9 847 \$
Intérêts à recevoir	23 579	23 579
Contribution à recevoir (excédentaire)	(159 735)	(159 735)
Obligations d'Épargne du Canada	288 113	294 490
Obligations Provinciales et Municipales	2 112 789	2 165 328
Obligations de société	525 684	525 623
Total - 2005	<u>2 800 277 \$</u>	<u>2 859 132 \$</u>
Total - 2004	<u>2 763 055 \$</u>	<u>2 808 010 \$</u>

4. Passif éventuel et financement futur

Au 31 décembre 2005, une importante caisse populaire était sous la surveillance du Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board. Selon l'exigence, les fonds pour stabiliser l'entité surpasseraient d'une façon significative les actifs de la Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Ltd., puis dépasseraient aussi les actifs de la Société d'assurance-dépôt des caisses populaires du Nouveau-Brunswick détenus en fiducie. Aucune demande pour le paiement de l'assurance-dépôts pour la Société n'a été reçue à la date des états financiers. Aucun montant n'a été comptabilisé comme passif pour les réclamations futures étant donné que la probabilité de recevoir et de régler de telles réclamations reste indéterminée pour le moment (voir note 2).

Selon la *Loi sur les caisses populaires*, la province du Nouveau-Brunswick peut, à la demande de la Société, faire des prêts ou avances à la Société dans de telles circonstances. La Société a entamée une discussion avec la province.

5. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Société est sujette à l'impôt. Les dispositions de la *Loi* excluent généralement des revenus imposables, les cotisations versées au fonds d'assurance-dépôts.

6. Fonds d'assurance-dépôts

L'article 223 de la *Loi sur les caisses populaires* exige que la Société établisse et maintienne un fonds d'assurance-dépôts. La Société est requise par la *Loi* de maintenir ce fonds dans deux comptes séparés. Chaque compte est composé du montant contribué par un des offices de stabilisation ainsi que des revenus de placements, moins les dépenses chargées au compte.

La Société a conclu un contrat de fiducie avec chaque office de stabilisation pour qu'ils s'occupent de la gestion et des activités d'investissement des fonds de leur compte respectif. En vertu des termes de ces contrats, chaque office de stabilisation doit investir les fonds conformément à la politique d'investissement de la Société.

**SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DES CAISSES
POPULAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2005**

6. Fonds d'assurance-dépôts - suite

L'actif net du fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu au niveau déterminé annuellement par une formule approuvée par le conseil d'administration de la Société. La formule exige la notation de chaque caisse populaire et credit union selon une évaluation des risques.

Le montant des actifs des fonds en fiducie est ajusté annuellement selon les exigences de la formule. Il en résulte une contribution aux fonds en fiducie ou une distribution du fonds aux offices de stabilisation.

Dans le cas où la Société se trouve dans l'obligation d'effectuer un paiement conformément à l'article 223 de la *Loi sur les caisses populaires*, et que ce paiement excède le montant conservé dans le fonds d'assurance-dépôts, la Société peut demander un prêt ou une garantie de prêt en vertu de l'article 228 de la Loi.

Au 31 décembre 2005, le solde du compte du fonds en fiducie géré par l'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée et par la Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board était comme suit :

	Balance du fonds au 31 décembre 2004	Cotisations/ (distribution) à/(de) Société	Balance du fonds au 31 décembre 2005
L'Office de Stabilisation de la Fédération des Caisses Populaires Acadiennes Limitée	385 308 \$	84 356 \$	469 664 \$
Brunswick Credit Union Federation Stabilization Board Limited	2 377 747	(47 134)	2 330 613
Total	<u>2 763 055 \$</u>	<u>37 222 \$</u>	<u>2 800 277 \$</u>

7. Entreprises apparentées

Les opérations entre la Société, les deux offices de stabilisation et les deux fonds en fiducie sont considérées comme étant des opérations entre entreprises apparentées. Chaque office de stabilisation nomme deux administrateurs pour siéger au conseil d'administration de la Société. Chaque office de stabilisation exerce une influence notable sur les opérations de la Société.

8. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice terminé le 31 mars 2006

**KPMG LLP****Chartered Accountants**

Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Telephone (506) 452-8000
Fax (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

One Factory Lane
Place Marven's
PO Box 827
Moncton NB E1C 8N6
Telephone (506) 856-4400
Fax (506) 856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
PO Box 2388 Stn Main
Saint John NB E2L 3V6
Telephone (506) 634-1000
Fax (506) 633-8828

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Fredericton, Canada

Le 5 mai 2006

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan

31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005


	2006	2005
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	5 122 \$	60 930 \$
Débiteurs – Fonds de retraite	2 384 481	2 080 572
Autres débiteurs	4 106	18 360
Charges payées d'avance et autres débiteurs	266 581	263 233
	2 660 290	2 423 095
Immobilisations (note 3)	229 199	241 030
	2 889 489 \$	2 664 125 \$

Passif, apports reportés et actif net


Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 211 472 \$	1 936 940 \$
Taxe de vente harmonisée	38 453	96 073
Tranche à court terme du passif découlant du régime de retraite (note 5)	23 114	22 530
	2 273 039	2 055 543
Passif découlant du régime de retraite (note 5)	277 968	301 199
Passif découlant des avantages sociaux futurs (note 6)	109 283	66 353
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 7)	229 199	241 030
Actif net	-	-
Engagements (note 4)		
	2 889 489 \$	2 664 125 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Produits		
Honoraires		
Fonds de retraite dans les services publics	4 735 099 \$	4 603 007 \$
Fonds de retraite des enseignants	4 115 250	4 066 064
Fonds de retraite des juges	30 601	35 437
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	117 476	143 759
Autres produits	50 793	906
	9 049 219	8 849 173
Charges		
Salaires et charges sociales	3 799 508	3 658 806
Autres services (note 8)	5 066 056	4 988 264
Matières et fournitures	66 179	58 344
Amortissement des immobilisations	117 476	143 759
	9 049 219	8 849 173
Variation de l'actif net	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996. La Société est exonérée d'impôts.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables

a) Entité comptable

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Les charges de la Société sont financées intégralement par les Fonds.

b) Règles comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 3.

d) Constatation des produits

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus et que leur recouvrement est raisonnablement certain.

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations connexes.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

2. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car les renseignements sur ces flux se retrouvent facilement dans les autres états financiers.

3. Immobilisations

				2006	2005	
		Taux	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique		33 1/3 %	432 412 \$	347 456 \$	84 956 \$	69 738 \$
Mobilier et matériel		8 %	332 650	227 393	105 257	123 388
Améliorations locatives	Amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail		282 318	243 332	38 986	47 904
			1 047 380 \$	818 181 \$	229 199 \$	241 030 \$

4. Engagements

La Société loue des locaux et du matériel aux termes de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à expiration à différentes dates entre 2006 et 2012.

Les paiements annuels minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2007	245 700 \$
2008	245 700
2009	245 700
2010	245 700
2011	245 700
Par la suite, jusqu'en 2012	204 750
	1 433 250 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

5. Passif découlant du régime de retraite

La Société possède un passif estimatif de 301 000 \$ (324 000 \$ en 2005) et a engagé une charge estimative au titre des salaires et des avantages sociaux de néant (néant en 2005) au titre des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés qui ont été accordées durant 2003 et 2004. Ce montant équivaut à la valeur escomptée des versements prévus. Le coût final pour la Société variera selon la hausse de l'indice des prix à la consommation et selon certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu seront comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs proviendront d'une augmentation des honoraires imputés au Fonds de retraite dans les services publics, au Fonds de retraite des enseignants ainsi qu'au Fonds de retraite des juges.

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein de la Société sont couverts par le Fonds de retraite dans les services publics (le « Fonds de retraite ») du Nouveau-Brunswick. Le Fonds de retraite est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées aux termes duquel les cotisations sont versées à la fois par la Société et ses employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, la Société a versé des cotisations de 214 275 \$ (178 895 \$ en 2005) conformément aux modalités du Fonds. La Société n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

b) Indemnité de retraite

Les employés à temps plein de la Société ont droit à leur retraite à une indemnité de retraite dont la valeur est établie en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la Société enregistre une charge à payer relativement aux sommes estimatives futures qu'elle devra verser, établies à l'aide de calculs actuariels et d'hypothèses. La charge à payer est réduite par les versements effectués. Le Fonds est un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif grevé pour le règlement des obligations.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

6. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Indemnité de retraite (suite)

Selon une évaluation actuarielle effectuée le 31 mars 2005, la Société avait comptabilisé une obligation transitoire de 118 300 \$ au 1^{er} avril 2003. Ce montant est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (19 ans) des employés en service.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	Hypothèses	
	2006	2005
Taux d'actualisation annuel	5,00 %	5,50 %
Hausses salariales annuelles	3,00 %	3,00 %
Mortalité	Aucune	Aucune
Cessation d'emploi	Fonds de retraite dans les services publics	
Âge à la retraite	15 % à 57 ans	
	60 % à 60 ans	
	25 % à 63 ans	
Méthode d'évaluation actuarielle	Répartition prévue des prestations au prorata des services	

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

6. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Indemnité de retraite (suite)

L'obligation au titre de l'indemnité de retraite se détaille comme suit :

	2006	2005
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	203 300 \$	144 200 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	25 304	19 500
Coût financier	10 800	8 500
Perte actuarielle	–	31 100
Solde à la fin de l'exercice (sans capitalisation)	239 404	203 300
Gain actuariel net non amorti	(30 500)	(31 100)
Obligation transitoire non amortie	(99 621)	(105 847)
Passif au titre des prestations constituées	109 283 \$	66 353 \$

Le coût des prestations constaté au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2006	2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	25 304 \$	19 500 \$
Coût financier	10 800	8 500
Amortissement		
Obligation transitoire	6 226	6 226
Perte actuarielle nette	600	–
Charge de retraite	42 930 \$	34 226 \$

7. Apports reportés relatifs aux immobilisations

	2006	2005
Solde au début de l'exercice	241 030 \$	286 828 \$
Apports supplémentaires reçus, montant net	105 645	97 961
Moins les montants amortis par imputation aux résultats	(117 476)	(143 759)
Solde à la fin de l'exercice	229 199 \$	241 030 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2006

8. Autres services

	2006	2005
Honoraires et frais de gestion de tiers	2 806 472 \$	2 954 067 \$
Services de garde	297 996	185 932
Déplacements	212 034	193 566
Loyer de bureaux	258 616	241 965
Services professionnels	274 872	281 923
Systèmes d'information	1 029 092	970 970
Divers	186 974	159 841
	5 066 056 \$	4 988 264 \$

9. Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs – Fonds de retraite, des autres débiteurs et des créditeurs et charges à payer de la Société se rapproche de leur valeur comptable.

ÉTATS FINANCIERS

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING

31 MARS 2006



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux administrateurs
de la Société de Kings Landing
Prince William (Nouveau-Brunswick)

J'ai vérifié le bilan de la Société de Kings Landing au 31 mars 2006 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général

Michael Ferguson, c.a.

Fredericton (N.-B.)

le 9 mai 2006

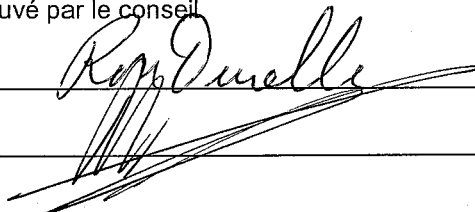
SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
BILAN
31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	58 030 \$	30 646 \$
Titres négociables	205 280	5 270
Débiteurs	93 837	18 031
Frais payés d'avance	20 888	23 449
Stocks (note 1(c))	98 482	76 023
	<u>476 517</u>	<u>153 419</u>
Collection Kings Landing (note 1(d))	1	1
Immobilisations nettes (note 1(e))	1 994 169	2 026 767
	<u>2 470 687 \$</u>	<u>2 180 187 \$</u>

PASSIF ET ACTIF NETS

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	119 566 \$	62 373 \$
Avance de fonds de roulement à payer	200 000	-
Recettes reportées	6 473	6 677
Recettes reportées - programme de réaménagement des effectifs	36 266	54 283
	<u>362 305</u>	<u>123 333</u>
Partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	<u>1 941 923</u>	<u>1 994 887</u>
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	52 247	31 881
Actifs nets non affectés	114 212	30 086
	<u>166 459</u>	<u>61 967</u>
	<u>2 470 687 \$</u>	<u>2 180 187 \$</u>

Approuvé par le conseil


 _____ Président


 _____ Administrateur

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	Budget 2006 (note 3)	Réal 2006	Réal 2005
RECETTES			
Entrées	309 800 \$	300 423 \$	307 714 \$
Emporium	219 695	168 196	189 178
Service alimentaire	474 500	451 470	452 748
Programmes éducatifs	86 085	78 960	80 887
Autres revenus d'opération	78 660	67 339	85 751
	<u>1 168 740</u>	<u>1 066 388</u>	<u>1 116 278</u>
Subventions			
Opération provinciale	1 375 500	1 383 872	1 363 300
Capital provinciale	75 000	32 833	31 863
Programme de réaménagement des effectifs	-	18 016	84 523
Subvention de commercialisation	-	144 082	4 212
Programmes d'emplois	19 955	44 995	34 287
Programme du patrimoine architectural	25 000	25 000	-
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital (note 1(g))	-	98 184	101 184
	<u>1 495 455</u>	<u>1 746 982</u>	<u>1 619 369</u>
	<u>2 664 195</u>	<u>2 813 370</u>	<u>2 735 647</u>
DÉPENSES			
Interprétation			
Exploitation	571 989	622 373	553 675
Éducatifs	82 965	63 576	56 222
Emporium	166 412	166 674	176 222
	<u>821 366</u>	<u>852 623</u>	<u>786 119</u>
Restauration			
Entretien	398 171	321 979	342 936
Sécurité	171 559	160 046	159 820
Restauration	248 766	180 154	224 880
	<u>818 496</u>	<u>662 179</u>	<u>727 636</u>
Service d'accueil	117 777	122 128	121 459
Relations publiques	196 248	349 179	185 428
Administration	257 324	247 034	261 288
Service alimentaire	387 061	357 891	371 265
Amortissement	-	99 828	102 836
Programme de réaménagement des effectifs	35 000	18 016	84 523
	<u>993 410</u>	<u>1 194 076</u>	<u>1 126 799</u>
	<u>2 633 272</u>	<u>2 708 878</u>	<u>2 640 554</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>30 923 \$</u>	<u>104 492 \$</u>	<u>95 093 \$</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total 2006	Total 2005
Solde, début de l'exercice	31 881 \$	30 086 \$	61 967 \$	(33 124)\$
Investissement en immobilisations	22 010	(22 010)	-	-
Excédent de recettes sur les dépenses	(1 644)	106 136	104 492	95 091
Solde, fin de l'exercice	<u>52 247 \$</u>	<u>114 212 \$</u>	<u>166 459 \$</u>	<u>61 967 \$</u>

**SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006	2005
ENCAISSE PROVENANT DE (UTILISÉE POUR):		
Activités d'exploitation :		
Excédent de recettes sur les dépenses	104 492 \$	95 093 \$
Ajouter les postes hors caisse :		
Dotation à l'amortissement	99 828	102 836
Amortissement de la partie non dépensée de subventions de capital	(98 184)	(101 184)
Diminution (augmentation) des postes hors caisse du fonds de roulement	(56 729)	48 791
	<u>49 407</u>	<u>145 536</u>
Activités de financement et d'investissement :		
Achat d'immobilisations	(67 233)	(324 535)
Subvention du gouvernement pour l'achat d'immobilisations	45 220	324 535
Avance de fonds de roulement à payer	200 000	-
	<u>177 987</u>	<u>-</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	227 394	145 536
Encaisse et titres négociables, au début de l'exercice	<u>35 916</u>	<u>(109 620)</u>
Encaisse et titres négociables, fin de l'exercice	<u>263 310 \$</u>	<u>35 916 \$</u>
Encaisse	58 030 \$	30 646 \$
Titres négociables	<u>205 280</u>	<u>5 270</u>
Encaisse et titres négociables, fin de l'exercice	<u>263 310 \$</u>	<u>35 916 \$</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

1. Résumé des principales conventions comptables

(a) Commentaires généraux sur les opérations

La Société de Kings Landing est une agence de la Couronne qui fut incorporée en vertu d'une loi législative du Nouveau-Brunswick. La société sert la population du Nouveau-Brunswick et les visiteurs de la province en opérant un village historique vivant comme étant un musée extérieur progressif et dynamique.

(b) Constatation des revenus

La Société de Kings Landing suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sujet à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus durant l'année durant laquelle les dépenses correspondantes ont été encourues. Les contributions sans restrictions sont comptabilisées comme revenus lorsque reçues ou recevables si le montant à recevoir peut être estimé raisonnablement et si la collection est raisonnablement assurée.

(c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et la valeur de réalisation nette et comprend les items suivants :

	2006	2005
Emporium	60 642 \$	60 533 \$
Moins: Provision pour désuétude	(12 339)	(12 339)
	<u>48 303</u>	<u>48 194</u>
Tissus	8 118	6 169
Nourriture et boissons alcoolisées	39 304	19 309
Autres	2 757	2 351
	<u>98 482 \$</u>	<u>76 023 \$</u>

(d) Collection Kings Landing

La collection Kings Landing est composé de 70 structures historiques majeures et de milliers d'artefacts individuels datant de la période entre 1780 et 1900. Les structures et artefacts ne sont pas remplaçable due au fait que chaque pièce représente un aspect unique de l'histoire du Nouveau-Brunswick. En reconnaissance de ce fait, la collection est évaluée à 1\$ et les pièces individuelles achetées par la société sont enregistrées comme dépense durant l'année d'acquisition. De manière similaire, les coûts d'entretien de la collection sont enregistrés à la dépense lorsque encourus. Durant l'année, des artefacts d'une valeur estimée à 84 581 \$ (2005 – 163 368 \$) furent reçus en don.

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

1. Résumé des principales conventions comptables - suite

(e) Autres immobilisations

Les immobilisations acquises ou reçues en don, à l'exception de ceux de nature historique, sont enregistrées au coût ou à leur valeur d'expertise lorsque le coût n'est pas déterminable. L'amortissement est pris en utilisant un pourcentage fixe sur le solde dégressif selon la méthode du solde dégressif. L'exception est l'usine de traitements des égouts qui est amorti sur une base linéaire au cours de trente ans, la vie utile estimée de l'actif.

La Société de Kings Landing a 91,5 acres de terre étalé sur les deux côtés de la rivière Saint Jean. Approximativement 40 acres sont utilisés pour fin du site. Due à son utilisation comme site pour la collection, le terrain fut enregistré à une valeur de 1 \$.

Le détail des immobilisations est comme suit :

	Taux d'amortissement	2006	2005
Terrain		1 \$	1 \$
Bâtiments	5%	2 283 549	2 245 367
Matériel informatique	20%	20 993	10 000
Équipement	10%	-	25 963
Véhicules	20%	67 203	108 694
Usine de traitements des égouts	30 ans	529 032	520 979
		<u>2 900 778</u>	<u>2 911 003</u>
Moins : Amortissement cumulé		(906 609)	(884 236)
Total immobilisations nettes		<u>1 994 169 \$</u>	<u>2 026 767 \$</u>

(f) Services contribués

Des bénévoles contribuent environ 3 000 heures par année pour assister la Société de Kings Landing dans ses activités. Étant donné la difficulté de déterminer leur juste valeur, ces services contribués n'ont pas été enregistrés dans ces états financiers.

(g) Partie non-dépensée de subventions de capital

La partie non-dépensée de subventions de capital représente des immobilisations qui ne font pas partie de la collection historique et qui furent donnés à la Société de Kings Landing. Ces subventions sont amorties en utilisant la même base que les immobilisations auxquelles elles se rattachent. Les variations des soldes de subventions non-dépensées se détaillent comme suit :

	2006	2005
Solde d'ouverture	1 994 887 \$	1 771 536 \$
Plus subvention	45 220	324 535
Moins montant amorti aux revenus	(98 184)	(101 184)
Solde de clôture	<u>1 941 923 \$</u>	<u>1 994 887 \$</u>

SOCIÉTÉ DE KINGS LANDING
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2006

2. Statut d'impôt sur le revenu

La société est un organisme de bienfaisance en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et a la capacité d'émettre des reçus pour fin d'impôt sur le revenu. Pour maintenir son statut, la société doit rencontrer certaines exigences en vertu de la loi. De l'opinion de la direction, ces exigences ont été remplies.

3. Budget

Les chiffres du budget tel qu'énoncés dans l'état des résultats ont eu l'approbation du conseil d'administration de la société. Ils ne sont pas vérifiés.

4. Engagements

Le conseil d'administration de la société s'engage à prendre des mesures correctrices pour maintenir la vie utile d'un bâtiment qui contient de l'asbeste. Des artefacts et de l'équipement ont été entreposé dans le bâtiment. Le coût estimatif du projet est 300 000\$.

5. Données comparatives

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2006, certains chiffres de l'année précédente ont été redressés.

Office of the
Auditor General

Bureau du
vérificateur général



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du
conseil d'administration
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 et l'état consolidé des recettes et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2006, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général adjoint,

A handwritten signature in cursive script that reads 'K.D. Robinson'.

K. D. Robinson, c.a.

Fredericton (N.-B.)
le 14 juillet 2006

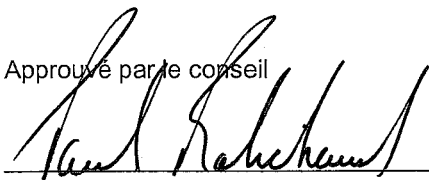
SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
BILAN CONSOLIDÉ
31 MARS 2006

	2006	2005
ACTIF		
Somme à recevoir de la Province du Nouveau-Brunswick	882 393 958\$	898 446 082\$
Débiteurs (note 5)	13 754 303	13 493 429
Charges payées d'avance	867 359	888 451
Terrain de la route Fredericton-Moncton (note 3)	1	1
Route Fredericton-Moncton (note 3)	822 447 957	840 523 737
Projet de la route transcanadienne – travaux en cours (note 4)	61 164 871	32 240 353
Projet de la route transcanadienne – tronçons achevés (note 4)	1	1
	1 780 628 450\$	1 785 592 054\$

PASSIF ET AVOIR

Créditeurs	3 082 936\$	2 106 013\$
Intérêts courus à payer	84 211 118	85 923 416
Dépôt du promoteur (note 7)	1 342 150	1 800 000
Obligations découlant du contrat de location-acquisition (note 6)	808 379 416	822 998 533
Apport reporté de la Province du Nouveau-Brunswick		
Route Fredericton-Moncton	822 447 957	840 523 737
Projet de la route transcanadienne	61 164 871	32 240 353
Contribution de la Province du Nouveau-Brunswick (notes 3, 4)	2	2
	1 780 628 450\$	1 785 592 054\$

Approuvé par le conseil



président



membre

**SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RECETTES ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006**

	2006		2005
	Budget	Réel	
RECETTES			
Province du Nouveau-Brunswick	76 287 297 \$	75 935 546 \$	67 693 627 \$
Route Fredericton-Moncton - amortissement de l'apport reporté de la Province du Nouveau-Brunswick	18 075 779	18 075 779	18 075 779
	<u>94 363 076</u>	<u>94 011 325</u>	<u>85 769 406</u>
DÉPENSES			
Route Fredericton-Moncton - exploitation et entretien de l'autoroute (note 8)	9 531 000	9 539 686	8 821 258
Exploitation et entretien du système de surveillance du volume de circulation (note 8)	439 200	439 770	237 203
Dépenses d'exploitation et administratives	227 100	199 499	181 811
Dépenses administratives de New Brunswick (F-M) Project Company Inc.	188 100	109 666	49 422
Trans-Canada Highway Project Co Ltd. dépenses administratives	250 000	107 044	-
Entretien de la route transcanadienne (note 8)	9 133 600	9 021 584	895 162
Route Fredericton-Moncton - charge d'amortissement	18 075 779	18 075 779	18 075 779
Intérêts	56 518 297	56 518 297	57 508 771
	<u>94 363 076</u>	<u>94 011 325</u>	<u>85 769 406</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	- \$	- \$	- \$

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2006

1. Société de voirie du Nouveau-Brunswick

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est un organisme provincial de la Couronne qui a été constitué le 29 mars 1995 par une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

La Société de voirie signe, au nom du gouvernement, toutes les ententes relatives au projet routier entre Fredericton et Moncton et au projet de la route transcanadienne. À ce titre, la Société est chargée de surveiller, de contrôler et d'administrer les ententes en question pour s'assurer que les modalités des ententes sont respectées par les autres signataires et que les engagements de la province sont respectés. Elle doit veiller notamment à ce que la construction de l'autoroute et les travaux de remise en état nécessaires soient achevés comme l'exigent les ententes. Elle doit aussi s'assurer que l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'autoroute entre Fredericton et Moncton et de la route transcanadienne entre la frontière québécoise et Longs Creek ont lieu selon les modalités des ententes.

2. Résumé des principales conventions comptables

Biens corporels

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur 50 années. La Société reçoit de la province une subvention d'immobilisations en vue de l'acquisition de biens. La subvention est amortie au même taux que ces biens. Les biens en voie de construction sont comptabilisés comme travaux en cours jusqu'à leur achèvement.

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la Société, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'actif et d'une obligation au début du contrat.

Politique de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, la Trans-Canada Highway Project Co. Ltd.

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton

En janvier 1998, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé et la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., une entreprise à but non lucratif, pour le développement, la conception, la construction, l'exploitation, la gestion, l'entretien et la remise en état d'une route à péages à quatre voies entre Longs Creek et Moncton. En vigueur le 1^{er} mars 2000, l'entente a été modifiée pour éliminer le péage sur l'autoroute.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2006

3. Projet routier entre Fredericton et Moncton - suite

La Société de voirie est chargée de verser des paiements mensuels reliés au volume de circulation à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. Ces paiements reliés au volume de circulation seront utilisés pour rembourser le capital et payer les intérêts de la dette basée sur le péage. Tout montant en excès de ce qui est requis pour assurer le service de la dette est remis à la Société de voirie.

La Société de voirie loue des terrains à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc., qui est propriétaire de toutes les améliorations sur ces terrains, en particulier l'autoroute à quatre voies, et qui sous-loue ces améliorations à la Société de voirie. La Société de voirie est chargée de verser les paiements de sous-location à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

	2006	2005
Route Fredericton-Moncton		
Coût	903 788 964 \$	903 788 964 \$
Moins : amortissement cumulé	81 341 007	63 265 227
Valeur comptable nette	<u>822 447 957 \$</u>	<u>840 523 737 \$</u>

Le transfert par la Province à la Société de voirie du Nouveau-Brunswick d'un terrain requis pour la route entre Fredericton et Moncton a été traité comme un apport de capital aux fins des états financiers et a été enregistré à la valeur nominale d'un dollar.

4. Projet de la route transcanadienne

La Société de voirie du Nouveau-Brunswick est chargée de la conception, de la construction et du financement des tronçons de Grand-Sault à Aroostook, et de Perth-Andover à Woodstock (98 km). De plus, la Société est chargée de l'exploitation, de l'entretien et de la remise en état du tronçon entier entre la frontière québécoise et Longs Creek (261 km) de la route transcanadienne, ainsi que de la route 95 de Woodstock à la frontière américaine (14 km).

La Trans-Canada Highway Project Co. Ltd., une filiale en propriété exclusive de la Société, a été créée dans le but de faciliter l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la route transcanadienne.

Le 4 février 2005, la Province a conclu, par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, des ententes avec un consortium du secteur privé, Brun-Way Group Joint Venture et Trans-Canada Highway Project Co. Ltd., pour le développement, la conception, la construction, le financement, l'exploitation, la gestion et la remise en état de l'autoroute à quatre voies entre la frontière québécoise et Longs Creek pour un prix maximal de construction garanti de 543 762 000 \$ tel qu'ajusté en conformité aux dispositions de l'accord de conception-construction.

La Province procède actuellement à l'acquisition de terrains et à des améliorations le long du corridor. Les travaux en cours au 31 mars 2006 ont une valeur de 61 164 871 \$ (32 240 353 \$ en 2005). Les tronçons de la route qui sont achevés ont été transférés du gouvernement provincial à la Société au moyen d'une opération dans des conditions de non-concurrence. Le transfert a été traité comme un

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2006

4. Projet de la route transcanadienne - suite

apport de capital aux fins d'états financiers et a été enregistré à la valeur nominale d'un dollar. Les autres tronçons seront transférés à une date antérieure à l'achèvement.

5. Débiteurs

Le solde du compte débiteur au 31 mars 2006 de 13 754 303 \$ (13 493 429 \$ en 2005) est composé de montants payés par la Société de voirie du Nouveau-Brunswick à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc. pour maintenir un fond de réserve de péages tel qu'exigé dans l'entente avec les prêteurs basée sur les péages.

6. Engagement – contrat de location-acquisition

Grâce à l'élimination des péages selon les modifications des ententes de la route Fredericton–Moncton datées du 1^{er} mars 2000, les paiements sont maintenant comptabilisés comme des paiements de location-acquisition suivant les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Par conséquence, une obligation découlant du contrat de location-acquisition est constatée dans l'exercice 1999-2000. La valeur actualisée nette de l'engagement de contrat de location-acquisition au 31 mars 2006 est 808,4 millions de dollars (2005 – 823,0 millions de dollars).

Selon les ententes, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick sera tenue de verser le montant total futur du contrat de location-acquisition, qui est d'environ 1,64 milliard de dollars en capital et en intérêts, à la New Brunswick (F-M) Project Company Inc.

Les paiements annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq exercices à venir sont comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2006 - 2007	73,2 \$
2007 - 2008	73,5 \$
2008 - 2009	73,6 \$
2009 - 2010	74,0 \$
2010 - 2011	74,2 \$

7. Dépôt de l'entrepreneur

Le solde au 31 mars 2006, de 1 342 150 \$ (2005 - 1 800 000 \$), comprend le solde du dépôt du Projet de la route transcanadienne pour compenser la DDP (détérioration, destruction ou perturbation) possible de l'habitat. Ce dépôt avait été exigé du promoteur du projet, Brun-Way Group Joint Venture, afin de satisfaire les conditions de l'entente sur la route transcanadienne concernant la protection de l'environnement et des habitats fauniques.

SOCIÉTÉ DE VOIRIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 MARS 2006

8. Recettes et dépenses

Selon les modalités de l'entente modifiée de l'exploitation, de la gestion, de l'entretien et de la remise en état de la route Fredericton-Moncton, la Société de voirie doit effectuer des versements prévus pour l'exploitation, la gestion, l'entretien et la remise en état de l'autoroute entre Fredericton et Moncton et pour les coûts du système de surveillance du volume de circulation.

Selon les modalités de l'Accord relatif à l'exploitation, à l'entretien et à la remise en état de la route transcanadienne du 1^{er} juin 2005, la SVNB est tenue de verser des paiements à date fixe pour l'exploitation, l'entretien et la remise en état des tronçons achevés de la route transcanadienne

De plus, en vertu des conditions de l'entente signée en novembre 2003 entre la Société de voirie du Nouveau-Brunswick et le gouvernement provincial, la Société est chargée d'effectuer les paiements prévus pour l'entretien d'été et d'hiver sur les tronçons ouverts du corridor reliant Saint-Léonard et Longs Creek de la route transcanadienne jusqu'au 31 mai 2005.

9. Ressources humaines

La Société de voirie n'a pas d'employés. Le soutien en personnel est assuré par le ministère des Transports et le ministère des Finances.

10. État des flux de trésorerie

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers.

États financiers de

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Exercice terminé le 30 octobre 2005

**KPMG LLP****Chartered Accountants**

Frederick Square
77 Westmorland Street Suite 700
Fredericton NB E3B 6Z3
Telephone (506) 452-8000
Fax (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

One Factory Lane
Place Marven's
PO Box 827
Moncton NB E1C 8N6
Telephone (506) 856-4400
Fax (506) 856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
PO Box 2388 Stn Main
Saint John NB E2L 3V6
Telephone (506) 634-1000
Fax (506) 633-8828

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Strait Crossing Finance Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Strait Crossing Finance Inc. au 30 octobre 2005 et l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiens généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 30 octobre 2005, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG s.c.l.

Comptables agréés

Fredericton, Canada
le 7 decembre 2005

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

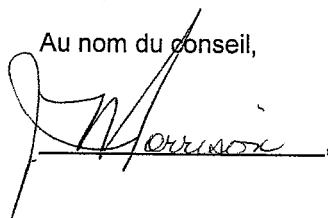
Bilan

30 octobre 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 \$	1 \$
Débiteurs	1 269	1 384
	1 270 \$	1 385 \$
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 269 \$	1 384 \$
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis et en circulation		
1 action	1	1
	1 270 \$	1 385 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercice terminé le 30 octobre 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Produits		
Honoraires pour le maintien du financement (note 2(d))	21 182 \$	20 897 \$
Charges		
Honoraires du dépositaire	18 757	18 587
Services professionnels	2 185	2 070
Droits de dépôt	240	240
	21 182	20 897
Bénéfice net, soit les bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2005

1. Constitution

Strait Crossing Finance Inc. (« SC Finance » ou la « société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) en tant que société à but unique. Sa seule activité se limite à l'émission et à la vente d'obligations indexées à remboursement périodique échéant le 1^{er} avril 2032, au prêt et au versement de sommes d'argent à Strait Crossing Development Inc. (« SC Development ») et à d'autres questions connexes.

Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick détient l'action en circulation de SC Finance. Aucun porteur d'actions n'a le droit de transférer des actions de SC Finance. SC Finance est exonérée de tous les impôts qui autrement seraient exigibles en vertu des dispositions de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Opérations et ententes

(a) Émissions d'obligations

Le 7 octobre 1993, SC Finance a émis des obligations indexées à remboursement périodique (les « obligations ») d'un montant en capital de 661 542 612 \$, échéant le 1^{er} avril 2032. Les obligations porteront intérêt à un taux réel annuel, composé annuellement, équivalant à 4,50 % composé semestriellement. Indépendamment de toute baisse de l'indice des prix à la consommation au cours de l'une des périodes ultérieures au 27 mai 1992, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations le 31 mai 1997 ne sera pas inférieur à 35 012 328 \$ et celui à effectuer le 1^{er} avril 1998 sera au moins de 41 900 000 \$. À toute date de versement subséquente, le versement intégral à effectuer relativement aux obligations ne sera pas inférieur au versement le plus élevé qui aura été effectué à l'une ou l'autre des dates de versement précédentes, à l'exception du versement devant être effectué le 1^{er} avril 2032. Aucun paiement d'intérêts n'est exigé à l'égard des obligations avant le 31 mai 1997. À compter du 31 mai 1997 et, par la suite le 1^{er} avril de chaque année, 36 versements annuels, capital et intérêts, deviennent exigibles de sorte que le capital et les intérêts seront entièrement remboursés le 1^{er} avril 2032.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2005

2. Opérations et ententes (suite)

(b) Entente de subvention et cession

Également, le 7 octobre 1993, SC Finance a conclu avec le gouvernement du Canada une entente de subvention aux termes de laquelle le gouvernement a accepté d'effectuer des versements à SC Finance selon les montants et le calendrier de remboursement établis pour les obligations, tel qu'il est indiqué plus avant. Le même jour, SC Finance a irrévocablement cédé au dépositaire des obligations tous ses droits de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Le recours des porteurs d'obligations se limite au droit du dépositaire des obligations de recevoir les versements aux termes de l'entente de subvention. Puisqu'une obligation du gouvernement du Canada a été irrévocablement cédée à une fiducie, uniquement dans le but de satisfaire aux exigences relatives au remboursement du capital et des intérêts des obligations, les obligations sont considérées comme étant éteintes aux fins de la présentation de l'information financière. Par conséquent, les obligations à payer et les montants à recevoir aux termes de l'entente de subvention ne figurent pas au bilan de la société.

(c) Contrat de prêt au promoteur

SC Finance a prêté le produit tiré de l'émission des obligations à SC Development conformément au contrat de prêt au promoteur (le « contrat ») daté du 7 octobre 1993. Le billet de SC Development n'est pas garanti et il porte intérêt à un taux équivalant à celui des obligations. SC Finance ne peut céder ni transférer le billet sans obtenir au préalable le consentement de SC Development. Les modalités de remboursement du billet correspondent exactement aux versements exigés sur les obligations.

Selon les modalités du contrat, lorsque le dépositaire des obligations reçoit un versement du gouvernement du Canada aux termes de l'entente de subvention, SC Finance doit, le même jour, verser à SC Development une contribution d'un montant égal à condition que SC Finance ait reçu de SC Development le versement exigé aux termes du billet.

Comme le billet de SC Development correspond exactement à l'obligation de SC Finance de verser à SC Development des contributions, et comme SC Finance et SC Development ont l'intention de régler simultanément ces éléments d'actif et de passif, le billet de SC Development et les contributions à payer à cette dernière ne figurent pas au bilan de la société.

(d) Honoraires pour le maintien du financement

En vertu du contrat de prêt au promoteur, SC Finance a le droit de recevoir de SC Development des honoraires pour le maintien du financement afin de dédommager SC Finance pour ses services financiers continus. Les honoraires pour le maintien du financement doivent être équivalents aux coûts engagés par SC Finance relativement à la tenue des registres, y compris les honoraires et les charges du dépositaire des obligations, déduction faite de tout autre produit net reçu.

STRAIT CROSSING FINANCE INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 30 octobre 2005

3. Juste valeur des avoirs financiers et des passifs financiers

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer de la société se rapproche de leur valeur comptable.